



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les
processus électoraux et les institutions démocratiques
fédéraux

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / l'honorable
Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 7
INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Thursday, March 28, 2024

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le jeudi 28 mars 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel /
Procureure en chef de la commission

Shantona Chaudhury

Commission Counsel /
Avocat(e)s de la commission

Gordon Cameron
Erin Dann
Matthew Ferguson
Hubert Forget
Howard Krongold
Hannah Lazare
Jean-Philippe Mackay
Kate McGrann
Lynda Morgan
Siobhan Morris
Annie-Claude Poirier
Gabriel Poliquin
Natalia Rodriguez
Guillaume Rondeau
Nicolas Saint-Amour
Daniel Sheppard
Maia Tsurumi
Leila Ghahhary
Emily McBain-Ashfield
Hamza Mohamadhossen

Commission Research Council /
Conseil de la recherche de la
Commission

Geneviève Cartier
Nomi Claire Lazar
Lori Turnbull
Leah West

Commission Senior Policy Advisors /
Conseillers principaux en politiques de la
commission

Paul Cavalluzzo
Danielle Côté

III

Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Nancy Miles
Human Rights Coalition	Hannah Taylor Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland
Jenny Kwan	Sujit Choudhry Mani Kakkar

IV Appearances / Comparutions

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka
Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando de Luca

Chinese Canadian Concern Group on
The Chinese Communist Party's
Human Rights Violations

Neil Chantler

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn
Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

V
Table of Content / Table des matières

	PAGE
MR. STÉPHANE PERRAULT, Affirmed/Sous affirmation solennelle	1
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Daniel Sheppard	1
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Me Matthew Ferguson	29
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	61
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas W. Jarmyn	69
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	74
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Nando de Luca	79
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Hannah Taylor	88
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Me Guillaume Sirois	95
M. YVES CÔTÉ, Sworn/Assermenté	103
MME. CAROLINE SIMARD, Affirmed/Sous affirmation solennelle	104
MME. MYLÈNE GIGOU, Affirmed/Sous affirmation solennelle	104
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Matthew Ferguson	104
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Me Gib van Ert	180
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas Jarmyn	188
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	191
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Nando de Luca	202
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich	217
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Me Guillaume Sirois	224
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Me Luc Boucher	230

VI
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
ELC.IR.1.EN	Elections Canada Institutional Report	2
ELC.IR.1.FR	Rapport institutionnel d'Élection Canada	2
WIT 20.EN	Interview Summary: Stéphane Perrault and Serge Caron	2
WIT 20.FR	Résumé d'entrevue : Stéphane Perrault et Serge Caron	3
WIT 31.EN	Stephane Perrault Public Interview Summary v2	3
WIT 31.FR	Stephane Perrault Resume d'entrevue public v2	5
ELC 101_R	Letter to Serge Caron from CSIS: Enhancing Security of Elections	22
CAN 19456	Speaking Points for EC Brief	23
WIT 19.FR	Résumé d'entrevue : Nick Gamache	45
WIT 19.EN	Interview Summary: Nick Gamache	45
ELC 54	Meeting New Challenges - Recommendations from the Chief Electoral Officer of Canada following the 43rd and 44th General Elections	70
ELC 826	Election Incidence Response Playbook for 44th General Election	75
WIT 13.EN	Interview Summary: Josée Villeneuve	95
WIT 13.FR	Résumé d'entrevue: Josée Villeneuve	95
CEF.IR.1.EN	Institutional Report OCCE	105
CEF.IR.1.FR	Rapport institutionnel BCEF	105
WIT 6.EN	Stage 1 Interview Summary: Caroline Simard and Carmen Boucher	106
WIT 25	Stage 1 Interview Summary: Yves Côté, Mylène Gigou and Al Mathews	107

VII
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
COM 9	Canada Elections Act S.C. 2000, c.9	120
CEF 41	Protocole d'entente entre GRC et BCEF 2019	140
CEF 42	MOU between RCMP and CCE 2019	141
CEF 43	Protocole d'entente entre SCRS et BCEF 2019	143
CEF 44	MOU between CSIS and CCE 2019	143
CAN 19300	Memorandum - CCE strategic case management meeting with CSIS	149
CAN 19301	CCE strategic case management meeting between CSIS and the CSE	151
CAN 19302	Memorandum - CCE strategic case management meeting with CSIS	152
CAN 18372	Memorandum - Engagement with OCCE	153
CEF 17_R2	Compliance or Enforcement Recommendation Report - January 8, 2020	161
CEF 157	Summary Report 2021-0825	169
CEF 156	Summary Report 2021-0439	170
CEF 159	Summary Report 2021-0553	172
CEF 161	Summary Report 2022-0925-56	176
CEF 152_R2	Summary Report 2022-0925	177
CEF 150_R2	Summary Report 2022-0925-11	177
CEF 158	Summary Report 2021-0817	183
CEF 59_R2	CEF0000059-red_cav_Redacted.pdf	186

VIII
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
JKW 82	Email from Jenny Kwan to CCE - Foreign Interference Investigation	192
JKW 83	Email from Jenny Kwan to CCE - Office of the Commissioner Canada Elections Report - SITE TF SITREP: 16 September 2021	192
CAN 1088	Report - SITE TF SITREP: 16 September 2021	200
CAN 1075	Report - SITE TF SITREP: 07 September 2021	200
JKW 7	Special Report on the Government of Canada's Framework and Activities to Defend its Systems and Networks from Cyber Attack	228

Ottawa, Ontario

--- La séance débute le jeudi 28 mars 2024 à 9 h 51

LE GREFFIER: À l'ordre, s'il vous plait.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est maintenant en cours. La Commissaire Hogue préside.

Il est 9 h 51.

COMMISSAIRE HOGUE: Bonjour à tous. Alors, excusez-nous pour le petit retard ce matin. Alors, il arrive que des petits enjeux nous empêchent de débiter à l'heure prévue.

Alors, je suis prête à commencer.

Me DANIEL SHEPPARD: (Non interprété) ... directeur général des élections du Canada. Et j'aimerais s'il vous plait demander au témoin de se prêter à l'assermentation.

LE GREFFIER: Pourriez-vous dire votre nom et l'épeler.

M. STÉPHANE PERRAULT: Stéphane Perrault. P-e-r-r-a-u-l-t.

--- STÉPHANE PERRAULT, Sous affirmation solennelle:

LE GREFFIER: (Non interprété).

--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me DANIEL SHEPPARD:

Me DANIEL SHEPPARD: Bonjour, M. Perrault. Premièrement, quelques observations préliminaires. Alors, pourriez-vous nous présenter le document ELC.IR.1.EN, s'il vous plait.

1 Et pendant qu'on porte cela à l'écran,
2 Élections Canada a préparé un rapport à la demande de la
3 Commission. C'est exact?

4 --- PIÈCE No. ELC.IR.1.EN:

5 Elections Canada Institutional Report

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Je pense que ça
7 va apparaître.

8 **Me DANIEL SHEPPARD:** Vous avez eu l'occasion
9 de revoir le rapport que vous avez préparé?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

11 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et vous l'adoptez comme
12 élément de preuve aux fins de l'enquête de la Commission?

13 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

14 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et aux fins des
15 dossiers, il y a aussi une version abrégée que l'on peut
16 trouver à ENC.ER.1.FR. Donc la version française.

17 --- PIÈCE No. ELC.IR.1.FR:

18 Rapport institutionnel d'Élection
19 Canada

20 **Me DANIEL SHEPPARD:** Maintenant, le document
21 suivant que j'aimerais qu'on porte à l'écran, WIT20.EN.

22 --- PIÈCE No. WIT 20.EN:

23 Interview Summary: Stéphane Perrault
24 and Serge Caron

25 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et pendant que ça se
26 fait, Monsieur Perrault, vous avez été interviewé par des
27 avocats le 8 mars, des avocats de la Commission. Vous vous
28 souvenez?

1 « Monsieur Perrault a expliqué que
2 pendant l'élection fédérale de 2019,
3 il a discuté avec le Service canadien
4 de renseignement de sécurité. »

5 Je crois que la première correction porte sur
6 le terme « discuté avec », « discussed with » en anglais. Et
7 ça devrait être été remplacé par « a été informé par ».
8 C'est exact?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

10 **Me DANIEL SHEPPARD:** Deuxième correction
11 maintenant. Après les caractères gras à la deuxième ligne,
12 SCRS, on dit, dans le terme anglais, c'est : « allegations of
13 irregularity », donc des allégations d'irrégularité, devrait
14 être remplacé par « une situation factuelle », « fact
15 situation », qui pourrait mettre en œuvre... c'est-à-dire, qui
16 pourrait être représenté par de l'ingérence étrangère. Donc,
17 une situation de faits, une situation factuelle, qui pourrait
18 comporter une ingérence étrangère. Est-ce aussi exact?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

20 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, maintenant que
21 nous avons apporté ces deux corrections, êtes-vous d'accord
22 pour dire que ce résumé est un résumé exact de l'entrevue que
23 vous avez tenu avec les avocats de la Commission dans un
24 contexte classifié?

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété).

26 **Me DANIEL SHEPPARD:** Encore une fois, pour le
27 dossier, la version française est également disponible,
28 WIT31_FR.

1 --- PIÈCE No. WIT 31.FR:

2 Stephane Perrault Public Interview

3 Summary v2

4 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et maintenant, on peut
5 passer à autre chose, faire disparaître ce document de
6 l'écran. Très bien.

7 Monsieur Perrault, pouvez-vous nous décrire
8 votre rôle et vos responsabilités en qualité de directeur
9 général des élections au Canada?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Notre mandat principal
11 consiste à gérer les élections, élections générales ou
12 partielles, dans le contexte de la *Loi électorale canadienne*.

13 Je dirais qu'il y a trois éléments
14 principaux. Premièrement, le rôle opérationnel qui comporte
15 par exemple le maintien des registres d'électeurs à partir
16 desquels on dresse les listes électorales, nommer les
17 directeurs des élections pour les 343 districts électoraux,
18 les circonscriptions, et on forme bien sûr les agents à cette
19 fin.

20 Quand les brefs sont émis, et on ne sait
21 jamais quand ça va se produire, il faut mettre sur pied un
22 bureau. On a quelques 500 bureaux qui doivent être mis sur
23 pied après l'émission des brefs. Donc, on fournit l'appui,
24 l'équipement, ordinateurs, et tout le reste pour les bureaux
25 en question, puis, tout ce qui est nécessaire pour gérer les
26 élections.

27 Il faut identifier de 15 à 16 000 bureaux de
28 scrutin pendant la période électorale, donc tout le début,

1 signer les baux de façon à pouvoir orienter les électeurs
2 vers ces endroits. Ensuite, on doit recruter et former
3 quelque chose comme 230 000 en quelques jours. Encore une
4 fois, on appuie au niveau du recrutement et de la formation.
5 Voilà pour le rôle opérationnel principal.

6 Il y a aussi le mandat consistant à informer
7 les Canadiens quant au processus électoral, les exigences
8 qu'il faut satisfaire pour pouvoir voter. Ça, c'est le
9 deuxième aspect.

10 Et le troisième aspect, c'est l'aspect
11 financier en vertu de la *Loi électorale canadienne* et gérer
12 des dossiers en conséquence.

13 **Me DANIEL SHEPPARD:** Parlons donc du rôle en
14 matière de financement politique. Je crois comprendre qu'en
15 vertu de la *Loi électorale canadienne*, il y a diverses règles
16 gérant la collecte, l'utilisation et la divulgation des
17 montants qui ont été recueillis pendant donc la période
18 électorale. C'est exact?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est exact. Et
20 je crois que nous avons au Canada l'un des systèmes les plus
21 solides et les plus transparents sur la planète. Évidemment,
22 ça ne veut pas dire qu'il est parfait, parce que nous
23 cherchons tous les moyens de l'améliorer. Et j'ai fait des
24 recommandations en ce sens au Parlement. Mais, de façon
25 générale, c'est un régime très complet

26 Et il y a par exemple le financement des
27 entités publiques aux fins des élections, les limites pour
28 les candidats, les partis et les tierces parties. Dans le

1 contexte des tierces parties, il y a les limites pendant la
2 période électorale et auparavant et ça comprend aussi les
3 contributions assez limitées en ce qui concerne les montants
4 que les entités politiques peuvent en recevoir.

5 Le seuil est assez faible en ce qui concerne
6 les contributions ici au Canada, si on compare en tout cas à
7 ce qui se passe ailleurs dans le monde. Et la divulgation,
8 encore là, tout ce qui dépasse 200 \$ ou plus doit être
9 divulgué et publié. Encore une fois, c'est très transparent
10 si on compare à ce qui se passe ailleurs dans le monde.

11 Voilà le régime. Et, évidemment, j'ai
12 résumé. C'est un survol très bref. Mais voilà ce que nous
13 gérons comme situation. C'est un régime complexe.

14 On offre donc des conseils. Il y a des
15 manuels pour les entités politiques. Il y a des notes
16 d'interprétation très précises en ce qui concerne les aspects
17 les plus complexes ou controversés du régime. Et il y a
18 aussi de la formation pour les agents financiers, que ce soit
19 en personne ou virtuellement.

20 Et aussi, nous recevons des rapports
21 financiers dans le cas des associations de circonscription,
22 et cetera, pour les nominations, dans les partis, les courses
23 à la direction, et cetera. On fait la vérification de ces
24 documents. Et s'il y a des cas de non-respect, il se peut
25 que le Commissaire aux élections soit informé à des fins
26 d'enquête ultérieure ou d'activités d'observance.

27 Et tout est publié. Tout est rendu
28 accessible sur notre site Web et les gens peuvent venir en

1 personne examiner les documents pour se convaincre donc que
2 les règles ont été respectées.

3 **Me DANIEL SHEPPARD:** Merci. J'aimerais
4 revenir sur deux aspects dans votre réponse. Premièrement,
5 vous avez fait référence à la publication de manuels. Je
6 crois comprendre qu'il s'agit de documents qui sont préparés
7 par Élections Canada et qui ont pour but d'informer en ce qui
8 concerne les règles du financement politique qui s'appliquent
9 à divers types de participants dans le contexte électoral?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact. C'est
11 préparé par Élections Canada, mais il y a un processus de
12 consultation auprès des partis et du commissaire en ce qui
13 concerne les manuels en question.

14 **Me DANIEL SHEPPARD:** Je ne vais pas demander
15 qu'on les porte à l'écran, mais Élections Canada a fourni des
16 exemplaires de ces manuels qui étaient en vigueur en 2019 et
17 en 2021 pendant les élections. Et on peut trouver ça à ELC25
18 ainsi qu'à ELC... donc, de ELC25 à ELC41.

19 Autre chose que vous avez mentionné au sujet
20 du financement politique. Vous avez parlé de renvoi au
21 Bureau du commissaire aux élections. Et peut-être que vous
22 pourriez nous expliquer de quoi il s'agit. Quel est le rôle
23 de ce bureau et quels sont les liens entre vous et ce bureau?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** La commissaire aux
25 élections du Canada est responsable du respect de la *Loi*
26 *électorale au Canada*. Elle prend des décisions en matière
27 d'enquête ou de mesure d'application en fonction des pouvoirs
28 qui lui sont conférés par la Loi. En vertu de la Loi, cette

1 personne est nommée par moi-même, le directeur général des
2 élections, avait... après consultation auprès du directeur
3 général des poursuites.

4 Et ce qui est clair, c'est que ce poste est
5 indépendant de toutes nos autres fonctions en ce qui concerne
6 par exemple les enquêtes et le respect de la Loi. Donc, il y
7 a une séparation des pouvoirs très claire entre nos deux
8 services, nos deux institutions.

9 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, soyons clair.
10 Donnez-vous des directives à la commissaire en ce qui
11 concerne ce qu'elle devrait ou pas enquêter?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non. Je ne le fais
13 pas. Deux choses, et c'est assez normal, si on reçoit des
14 plaintes qui normalement auraient du être adressées à la
15 commissaire, ben, ce qu'on fait, c'est qu'on envoie
16 immédiatement ces plaintes à la commissaire.

17 Par contre, dans le contexte de mes
18 responsabilités en vertu de la Loi, lorsqu'il y a des
19 questions de financement politique qui laissent entendre
20 qu'il y a peut-être une atteinte aux lois, à ce moment-là, je
21 fais un renvoi à la commissaire qui, elle, doit examiner et
22 prendre une décision tant qu'au suivi approprié.

23 **Me DANIEL SHEPPARD:** Plus tard, on va revenir
24 sur les liens entre... les liens d'information entre Élections
25 Canada et le Bureau de la commissaire aux élections. Et mon
26 collègue, maître Ferguson, va poursuivre l'interrogatoire à
27 ce sujet un peu plus tard, d'ailleurs.

28 Maintenant, une dernière question au sujet du

1 rôle en matière de réglementation d'Élections Canada. Est-ce
2 que Elections Canada joue un rôle en ce qui touche le
3 contrôle ou la réglementation des processus de nomination des
4 partis?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non. En ce qui
6 concerne la nomination, premièrement, il n'y a pas
7 d'exigences dans la Loi. Il se peut qu'il y ait des mesures
8 en ce genre au sein des partis dans les... au niveau des
9 associations de circonscription, si elles existent, qu'il y
10 ait donc une compétition.

11 Il y a des règles en ce qui concerne le
12 financement pour s'assurer que il n'y a pas, donc, de mesures
13 inappropriées et que cela n'a pas d'impact sur les autres
14 entités électorales politiques. Mais en ce qui concerne les
15 restrictions de financement, nous n'avons pas de rôle... il n'y
16 a pas de règle dans la Loi quant à la façon dont on participe
17 au processus de nomination.

18 **Me DANIEL SHEPPARD:** Pour les partis qui
19 décident d'avoir des nominations, des procédures de concours
20 pour les nominations, il y a quelque chose qui s'appelle les
21 rapports. Et ça doit être déposé auprès d'Élections Canada
22 s'il y a un rapport par suite du processus de nomination.

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non. Contrairement à
24 ce qui se passe pour la direction des partis, il y a des
25 rapports, c'est-à-dire, les associations de circonscription
26 où il y a des compétitions de ce genre doivent nous en
27 informer. Il y a un rapport et les concurrents qui reçoivent
28 plus d'un millier de dollars doivent déposer un rapport

1 financier en ce sens.

2 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et ces rapports
3 financiers, si je ne me trompe pas, sont vérifiés par
4 Élections Canada?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

6 **Me DANIEL SHEPPARD:** Maintenant, abordons un
7 autre sujet. Et il est question du mandat de la Commission.
8 Le mandat de la Commission demande à la commissaire, entre
9 autres, d'évaluer l'intégrité des quarante-troisième et
10 quarante-quatrième élections générales du Canada. Comme vous
11 avez passé pas mal de temps à y réfléchir, en ce qui concerne
12 l'intégrité, avez-vous des observations et des points de vue
13 tant qu'à la façon dont la Commission devrait envisager ce
14 concept d'intégrité?

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Écoutez, c'est pas mal
16 complexe. Premièrement, il faut établir une distinction
17 entre l'impact sur les résultats et l'impact sur l'intégrité.
18 L'impact sur les résultats, ça c'est très, très, très
19 difficile à évaluer. Dans la plupart des cas, ce n'est même
20 pas possible.

21 Par exemple, quand il est question de
22 campagne de désinformation ou encore de financement, de
23 dépenses illégales, d'information manquante, il y a tellement
24 de facteurs en jeu dans ce contexte électoral qu'on ne peut
25 pas établir une ligne de démarcation entre les activités et
26 les résultats, contrairement à ce qui se passe par exemple
27 aux fraudes électorales.

28 Donc, je crois que la Commission doit... je

1 pense que les termes du mandat sont les bons, évaluer
2 l'intégrité des élections. Et ça, c'est un exercice
3 qualitatif plutôt que quantitatif. Donc, ça c'est le premier
4 point.

5 Deuxièmement, il n'y a pas de définition fixe
6 de ce qu'on entend par intégrité. Habituellement, on parle
7 d'intégrité au sens large dans le contexte électoral, et je
8 dirais que ce n'est pas nécessairement le sens le plus utile,
9 mais on dit respecter les règles et les procédures en ce qui
10 concerne la sécurité des élections. Ça, c'est très commun.
11 Mais comme je le disais, ce n'est pas très éclairant, parce
12 que c'est très limité quand à sa portée et ça tient pour
13 acquis que les règles sont appropriées. Or, ce n'est peut-
14 être pas le cas. Il faut peut-être améliorer les règles en
15 question. C'est pourquoi je dis que cette compréhension
16 limitée de l'intégrité électorale n'est pas nécessairement la
17 bonne façon.

18 Il y a une façon plus large d'interpréter
19 quand on parle des conditions dans lesquelles on tient des
20 élections libres et équitables. Et ça, c'est aussi la langue
21 dans le protocole d'acti... d'incident d'importance critique.

22 Et dans le contexte international, justement...
23 et j'y ai fait référence dans mon rapport institutionnel...
24 donc on parle des aspects précis pour, par exemple, le vote
25 secret, la façon dont les... la gestion se fait, dont les
26 documents sont rédigés.

27 Et aussi le fait qu'il y a liberté
28 d'association, la presse est libre, et on peut avoir des

1 élections libres par conséquent dans un tel contexte. Donc,
2 ça ne se limite pas à l'administration des élections. Il y a
3 l'écosystème dans lequel on opère. Et ça, ça fait partie
4 aussi du mandat de la Commission, à mon avis.

5 Deuxièmement, le concept d'élections libres
6 et équitables, ça ne veut pas dire que tout est parfait,
7 parce que, écoutez, la perfection n'existe pas. En ce sens
8 qu'il y a toujours des actions, des activités qui ne sont pas
9 parfaitement conformes aux règles ou aux attentes que nous
10 avons dans le contexte électoral. Alors, qu'il y ait
11 destruction de pancarte ou d'autres incidents de ce genre, il
12 y a toujours des irrégularités, des menaces par rapport au
13 processus électoral.

14 Par contre, quand il est question d'exigences
15 pour le contexte, il faut qu'il y aille des mécanismes pour
16 déceler et régler le problème causé par les irrégularités et
17 les menaces. Par exemple, comment traiter les plaintes,
18 comment mener des enquêtes, y a-t-il des fonctions d'enquête
19 appropriées. Et, justement, dans le cadre d'une élection
20 contestée, est-ce qu'il y a des révisions devant les
21 tribunaux?

22 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, on me demande
23 d'interrompre. Et on vous demanderait s'il vous plaît de
24 ralentir un tout petit peu. Les interprètes vous
25 demanderaient de ralentir.

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Donc, ce qui concerne
27 la nécessité d'avoir des mécanismes appropriés pour traiter
28 des menaces ou des irrégularités au processus électoral, donc

1 mener des enquêtes quand il y a une élection contestée, il
2 existe au Canada une exigence réglementaire pour qu'il y ait
3 une vérification indépendante quant au rendement des
4 travailleurs dans les bureaux de scrutin en vertu de ce qui
5 est prescrit par la Loi. Et ça, c'est un autre mécanisme
6 pour déceler la non... le non-respect et pour assurer une
7 intégrité du processus.

8 Par suite d'une élection, j'écris toute une
9 série de rapports pour le Parlement. Je publie des données
10 aussi sur notre site Web au sujet des élections, de leur
11 gestion, des perceptions des enjeux pendant l'élection. Ce
12 qui permet aux parlementaires et au public d'évaluer
13 justement l'intégrité du processus électoral. Il y a des
14 protocoles d'incidents aussi, incident électoral.

15 Et quand on parle d'évaluation de l'intégrité
16 des élections, à mon avis, c'est une question systémique. Il
17 faut se pencher sur les mécanismes permettant d'évaluer les
18 menaces potentielles pesant sur cette intégrité des
19 élections.

20 Et j'ajouterais quelque chose qui ne fait pas
21 partie de mon rapport, et je n'en ai pas parlé non plus lors
22 des entrevues. Cette question de contexte pour des élections
23 libres et équitables, habituellement, on ne parle pas d'une
24 menace unique quand il est question d'ingérence étrangère.
25 Parce que quand on lit quoi que ce soit à ce sujet, il n'est
26 pas question d'ingérence étrangère comme tel.

27 Or, je crois qu'il est d'importance critique
28 de bien comprendre la nature unique de la menace que présente

1 l'ingérence. Surtout au niveau des mécanismes. Et, de bien
2 des façons, je pense que c'est une menace unique pour
3 l'intégrité électorale.

4 Premièrement, en raison de la nature de
5 l'ingérence étrangère, parce que ça porte non seulement sur
6 l'intégrité du processus, mais même sur la souveraineté de
7 l'état du pays. Ça, c'est une différence importante.

8 Le sérieux de la menace aussi. Les états ont
9 des capacités que les acteurs indépendants, que le simple
10 citoyen n'a pas. Par exemple, en matière de cybersécurité,
11 on peut, au niveau étatique, avoir des moyens importants et
12 on peut avoir des stratégies à long terme. Et ça, aussi,
13 c'est unique. Ça ne s'applique pas au simple citoyen, cette
14 stratégie à long terme.

15 Et la complexité de ce qu'on entend par
16 l'ingérence étrangère, c'est que ce n'est pas une question
17 précise. On parle d'une série de stratégies, d'actions, dans
18 certains cas, des actes illégaux en vertu de la *Loi*
19 *électorale* ou en vertu d'autres lois. Ou encore, quand il
20 est question de propagande ou de campagne d'influence, ça
21 peut être légal. Mais, il s'agit quand même d'ingérence
22 étrangère si cela se fait de manière clandestine ou dépend de
23 l'intérêt du pays.

24 Donc, ce sont des enjeux très complexes qui
25 nécessitent la collaboration de toute une série
26 d'institutions, y compris Élections Canada, y compris bien
27 sûr nos partenaires en matière de sécurité nationale.

28 **Me DANIEL SHEPPARD:** Compte tenu du caractère

1 unique de phénomène qu'est l'ingérence étrangère, comme vous
2 venez de nous dire, compte tenu de cela, quel est le rôle
3 d'Élections Canada pour protéger le pays contre ces
4 activités?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Nous ne sommes pas
6 responsables de la sécurité. Nous ne sommes pas une
7 institution en ce sens, mais nous avons quand même des
8 responsabilités importantes. Par exemple, pour voir si la
9 menace est interne ou étrangère, donc il s'agit de protéger
10 contre les cyberattaques notre infrastructure informatique.

11 Et bien sûr, on travaille avec le Centre sur
12 la cybersécurité qui a l'expertise. Bien sûr, il y a des
13 mesures que nous prenons pour protéger l'infrastructure,
14 ainsi que pour protéger la sécurité des bureaux de scrutin et
15 des directeurs de scrutin. Voilà pour la sécurité.

16 Nous avons également un rôle que je décrirais
17 comme étant la sécurité de l'information pour assurer que les
18 Canadiens ont la bonne information au sujet du processus
19 électoral qui sont ainsi équipés lors d'élections, de
20 comprendre où et quand ils peuvent voter et d'aborder des
21 problèmes de mésinformation par rapport au vote. Deuxième
22 aspect.

23 Un troisième aspect qu'on a mentionné plus
24 tôt, c'est en rapport avec le financement politique. Savoir
25 administrer ce régime, ce qui comprend les mesures pour
26 protéger contre l'influence indue de l'argent.

27 Le dernier point que je mentionnerais, c'est
28 que j'ai un rôle de faire des recommandations au Parlement

1 quant à les améliorations à la *Loi électorale*. Et j'en ai
2 fait, dont certaines pertinentes à l'ingérence étrangère,
3 soit directement ou indirectement.

4 **Me DANIEL SHEPPARD:** j'aimerais donc donner
5 suite à un des commentaires au sujet du rôle joué par
6 d'autres entités gouvernementales en matière d'ingérence
7 étrangère. Et cela m'amène à parler de la relation
8 d'Élections Canada avec le gouvernement.

9 J'aimerais débiter en notant que dans votre
10 entrevue, vous avez mis l'accent sur l'importance de
11 l'indépendance d'Élections Canada. Pourriez-vous nous
12 expliquer pourquoi cette indépendance par rapport au
13 gouvernement est importante?

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Élections Canada a été
15 créé il y a une centaine d'années précisément pour être
16 indépendante pour avoir un organe indépendant du gouvernement
17 qui administres les élections, ce qui est important pour la
18 confiance que les Canadiens ont dans le processus électoral,
19 savoir que c'est neutre et non-partisan.

20 J'ai également dit lors de mon entrevue,
21 point critique d'ailleurs, que l'indépendance ne signifie pas
22 qu'on travaille isolément. Nous collaborons avec le
23 gouvernement, mais tout en maintenant notre statut
24 indépendant.

25 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, c'est cette
26 collaboration avec le gouvernement que j'aimerais discuter
27 maintenant.

28 Lors de votre entrevue, vous avez décrit une

1 évolution qui débute avec l'élection américaine de 2016 et
2 les leçons qu'on en a tirées qui a mené à la création
3 d'organes qu'on appelle un comité de coordination de la
4 sécurité électorale, au pluriel. Pouvez-vous me dire comment
5 ces groupes ont été créés?

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Certainement. Je peux
7 pas parler du côté du gouvernement, mais suivant l'élection
8 américaine de 2016 ainsi que notre expérience avec Brexit et
9 l'ingérence étrangère qui s'est manifestée alors, je me suis
10 dit qu'il nous fallait avoir une collaboration plus forte
11 avec les agents de sécurité pour protéger le processus
12 électoral.

13 Donc, en janvier de 2017, après l'élection
14 américaine, j'ai rencontré tout d'abord les responsables du
15 Bureau du conseil privé en exprimant l'opinion que si par le
16 passé on avait des réunions avec la GRC et la Sécurité avant
17 les élections, c'était des réunions simplement pour vérifier
18 que les choses étaient en ordre. Et il nous fallait, à mon
19 avis, travailler de façon beaucoup plus étroitement avec les
20 agences de sécurité. J'ai donc rencontré le... l'établissement
21 de sécurité de communication pour me dire que j'étais ouvert
22 à leur soutien de protéger notre infrastructure de la TI.

23 Suite à ces réunions, à ce moment-là... et je
24 me rappelle pas toutes les dates, et cetera, il y a eu des
25 discussions qui ont mené à la création d'un bloc de travail
26 plus ou moins formel qui est devenu finalement les Comités de
27 coordination à la sécurité électorale.

28 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et je crois comprendre

1 que ces comités existent à différents niveaux au sein du
2 gouvernement. Il y en a un qui rassemble les directeurs
3 généraux, un autre qui rassemble les sous-ministres adjoints.
4 Et ensuite, un autre qui rassemble les sous-ministres, comité
5 où vous siègeriez pour représenter Élections Canada?

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

7 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et Élections Canada est
8 coprésident de ces comités.

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Avec le Bureau
10 du Conseil privé.

11 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et quel est le but de
12 ces organes et que font ces Comités de coordination à la
13 sécurité électorale?

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Le but fondamental est
15 d'avoir une... être sensible aux menaces générales, de
16 comprendre les rôles et responsabilités de chacun des
17 partenaires autour de la table, et de tirer au clair... bon, et
18 de créer des points de contact... et de tirer au clair en
19 utilisant des exercices de table face à des scénarios plus ou
20 moins complexes. Qui devrait intervenir quand, et dans quel
21 ordre, et qui serait invité à intervenir avec... auprès du
22 public au besoin. Il s'agissait de répandre les rôles et la
23 responsabilité de façon claire.

24 Bon, dans la fonction publique comme
25 ailleurs, les gens passent à d'autres postes et il n'y a pas
26 de constance. Donc, le fait d'avoir des réunions régulières
27 aide à accueillir les nouveaux participants et nous assurer
28 que, dans le passage du temps, il y a toujours une

1 compréhension claire des rôles d'intervention en cas de
2 besoin.

3 **Me DANIEL SHEPPARD:** Est-ce que ces comités
4 de coordination allaient pouvoir... est-ce qu'ils avaient
5 pouvoir décisionnel?

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non.

7 **Me DANIEL SHEPPARD:** Quelle est la
8 distinction entre un organe de coordination et un organe
9 décisionnel?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Un organe décisionnel
11 prend des décisions quant aux mesures à prendre. Ces comités
12 ne faisaient pas cela. Il s'agissait simplement de
13 comprendre ce que chacun faisait dans son domaine de
14 responsabilité, de sorte qu'il y avait une compréhension
15 commune du travail à faire pour rendre l'élection sûre.

16 **Me DANIEL SHEPPARD:** Je crois également
17 comprendre que, de temps en temps, ces Comités de
18 coordination de sécurité électorale étaient une tribune où
19 des séances d'information de renseignement ou autre façon de
20 présenter des renseignements de sécurité étaient présentés
21 aux membres de ces comités?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact. Un des buts,
23 c'était de partager une compréhension commune de
24 l'environnement de menace.

25 **Me DANIEL SHEPPARD:** Je reviendrai à ce sujet
26 dans un instant. Mais avant de se faire, j'aimerais vous
27 parler d'une autre institution. Et vous avez fait référence
28 à le Protocole public des incidents critiques. Et l'organe

1 qu'on connaît comme le panel de cinq, notamment. Pouvez-vous
2 nous décrire la relation entre ce panel de cinq et votre
3 poste

4 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je ne suis pas un des
5 cinq membres de ce panel de cinq. Le mandat de ce panel est
6 d'examiner des questions pertinentes à la sécurité du
7 processus électoral, mais qui ne sont pas en rapport à des
8 questions qui tombent sous mon égide. Donc, je ne parle pas
9 de l'administration directe des élections. Ça, c'est des
10 questions qui relèvent de moi. Il y a donc une division très
11 claire des rôles et responsabilités qui est enlignée avec les
12 responsabilités telles que définies par la Loi.

13 Donc, ça maintient l'indépendance de mon
14 bureau. Mais il y a une compréhension avec nos partenaires,
15 c'est que nous partageons l'information au sujet de
16 l'environnement de menace. Et, encore une fois, le panel
17 peut être appelé à faire des énoncés publics, ou si moi j'en
18 fais par rapport à une question importante de sécurité, alors
19 on se renseigne l'un l'autre.

20 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, que ce soit dans
21 l'élection de 2019 ou l'élection générale 2021, il y a-t-il
22 eu de telles communications entre vous et le panel de cinq
23 par rapport à la possibilité de faire une annonce?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, il n'y en a pas
25 eu.

26 **Me DANIEL SHEPPARD:** Passons maintenant au
27 sujet du renseignement et des mouvements d'information vers
28 Élections Canada.

1 Je crois comprendre que Élections Canada a
2 reçu des renseignements dans le contexte des comités de
3 coordination de la sécurité électorale, mais aussi de temps
4 en temps directement des partenaires de la sécurité du
5 renseignement sur une base bilatérale?

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

7 **Me DANIEL SHEPPARD:** Est-ce que l'opérateur
8 du conseil ici peut afficher le document ELC101_R? Défilons
9 plus bas pour qu'on voit le texte un peu, s'il vous plait.
10 Merci beaucoup.

11 **--- PIÈCE No. ELC 101 R:**

12 Letter to Serge Caron from CSIS:
13 Enhancing Security of Elections

14 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, Monsieur
15 Perrault, vous avez ici une lettre reçue par Serge Carron, un
16 de vos adjoints, en juillet 2021, qui semble provenir du
17 SCRS. Vous avez déjà vu ce document?

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

19 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, ce document est
20 essentiellement une invitation du SCRS à examiner des
21 renseignements délicats qui peuvent être pertinents à la
22 prestation sûre d'un événement électoral futur et demande,
23 qu'idéalement, une réunion établira une opération régulière
24 qui sera exécutée pendant l'élection générale de la 44e? Y
25 a-t-il eu une telle opération régulière établie pour le
26 partage de renseignements avec le SCRS à cet égard?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** En dehors des Comités
28 de coordination de sécurité électorale, il y a eu une réunion

1 donnant suite à cette lettre, mais je ne pense pas qu'il y
2 ait eu des réunions récurrentes et certainement pas autour de
3 l'élection générale, la 44^e.

4 **Me DANIEL SHEPPARD:** Bon, il s'agit de...
5 précisément de la 44^e élection générale. Mais par rapport à
6 le 43^e élection générale, y a-t-il eu des séances
7 d'information ou des routines régulières établies entre le
8 SCRS et Élections Canada pour le partage d'information?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je me souviens qu'il y
10 a eu une réunion bilatérale avec le représentant du SCRS qui
11 est venu nous rencontrer, nous, plusieurs de nos cadres, à
12 Élections Canada, mais je ne suis pas au courant de
13 rencontres régulières, routinières, de façon bilatérale avec
14 le SCRS. Il y a eu des réunions régulières avec le Comité de
15 sécurité de la sécurité électorale où le SCRS siège.

16 **Me DANIEL SHEPPARD:** On peut enlever le
17 document de l'écran. Merci.

18 Dans votre résumé d'entrevue, vous avez
19 indiqué que les séances d'information que vous avez reçues,
20 que ce soit de façon bilatérale ou de par les Comités de
21 coordination étaient de nature générale. Donc, la
22 sensibilisation générale et les menaces générales à la
23 sécurité des élections. Est-ce exact?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact..

25 **Me DANIEL SHEPPARD:** Pouvez-vous s'il vous
26 plaît afficher le document CAN019456?

27 **--- PIÈCE No. CAN 19456:**

28 Speaking Points for EC Brief

1 **Me DANIEL SHEPPARD:** Vous avez ici un
2 document qui a été déclassé, donc rendu public. Et il semble
3 être des notes de breffage sur un breffage donné à Élections
4 Canada du groupe de travail.

5 Est-ce que vous pouvez passer à travers le
6 document pour que le témoin voit une partie du contenu de ce
7 document. Il semble que ce que nous voyons là, c'est de
8 l'information générale de fond au sujet de la compréhension
9 des menaces dues à l'ingérence étrangère, au sujet de
10 l'environnement informationnel en général. Et à mesure que
11 nous baissons, il y a de l'information plus directe, bon, au
12 sujet de certains acteurs menaçants, quant à leur
13 sophistication, règles générales, leurs intérêts et certaines
14 des stratégies qu'ils peuvent employer.

15 Et si nous continuons à descendre, on arrive
16 ici à la discussion de choses autres que l'ingérence
17 étrangère, d'autres sujets comme l'extrémisme violent motivé
18 par l'idéologie traités là.

19 Je ne vous poserai pas de question au sujet
20 du contenu spécifique du document qu'on vient de voir
21 dérouler. Ma seule question pour vous, c'est est-ce là le
22 genre d'information que vous avez reçu quand on parle des
23 réunions avec des évaluations générales de menace et la
24 sensibilisation informationnelle?

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est tout à fait
26 exactement le genre d'information que nous recevons. Je ne
27 sais pas si ces notes étaient pour un breffage à Élections
28 Canada, c'était pas évident de premier... à première vue. Mais

1 en réponse à votre question, c'est là tout à fait en accord
2 avec le genre d'information que nous recevons sur
3 l'environnement de menace.

4 **Me DANIEL SHEPPARD:** Merci beaucoup. On peut
5 enlever le document de l'écran.

6 Parlez-moi un peu de savoir et à quel point
7 ce genre d'information vous a été utile à vous et à Élections
8 Canada dans la réalisation de votre mandat quant à
9 l'intégrité du processus électoral.

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Il n'y a rien de ce
11 document qui donne lieu à des mesures directes, mais c'est
12 utile dans ce que ça dit et ce que ça ne dit pas. Ça parle
13 d'enjeux comme la désinformation, la cybersécurité, et
14 réaffirme la nécessité d'être prêt à faire face à ces enjeux,
15 y compris par exemple la désinformation sur les mesures COVID
16 pendant l'élection. Nous étions prêts à intervenir à ce
17 sens. Ça parle de menaces à la cybersécurité et nous
18 travaillons avec le Centre de cybersécurité pour nous
19 protéger contre ces problèmes-là. Donc utile à cet égard.

20 C'est également utile à ce que ça ne dit pas
21 dans le sens que ça... quand vous voyez le document comme
22 celui-là ou d'autres informations du genre, on l'examine pour
23 savoir s'il y a d'autres choses qu'il nous faudrait faire que
24 nous ne faisons pas. Et il n'y a rien dans ce document qui
25 suggère qu'il y a d'autres telles choses.

26 **L'INTERPRÈTE:** Vous avez échappé.

27 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, voilà le genre de
28 séance d'information générale qu'élections Canada recevait

1 autour des 43^e et 44^e élections générales du Canada.

2 Je crois comprendre que par rapport à la 44^e
3 telle élection générale, c'était à peu près ça. Ça, c'est le
4 genre de séance d'information de renseignement reçu par
5 Élections Canada.

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

7 **Me DANIEL SHEPPARD:** Il y a plus d'autres
8 séances d'information portant sur des faits spécifiques
9 autour de l'élection générale, la 44^e?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

11 **Me DANIEL SHEPPARD:** j'aimerais maintenant
12 vous parler du 43^e élection générale.

13 Je crois comprendre qu'en rapport avec cette
14 43^e élection générale, le SCRS vous a fait savoir des faits
15 spécifiques... un fait spécifique... un cas d'espace.

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété).

17 **Me DANIEL SHEPPARD:** Je crois comprendre que
18 le SCRS vous a informé d'une situation de fait qui pourrait
19 impliquer de l'ingérence étrangère en rapport avec le vote
20 dans une candidature dans... les candidats dans la
21 circonscription de Don Valley North. Est-ce exact?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

23 **Me DANIEL SHEPPARD:** Je crois comprendre qu'à
24 ce moment-là, quand vous avez reçu cette information, vous
25 avez tiré la conclusion qu'aucune mesure ne pouvait être
26 prise à l'époque en partie parce que la participation dans un
27 débat de candidature n'est pas règlementé par vous de la même
28 façon que l'élection? Est-ce exact?

1 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

2 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et, si je comprends
3 bien, tout enjeu d'irrégularité, telle que définie par la *Loi*
4 *électorale du Canada*, avait été examiné pendant la
5 vérification, l'audit du concours... du rapport sur le concours
6 de candidature qui, au moment du breffage d'information en
7 question, n'avait pas été soumis à Élections Canada.

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact, parce que
9 le seul aspect qui est règlementé, c'est l'aspect financier
10 du concours de mise en candidature. L'aspect financier
11 seulement.

12 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, on a déjà parlé
13 du fait que ces rapports sont reçus et audités par vous de
14 façon tout à fait régulière. Et je crois comprendre donc que
15 par rapport à cette situation de fait, c'est qu'un audit du
16 rapport sur la mise en candidature a été mené par la suite de
17 façon tout à fait normale?

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Quel est le délai typique
20 entre la réception du rapport et l'audit de ce rapport?

21 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Nous voulons faire
22 tous les audits dans les 12 mois. Ça, c'est pour les
23 concours de nomination. Dans le cas de candidats à la... de
24 nominations, nous n'avons pas une telle cible. Ça, c'est
25 pour les candidats aux élections seulement que c'est 12 mois.

26 La priorité sera donnée à l'audit des
27 rapports des candidats, parce qu'il y a des remboursements
28 financiers qui sont liés à ça et il y des règles plus

1 élargies. Donc, de façon typique, nous consentons les
2 efforts à ceux qui ont mené campagne électorale.

3 Mais ça dépend. Par exemple, dans le cas des
4 nominations, ça peut se faire n'importe quand. Donc, il n'y
5 a pas nécessairement un conflit de priorité pour ce qui est
6 de l'audit des concours à la nomination des candidats. Donc,
7 ça varie plus pour... que l'audit des candidats aux élections
8 qui suit un calendrier, 12 mois après la soumission de
9 rapports.

10 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, il y a un audit du
11 rapport par rapport à ce concours de... pour choisir un
12 candidat. Et je crois comprendre que suite à de
13 l'information reçue par Élections Canada dans le cadre de cet
14 audit, vous avez référé la question au Bureau de la
15 Commissaire des élections du Canada?

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

17 Permettez-moi de rajouter à la réponse
18 antérieure. C'est que nous faisons des liens entre les
19 concours de nomination, les rapports, et le rapport du
20 candidat pour nous assurer que le mouvement d'argent entre
21 les deux est correct. Donc, quand nous examinons le rapport
22 du candidat, nous examinons également le rapport de sa
23 candidature.

24 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, quand l'ensemble
25 du processus de vérification s'est fait, un renvoi a été fait
26 au Bureau de la Commissaire des élections du Canada?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété.)

28 **Me DANIEL SHEPPARD:** Est-ce que le sujet de

1 ce renvoi touchait d'une façon ou d'une autre des allégations
2 touchant... par rapport à l'ingérence étrangère?

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Pas du tout.

4 **Me DANIEL SHEPPARD:** Y a-t-il autre chose que
5 vous pouvez nous dire ici publiquement au sujet de
6 l'information que vous avez reçue du SCRS et que nous venons
7 de discuter?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non.

9 **Me DANIEL SHEPPARD:** Merci, Monsieur
10 Perrault, j'ai terminé mes questions.

11 Toutefois, mon collègue monsieur Ferguson va
12 poursuivre votre interrogatoire avec quelques questions.

13 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me MATTHEW FERGUSON:**

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Madame la Commissaire,
15 bonjour.

16 Alors, bonjour, Monsieur Perrault.

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Bonjour.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, je m'appelle
19 Matthew Ferguson, comme vous le savez. Je vais m'adresser à
20 vous pour la deuxième partie de votre interrogatoire en
21 français.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** D'abord, j'aimerais,
23 dans un premier temps, aborder avec vous certaines règles de
24 la *Loi électorale du Canada* relative à l'ingérence étrangère.

25 Vous notez d'abord dans votre... vous notez
26 dans votre rapport institutionnel que la Loi ne contient
27 aucune définition de ce que constitue l'ingérence étrangère,
28 mais interdit plutôt la participation sous certaines formes

1 de personnes et d'entités étrangères à nos élections.

2 Pourriez-vous commencer par décrire les
3 règles relatives aux contributions étrangères. D'abord, qui
4 peut... en fait, je vais prendre la question d'une autre façon.
5 Qui peut apporter un don ou faire une contribution à un
6 candidat ou à un parti politique, et cetera?

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Dans le cas des
8 candidats et partis, c'était très clair : seul un citoyen
9 canadien ou un résident permanent, donc il y a des non-
10 citoyens qui peuvent contribuer à condition qu'ils soient
11 résidents permanents. On parle de particuliers, donc il n'y a
12 pas de don au niveau corporatif ou syndical, pas
13 d'associations, seulement des particuliers peuvent donner.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Je note aussi que
15 vous avez accéléré un peu le débit, donc je vais juste vous
16 demander de ralentir aussi, donc juste pour le bénéfice des
17 interprètes.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** On se fait tous dire la
19 même chose.

20 **M. STÉPHANE PERRAULT:** J'imagine. Merci.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, et même chose,
22 est-ce que c'est les mêmes règles qui s'appliquent pour un
23 candidat à l'investiture ou associations de circonscription
24 enregistrées?

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et ça, est-ce que
27 ça implique à la fois des contributions monétaires et non
28 monétaires?

1 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, si je comprends
3 bien, il est interdit de faire à quiconque qui n'est pas
4 citoyen canadien ou un résident permanent d'apporter des
5 contributions à ces entités-là, que ce soit un candidat, un
6 parti politique ou une association de circonscription
7 enregistrée.

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Ou un candidat à
9 l'investiture ou à la direction.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Qu'en est-il maintenant
11 pour les tiers?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, les règles des
13 tiers sont un petit peu différentes parce que les tiers, pour
14 les tiers, il n'y a pas de limite au montant des
15 contributions qui peuvent être faites à un tiers. Il faut
16 comprendre qu'un tiers, c'est n'importe quelle entité autre
17 qu'une des entités règlementées qu'on vient de mentionner. Ça
18 inclut monsieur et madame Tout-le-Monde, ça inclut des
19 associations, des syndicats, des entités corporatives. Donc,
20 c'est vraiment par exclusion.

21 Il n'y a pas de règle de plafond de
22 contribution. Ce qu'il y a comme règle, c'est que les tiers
23 ne peuvent pas utiliser des fonds provenant de l'étranger
24 pour des activités règlementées en vertu de la Loi, c'est-à-
25 dire quant aux dépenses d'activités partisanes des tiers, à
26 la publicité électorale ou la publicité partisane, c'est des
27 concepts qui se jouent en période préélectorale et pendant
28 l'élection. Il y a aussi des règles sur les dépenses liées

1 aux sondages.

2 Mais de façon générale, donc, les tiers ne
3 peuvent pas utiliser les fonds provenant de l'étranger pour
4 défrayer ces dépenses-là.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que ça, cette
6 règle-là s'applique en dehors d'une période électorale?

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, en dehors d'une
8 période électorale, les seules dépenses qui sont
9 règlementées, c'est pendant la période préélectorale qui
10 commence le 30 juin. Donc, un tiers, en dehors de ces
11 périodes-là, n'est pas une entité règlementée autrement
12 qu'ils doivent tenir compte des contributions que le tiers
13 reçoit parce que venant le temps de l'élection, si le tiers
14 est actif, il devra divulguer la source. Mais autrement, il
15 n'est pas règlementé.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pouvez-vous, Monsieur
17 Perrault, pour le bénéfice de tous, nous donner des exemples
18 de tiers qui seraient susceptibles de recevoir certaines
19 contributions dans un contexte pré ou électoral?

20 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, si on regarde
21 dans les dernières élections, il y a une grande diversité des
22 tiers. Il y a des grands syndicats parfois qui sont des
23 tiers, il y a des groupes qui s'organisent de façon
24 récurrente pour une élection, Canada Proud en est un, il y a
25 des groupes qui sont très étroitement liés avec certains
26 partis ou certains candidats, il y a des groupes liés à
27 l'environnement, liés à des thèmes particuliers. Alors, tous
28 ces groupes-là doivent s'enregistrer s'ils dépensent plus de

1 500 \$ dans une élection ou s'ils encourent... s'ils... pardon,
2 s'ils dépensent effectivement des dépenses pendant une
3 élection ou pendant la période préélectorale.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je remarque également
6 que la Loi électorale n'interdit pas « l'ingérence
7 étrangère » – entre guillemets –, mais elle interdit plutôt
8 l'influence étrangère indue.

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Que signifie le terme
11 « influence étrangère indue »?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, c'est une
13 disposition qui a été adoptée en tout début 2019 et reçu la
14 sanction royale en début 2019. Ça prévoit que des entités
15 étrangères, des États étrangers en particulier, ne peuvent
16 pas encourir de dépenses pour directement favoriser ou
17 contrer l'élection d'un candidat ou d'un parti politique ou
18 encore d'encourager des Canadiens à voter ou à ne pas voter.
19 C'est une interdiction qui est limitée dans le temps à la
20 période électorale et c'est une interdiction qui compose des
21 exceptions importantes, notamment l'expression d'opinion
22 personnelle et des articles dans les médias, des éditoriaux,
23 ne sont pas couverts par cette interdiction-là.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et donc, c'est peut-
25 être une question évidente, mais cette interdiction-là
26 s'applique à qui au juste?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, il y a la... bon,
28 j'ai pas la définition devant moi, mais ce sont des acteurs

1 étatiques étrangers et des gens qui agissent au nom des
2 acteurs étatiques étrangers. Si vous sortez la Loi 282.4, on
3 pourra regarder la liste là, mais...

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien. Non mais, ça
5 ne s'applique pas aux Canadiens ni aux résidents permanents.

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Donc... et je
8 comprends qu'il y a le concept aussi d'engager des dépenses
9 pour des activités visant à favoriser ou contrecarrer un
10 candidat. Qu'est-ce que ça signifie « engager des dépenses »?

11 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Ça veut dire
12 essentiellement encourir des frais liés à des activités de
13 promotion, mais ça peut vouloir... c'est pas nécessairement de
14 la publicité, c'est toute activité qui représente une dépense
15 qui entraîne directement ou indirectement l'opposition ou la
16 promotion d'un candidat.

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, en l'absence de
18 dépenses ou une violation à une loi provinciale ou fédérale,
19 la Loi électorale n'interdit pas à un étranger de promouvoir
20 ou de s'opposer à un parti politique au cours d'une période
21 électorale. Est-ce exact?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, non, vous avez
23 référé... vous avez raison, vous avez ramené une deuxième
24 facette à la disposition. Donc, c'est encourir une dépense ou
25 faire la promotion d'une manière qui est contraire à une loi
26 provinciale ou fédérale.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et donc, si je
28 reprends ma question, la Loi n'interdit pas à un étranger,

1 que ce soit une entité étant un acteur étranger de promouvoir
2 ou de s'opposer à un parti politique au cours d'une période
3 électorale en l'absence de dépenses... d'engager une dépense.

4 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est ça. En l'absence
5 de dépenses, c'est le cas.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Quand vous dites « en
7 l'absence de dépenses », est-ce que – c'est un cas de figure
8 là – des articles seraient publiés dans certains médias, mais
9 à la demande ou à l'incitation d'un État étranger ou d'un
10 organe quelconque client d'un État étranger sans qu'il n'y
11 ait nécessairement de déboursés?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce qu'à ce moment-là,
14 selon vous, ça serait quelque chose de permis?

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est très clairement
16 permis, c'est nommément permis par la...

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est nommément permis.

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Donc...

20 Excusez-moi, je ne sais pas si vous avez
21 terminé.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non, ça va. Tout à fait.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci.

24 Donc, ça n'interdit pas à un acteur étranger
25 d'exprimer son opinion sur le résultat souhaité même d'une
26 élection.

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Que ce soit le

1 président, un ancien président des États-Unis ou un
2 ambassadeur de la Chine.

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Par exemple.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce qu'il y a
5 d'autres dispositions ou règles du régime législatif
6 électoral qui peuvent être utiles pour la protection du
7 processus électoral canadien et pour contrer l'ingérence
8 étrangère?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, je dirais qu'il
10 y a deux catégories. Il y a quelques règles spécifiques, vous
11 avez mentionné les principales qui sont liées au financement
12 politique, et il y a évidemment le fait que seul un citoyen
13 canadien peut voter à une élection – là, on revient à la
14 base. Mais évidemment, un acteur étranger peut intervenir
15 d'une manière qui viole un autre aspect de la Loi électorale.
16 Alors, ça va être repris par 282.4 parce qu'il y a une clause
17 là-dedans qui le raccroche, mais, par exemple, ça peut être
18 de l'intimidation.

19 Donc, il y a différentes violations qui ne
20 sont pas spécifiquement créées pour protéger contre des
21 acteurs étrangers, mais qui ont leur rôle à jouer dans la
22 protection du régime électoral canadien.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** J'aimerais maintenant
24 aborder avec vous les plaintes contenant des allégations
25 d'ingérence étrangère qu'élections Canada a reçues pour les
26 élections en général en 2019 et en 2021.

27 Je souligne également que la Commission... en
28 fait, les avocats de la Commission ont interviewé l'une de

1 vos adjointes, madame Josée Villeneuve, à ce sujet et qu'elle
2 a produit un résumé de témoignage plus détaillé. Pour le
3 bénéficiaire de tous, c'est identifié selon le doc ID WIT-
4 0000013.

5 D'abord, je comprends qu'Élections Canada
6 reçoit un grand nombre et une grande variété de plaintes
7 touchant l'ensemble de votre mandat. Et vous recevez un
8 certain nombre de plaintes qui ne relèvent pas de votre
9 mandat. Est-ce exact?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, on a une
11 définition très, très large de ce qui est une plainte. Je
12 pense que c'est important de le dire. Tu sais, quand on dit
13 qu'on reçoit quelques 17, 18 000 plaintes dans une élection,
14 c'est parce qu'on inclut là-dedans, essentiellement, toutes
15 expressions d'insatisfaction. Mais ça peut être à l'égard
16 d'un candidat, d'un parti, d'un tiers. Ça peut être à l'égard
17 de la loi électorale, par rapport au régime en place.

18 Ça peut être, évidemment, à l'égard
19 d'Élections Canada, des lieux qui ne sont pas accessibles,
20 des enjeux de respect des langues officielles dans un lieu de
21 scrutin. Donc, toute expression d'insatisfaction en relation
22 avec le processus électoral, on les reçoit et on les
23 classe comme étant des plaintes.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et vous avez justement
25 touché aux chiffres dans les dizaines de milliers. On parle
26 de, pour l'élection générale 2019, vous avez reçu
27 18 889 plaintes, et 16 984 plaintes à l'élection générale de
28 2021. Ce sont des chiffres qui sont dans votre rapport

1 institutionnel, donc, je ne vous demande pas de...

2 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je ne les questionne
3 pas. (Rires)

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, parmi ces
5 plaintes, on parle dans votre rapport institutionnel de
6 122 plaintes reliées aux... Qui font allusion à des
7 allégations de... Des préoccupations d'ingérence étrangère
8 pour 2019. Et 27 plaintes relativement à de l'ingérence
9 étrangère à l'élection de 2021. J'ai cru comprendre que bon
10 nombre de ces plaintes portent sur des questions qui ne sont
11 pas interdites par la *Loi électorale*, c'est exact ? Par
12 exemple que monsieur Barak Obama ait tweeté son soutien au
13 premier ministre ?

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact, ou que madame
15 Thunberg, Greta Thunberg soit au Canada pendant une période
16 électorale pour parler d'environnement. Ou des choses comme
17 ça, qui sont perçues par les Canadiens comme des injustices à
18 notre système électoral. Et je ne commenterai pas là-dessus.
19 Mais qui ne sont pas des illégalités en vertu de la Loi.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Comment avez-vous
21 déterminé ce qui était relié à de l'ingérence étrangère et ce
22 qui ne l'était pas ? Dans le cadre de l'ensemble de ces
23 plaintes-là.

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est-à-dire que,
25 essentiellement, ce sont des gens qui, dans la plainte,
26 identifie souvent nommément comme tel, ou encore, très, très
27 implicitement, là, mais qu'est-ce que fait monsieur Obama,
28 Président américain, donc, sans utiliser les mots *ingérence*

1 étrangère, qui, à la face même de la plainte, est de cette
2 nature-là.

3 Ça ne veut pas dire que ça se rattache à une
4 infraction dans la *Loi électorale* du Canada, liée à
5 l'influence indue des étrangers, par exemple. C'est vraiment
6 la perception de la personne qui exprime sa plainte.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et donc, par la suite,
9 Élection Canada a transmis des plaintes relatives à des cas
10 présumés d'ingérence étrangère lors des 2 élections sous
11 étude. Donc, 52 plaintes en 2019 et 8 plaintes en 2021.
12 Pouvez-vous nous aider à comprendre c'est quoi le seuil pour
13 qu'élections Canada envoie des plaintes au Bureau de la
14 commissaire aux élections fédérales ?

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Ah! Le seuil est très
16 bas. Quand on parle de plainte, on ne parle pas de renvois
17 qui viennent de nos analyses, mais des plaintes qu'on reçoit
18 et qu'on redirige. Essentiellement, on ne souhaite pas
19 exercer le mandat de la commissaire, qui est de déterminer
20 quant à elle, si un enjeu mérite une intervention, ou une
21 enquête, ou une mesure de conformité.

22 Donc, dès lors que les faits allégués, à leur
23 face même, suggèrent la possibilité d'une infraction, et le
24 seuil est très, très faible, là. Et en cas de doute, donc, on
25 va envoyer à la commissaire. Ça arrive qu'on les consulte, on
26 dit : On a reçu ça, voulez-vous les avoir ?

27 Je pense que dans le cas de monsieur Obama,
28 des tweets, il y avait tellement des gros volumes, qu'on

1 avait dit : voulez-vous les voir ? Et je pense qu'il avait
2 dit non, à ce moment-là. Il en recevait autant chez lui, ou
3 davantage.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et vous avez fait un
5 contraste entre deux choses, les plaintes redirigées et des
6 revois. Pouvez-vous nous éclaircir là-dessus?

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est-à-dire que dans
8 le renvoi, quand on parle de renvoi, on parle d'une situation
9 où, nous, dans l'exercice de notre mandat, on constate des
10 choses, qu'on considère mériter l'attention de la
11 commissaire. Parce qu'à première vue, il y a une indication,
12 on n'a pas tiré toutes les conclusions, souvent ça demande
13 une enquête. Une indication de possible violation de la loi.
14 Sans...

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Que quelqu'un ait exprimé
16 une plainte quelconque ?

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exactement.
18 Principalement, c'est dans la vérification des rapports
19 financiers. Alors des fois c'est très clair, le rapport n'a
20 pas été soumis ou il est en retard, des fois c'est plus
21 nuancé que ça, et ça demande un examen plus approfondi. Dans
22 tous les cas, la commissaire exerce sa propre décision sur le
23 fait de prendre action ou pas, et quel type d'action.

24 Mais, quand il y a un renvoi, c'est qu'on
25 considère qu'il y a matière à examen. Quand on parle de
26 rediriger, c'est qu'on considère que c'est adressé à la
27 mauvaise entité. Point à la ligne.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Dans votre rapport
2 institutionnel, vous mentionnez qu'Élections Canada a reçu
3 des plaintes concernant un réseau de personnes sympathisantes
4 au régime chinois, impliquées dans le transfert d'argent du
5 Consulat chinois à des candidats ou à des campagnes
6 politiques. Je fais référence à la page 35 et 36 du rapport
7 institutionnel. Je comprends que vous avez pris connaissance
8 des allégations-là en février 2023, sur la base des
9 reportages dans les médias. Ce qui a amené Élections Canada à
10 procéder à un examen des rapports annuels... Un examen des
11 rapports annuels de 2021, des associations de
12 circonscriptions à travers le pays.

13 Pouvez-vous nous parler de ce processus-là,
14 de cet examen-là ?

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, alors c'est pas
16 facile, évidemment, de détecter s'il y a du financement
17 occulte qui se passe. Si, par exemple, il y a du financement
18 qui se fait par le truchement d'individus, qui déclarent,
19 eux, une contribution, mais l'argent ne vient pas d'eux.
20 C'est pas quelque chose qui se détecte, ça, dans un audit.
21 Ça, ça prend une enquête. Mais il y avait, dans les rapports,
22 dans ce qui avait été reporté publiquement, des allégations
23 de remboursement de dépenses. Donc, un montant d'argent qui
24 rentre comme contribution à un montant qui ressort pour
25 rembourser une dépense.

26 Donc, on a fait une analyse pour essayer de
27 voir s'il n'y avait pas, par maladresse peut-être, une
28 proximité très étroite dans les montants qui rentrent et qui

1 sortent d'un individu comme donateur et comme récipiendaire
2 des frais d'une dépense. Par exemple, pour des frais de
3 service. Et on n'a pas détecté, là, quoi que ce soit qui
4 aurait mérité un renvoi à la commissaire.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et donc, (non
6 interprété).

7 Donc, Monsieur Perrault, j'attire à votre
8 attention, dans le rapport institutionnel, ici, à la page 36,
9 justement, vous parlez qu'aucun stratagème systématique n'a
10 été détecté pour démontrer le remboursement au donateur du
11 montant de la contribution, moins le crédit d'impôt, comme le
12 prétend l'article. Et là, il est toutefois important de
13 préciser que la capacité de repérer ce type de transactions
14 est limité par l'information disponible dans les rapports
15 financiers, noms et adresses, par l'absence de rapport
16 détaillé sur les dépenses des associations de
17 circonscriptions et par la difficulté d'obtenir des documents
18 justificatifs auprès de ces dernières.

19 Pourquoi ce bémol ? Vous mettez ce bémol-là
20 sur votre... Le résultat de votre examen ?

21 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est-à-dire que dans
22 le cas de certaines entités, en vertu de la loi, les
23 candidats, c'est le cas, ils doivent soumettre toutes les
24 pièces justificatives, et c'est vrai des candidats à
25 l'Investiture aussi, à l'appui des dépenses. Ils doivent
26 soumettre les chèques aussi à l'appui des contributions.

27 Dans le cas d'autres entités, comme les
28 partis politiques et les associations de circonscriptions, on

1 n'a pas accès aux pièces justificatives liées aux dépenses.
2 Alors, c'est des choses qu'on a demandées à plusieurs
3 reprises au Parlement, mais on n'a pas accès à ces documents-
4 là.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Mais pourquoi, vous
6 parlez de l'examen, du résultat, mais là, vous mettez le
7 bémol, des limites là-dessus. Est-ce que...

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est-à-dire que dans
9 le cas des dépenses, il peut y avoir un montant qui est un
10 sous-montant d'un ensemble plus large. Donc, quand on regarde
11 une facture, on pourrait peut-être revoir des fragments de
12 montants qu'on ne verrait pas nécessairement à la face même
13 du rapport financier.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Mais, est-ce que ça
15 serait juste de dire que dans ce contexte-là, votre
16 vérification est nécessairement limitée ?

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est ce qu'on dit,
18 effectivement.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et le résultat auquel
20 vous parvenez est aussi limité, en termes de conclusion.
21 Parce qu'en l'absence de pièces justificatives, évidemment...

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, c'est vraiment,
23 on dit en anglais, *out of an abundance of caution*, là, par
24 acquit de conscience, je veux dire, à la face des
25 renseignements de cette nature-là, qu'est-ce qu'on peut faire
26 pour essayer de voir. Et il arrive, des fois, qu'on détecte
27 une contribution à une dépense qui est proche, à la cenne
28 près, comme on dit. Et qui suggère, là, qu'il y a eu une

1 transaction qui est irrégulière.

2 C'est pas du non vu, ça. Donc, j'ai voulu
3 voir s'il y avait des choses qui ressortiraient d'une analyse
4 comme ça, pis y en avait pas. Mais ça dit ce que ça dit,
5 c'est pas plus que ça.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** À part les limites que
7 vous décrivez ici, est-ce qu'il y a d'autres défis, dans ce
8 genre d'examens ou de vérifications ?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Mais, comme j'ai
10 indiqué, quand on parle de contributions, on ne peut pas
11 aller derrière le fait qu'un individu a donné à une entité
12 règlementée ou d'où vient l'argent de cet individu-là,
13 évidemment on n'est pas en mesure de vérifier ça. Donc, il y
14 a toujours moyen nécessairement... ou encore de l'argent peut
15 être acheminé et non déclaré, ce qu'on appelle communément
16 des « enveloppes brunes », et dépensé en marge du régime de
17 financement politique.

18 Alors, dans un système où il y a un plafond
19 de dépenses qui est assez bas, ça limite d'une certaine façon
20 l'ampleur de ce qui peut être fait sans que ça transparaisse
21 au niveau des concurrents, des entités politiques, mais
22 évidemment ce qui est fait avec de l'argent comptant en marge
23 des rapports, c'est pas quelque chose qui peut être détecté.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. J'aimerais
25 maintenant aborder avec vous ce que vous décrivez dans le
26 rapport institutionnel comme étant « l'observation de
27 l'environnement et du contenu numérique ».

28 J'ajouterais encore une fois que les avocats

1 de la Commission ont interrogé un autre de vos directeurs,
2 monsieur Nick Gamache à ce sujet et on a produit un résumé
3 plus détaillé de cet entretien, et je fais référence au
4 document WIT-0000019 – cinq zéros, donc 00000.

5 **--- PIÈCE No. WIT19.FR :**

6 Résumé d'entrevue : Nick Gamache

7 **--- PIÈCE No. WIT19.EN :**

8 Interview Summary: Nick Gamache

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je vous ramène à la fin
10 de l'année 2016 et les perturbations liées à l'élection
11 présidentielle aux États-Unis. Pouvez-vous nous parler de la
12 façon dont Élections Canada a réfléchi au problème de
13 mésinformation et désinformation sur les réseaux sociaux et
14 leur lien avec l'intégrité électorale à cette époque, c'est-
15 à-dire comment Élections Canada s'est-il préparé à la tempête
16 qui s'annonçait.

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Je pense
18 qu'autour de ces années-là puis avec le Brexit aussi, comme
19 je mentionnais, il y avait une prise de conscience
20 généralisée de l'ampleur des dommages qui peuvent être créés
21 par la mésinformation ou désinformation, on ne sait pas
22 toujours c'est quoi l'intention, mais dans les médias
23 sociaux.

24 Alors, on a mis sur pied une capacité de
25 veille, de monitoring là, de veille des médias sociaux et des
26 médias pour s'assurer que l'information qui circule
27 concernant le processus électoral soit telle que les
28 électeurs ne soient pas induits en erreur et surtout pas

1 empêchés de voter. Donc, c'était ça notre préoccupation.

2 Évidemment, il y a de la désinformation ou de
3 la mésinformation qui circule sur toutes sortes de sujets
4 pendant une élection. Il y a des débats partisans qui ne sont
5 pas toujours de la plus grande honnêteté ou qui sont parfois
6 simplement erronés, mais ce n'est pas le rôle d'un
7 administrateur électoral de se faire l'arbitre des débats
8 politiques partisans. Alors, c'est pas ça qu'on souhaitait
9 faire et qu'on souhaitait connaître.

10 Ce qu'on a voulu, c'est regarder
11 l'environnement public pour voir l'information qui circule
12 sur le processus électoral pour s'assurer que s'il y a des
13 informations qui ne sont pas correctes ou des préoccupations
14 des Canadiens pour qu'on soit en mesure de bien informer la
15 population sur le processus électoral de différentes
16 manières, soit par nos propres comptes de médias sociaux,
17 soit par notre site web ou par les médias plus traditionnels,
18 donc qu'on comprenne bien l'environnement d'informations et
19 qu'on puisse intervenir pour s'assurer que les électeurs
20 soient en mesure d'exercer leur droit de vote.

21 Donc, c'était ça essentiellement la stratégie
22 qu'on avait mise en place en 2016.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et là, vous parlez...
24 vous avez utilisé un terme, « monitoring », parce que peut-
25 être le terme en français « surveillance » est peut-être trop
26 fort comme mot.

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, je trouve ça un
28 peu lourd « surveillance ».

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

2 **M. STÉPHANE PERRAULT:** On fait une veille de
3 ce qui circule dans l'environnement public. Là, on ne fait
4 pas de surveillance des espaces privés numériques, mais
5 vraiment dans l'environnement public, et on ne s'intéresse
6 pas vraiment à qui fait la communication, que ça soit un
7 intérêt particularisé ou un intérêt en termes de sources
8 domestiques ou étrangères. On n'a pas les outils pour
9 déterminer véritablement si l'information provient du Canada
10 ou de l'étranger.

11 Alors, les apparences peuvent être
12 trompeuses, on en est bien conscients, et c'est pas parce
13 qu'une information circule d'un compte qui semble être
14 canadien que c'est le cas.

15 De notre point de vue, les fins pour
16 lesquelles on fait cette veille-là des médias sociaux est
17 d'assurer que la bonne information soit disponible auprès des
18 Canadiens. Donc, quelle que soit la source, ce n'est pas
19 nécessairement... ce n'est pas un critère, en fait, qui est
20 pertinent pour nous, on va prendre action quelle que soit la
21 source. Et donc, on ne cherche pas à comprendre cet aspect-
22 là, pas plus qu'on ne cherche à comprendre l'intention. On
23 veut simplement connaître l'information qui circule pour la
24 corriger, au besoin.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, vous ne vous
26 ingérez pas dans la conversation entre deux internautes qui
27 se chicanent sur internet sur pour qui voter.

28 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est absolument pas

1 notre but. On essaye d'être le plus discret de ce côté-là.
2 Évidemment, quand on fait une veille comme ça, on utilise des
3 mots clés comme « vote », comme « élections », qui vont faire
4 ressortir des conversations qui sont partisanses et on va les
5 voir, mais on ne s'en sert pas dans notre mandat autrement
6 que pour comprendre ce qui est dit sur le processus de vote.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et si vous voyez des...
8 dans le cadre d'un forum de discussion, par exemple...

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** ...des informations qui
11 portent sur le processus...

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** ...je ne sais pas, un
14 échange qui suggère que, en fait, alors que c'est censé être
15 secret, l'information quant à savoir pour qui un membre du
16 public a voté, un citoyen a voté est dans le fond révélé.

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Comment allez-vous
19 intervenir à ce moment-là si c'est dans le cadre d'un forum
20 de discussion sur les réseaux sociaux?

21 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, le mode
22 d'intervention va varier selon le moment dans la période
23 électorale, si on est proche du vote; la vélocité de la
24 conversation, est-ce que ça se répand comme une trainée de
25 poudre; à combien de personnes ça rejoint; et la nature de
26 l'information. Alors, il y a des choses qui sont extrêmement
27 sérieuses si, par exemple, la veille d'une élection on
28 mésinforme sur la date ou sur le fait qu'on ne peut pas voter

1 sans certaines pièces d'identité qui ne sont pas, en fait,
2 requises ou sans vaccin, par exemple, sans preuve vaccinale.
3 Là, on doit intervenir beaucoup... de façon plus musclée.

4 Mais généralement, c'est pas ça qui arrive.
5 Souvent, nos interventions se font assez tôt dans le... quand
6 on voit de l'information tôt dans le processus électoral, on
7 peut identifier la trame narrative comme étant trompeuse
8 auprès des médias sociaux, on n'a pas... des plateformes, on
9 n'a pas d'autorité pour exiger qu'elles le retirent. Et ce
10 n'est pas notre approche privilégiée, ça serait le dernier
11 recours. Je pense que les gens... il y a beaucoup de Canadiens
12 qui seraient très réfractaires à l'idée qu'élections Canada
13 se fassent le censeur d'informations sur les médias sociaux.

14 Souvent, l'information va arriver assez tôt
15 dans le processus électoral qu'on est capable d'accroître le
16 contenu sur ce sujet-là sur notre site web ou dans des
17 entrevues avec des médias, il y a des médias qui viennent
18 nous voir puis qui soulèvent des questions par rapport à ça,
19 ou sur nos comptes de médias sociaux.

20 Donc, il y a plusieurs mécanismes qu'on a de
21 communication avec le public et ça va dépendre de la nature,
22 de la portée de l'information qu'on doit corriger.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et pour faire suite à
25 cette question-là de Madame la commissaire, lorsqu'on fait
26 référence à des forums de discussion, est-ce qu'on parle bien
27 des forums de discussion publiquement accessibles?

28 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Absolument.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, vous n'avez pas
2 accès à des forums de discussion privés.

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien. Et quelles
5 plateformes... justement, quelles plateformes numériques est-ce
6 que vous... sur lesquelles vous effectuez votre veille...

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors...

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** ...pour vos observations
9 de...

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Elles sont énumérées,
11 je pense, dans le rapport. Il y en a 67. Alors, ce sont les
12 principales qu'on connaît...

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** ...qu'on connaît tous.

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** J'inclus là-dedans
17 WeChat, entre autres, et des plateformes qui sont peut-être
18 plus marginales et que je ne... personnellement ne connais pas,
19 n'ai jamais fréquentées, mais que mon équipe fréquente et
20 examine. Donc, il y en a 67 à la dernière élection; il y en
21 avait moins à celle de 2019, mais on a étendu notre veille à
22 67 plateformes lors de la 44^e.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous incluez WeChat.
24 Est-ce que vous avez une relation avec WeChat? Est-ce que
25 vous aviez une relation entre Élections Canada et WeChat?

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** On n'en a pas. On a
27 une relation avec certaines plateformes, comme Facebook...

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Twitter ou X.

1 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Twitter, oui,
2 exactement. Et il y a des plateformes sur lesquelles on fait
3 de la publicité, donc il y a différents niveaux de relations.
4 Il y a des plateformes sur lesquelles on a des comptes, il y
5 en a sur lesquelles on fait de la publicité, il y en a
6 d'autres sur lesquelles on est simplement là pour observer ce
7 qui se passe.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** À la lumière des
9 paramètres que vous venez de décrire, en fait, vos... par
10 rapport à votre observation de l'environnement numérique,
11 est-ce que vous tentez de détecter des activités d'ingérence
12 étrangère?

13 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Comme j'indiquais,
14 notre souci est de connaître l'information sur le processus.
15 On n'a pas la capacité de faire cette distinction-là, la
16 distinction peut être trompeuse. Ce n'est pas parce que... par
17 exemple, alors, on fait la veille dans une vingtaine de
18 langues là, dont le mandarin et le cantonais. C'est pas parce
19 qu'un commentaire vient dans une langue étrangère qu'on doit
20 présumer que c'est de l'ingérence étrangère. Et l'inverse est
21 aussi vrai, ça peut être en français, en anglais, et ça
22 pourrait constituer de l'ingérence étrangère.

23 On n'est pas outillés pour faire ces
24 distinctions-là. Ça, ça demande une enquête, c'est le monde
25 du renseignement qui peut faire ça, j'imagine, jusqu'à... dans
26 une certaine mesure avec une certaine facilité relative, mais
27 pas... non, c'est pas le cas d'Élections Canada. On cherche
28 simplement à s'assurer que l'information sur le processus de

1 vote est correcte.

2 On voit aussi dans l'environnement des choses
3 qui peuvent être utiles au plan opérationnel. S'il y a, par
4 exemple, une route de bloquée, typiquement on va le savoir;
5 un pont qui accède à un lieu de scrutin, on va le savoir très
6 rapidement sur les médias sociaux avant même que le directeur
7 de scrutin nous appelle. Donc, il y a des choses comme ça qui
8 peuvent nous aider dans nos opérations, mais ça a vraiment
9 trait à faciliter et assurer le processus de vote.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** J'ai compris aussi que,
11 et vous faites référence à ça dans votre rapport
12 institutionnel, que Élections Canada a eu accès à des
13 comptes-rendus du Renseignement au sujet de menaces d'acteurs
14 étrangers sur... dans l'environnement numérique par rapport à
15 entre 2018 et 2022. Qu'est-ce que vous avez appris de ces... de
16 façon générale, bien évidemment, de ces...

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je veux juste
18 m'assurer de comprendre ce à quoi vous faites spécifiquement
19 référence.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous... dans votre
21 rapport institutionnel...

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** ...vous faites référence à
24 des comptes-rendus que vous avez reçus du... des briefings que
25 vous avez reçus des services de renseignement.

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** Qu'est-ce que vous avez
28 appris, évidemment de façon générale, et comment est-ce que

1 cette information vous avez appliquée pour effectuer votre
2 veille de l'environnement numérique?

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, c'est de
4 l'information qui est assez générique. On en a donné des
5 exemples tout à l'heure sur l'intérêt que peuvent avoir
6 certains États ou les stratégies que peuvent avoir certains
7 États. En termes de désinformation, je pense que le seul
8 élément qui était particulièrement pertinent, mais qu'on
9 avait anticipé aussi, c'était de la désinformation possible
10 liée aux mesures sanitaires aux lieux de scrutin. Qu'elles
11 soient, encore là, d'origine étrangère ou domestique, pour
12 nous, c'est la même chose. Donc, ça, ce sont des choses qu'on
13 a vues dans une certaine mesure, pas de façon incroyable là,
14 mais il y en avait qui circulaient, mais encore là, on ne
15 peut pas confirmer l'origine de ça.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et je comprends
17 également qu'élections Canada préparent les rapports sur –
18 encore une fois, je vais faire attention au mot – pas la
19 surveillance, mais l'observation des médias sociaux. Comment
20 ces rapports-là sont utilisés à l'interne chez Élections
21 Canada?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** À l'interne d'abord,
23 ces rapports-là nous donnent une bonne compréhension de
24 l'environnement et des préoccupations des Canadiens par
25 rapport au processus électoral. Il y a des... donc, ça nous
26 permet d'ajuster ou de recalibrer l'information qu'on met sur
27 nos sites web pour s'assurer qu'il y a une bonne
28 compréhension.

1 Par exemple, les mesures sanitaires aux lieux
2 de scrutin, de ce qui est requis, de ce qui n'est pas requis.
3 À la dernière élection, selon les localités, on appliquait
4 les normes locales, selon les localités, il fallait porter le
5 masque, mais ailleurs, non. Donc, il y avait un peu de
6 confusion là-dessus. Il n'y avait pas de preuve vaccinale qui
7 était requise pour voter nulle part. Donc, ça, c'était un
8 élément qu'on pouvait clarifier.

9 Donc, ça, des préoccupations des Canadiens,
10 il y a... à chaque élection, c'est vrai au Canada, c'est vrai
11 au Royaume-Uni, un peu partout dans le monde, il y a des
12 narratifs sur l'idée que les stylos... pardon, les crayons de
13 plomb sont utilisés pour effacer les votes et changer les
14 résultats. Donc, on les connaît, ces narratifs-là, on les
15 voir venir d'autres pays d'ailleurs parce qu'on fait la
16 veille en dehors de la période électorale, on voit venir ces
17 histoires-là sur ce processus-là et ça nous permet de
18 clarifier et de mettre de l'information sur notre site web à
19 l'avance qui éduque la population, éduque les journaux sur
20 les règles et leurs raisons d'être.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et ces rapports-là,
22 est-ce qu'ils sont partagés ou communiqués avec des
23 partenaires externes, tels le CRS ou la GRC?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Alors, on a des
25 rapports de façon hebdomadaire en tout temps, mais pendant la
26 période électorale, ce sont des rapports quotidiens qui sont
27 préparés et ils sont partagés avec l'ensemble de nos
28 partenaires de sécurité. Donc, je vais prendre un autre

1 acronyme en anglais, les membres du SITE Task Force, le
2 groupe qui consiste essentiellement... le CRS, la GRC, les
3 Affaires mondiales reçoivent ces informations-là, la
4 commissaire reçoit cette information-là. Donc, tous nos
5 partenaires de sécurité le reçoivent. Les Affaires mondiales
6 aussi.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et si l'information qui
8 est identifiée n'est pas relative au processus proprement
9 dit...

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** O ui.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** ...donc, ne relève pas de ce
12 qui vous intéresse, est-ce que vous allez relayer quand même
13 l'information ou vous allez vraiment vous limiter à ce qui
14 relève de votre mandat?

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, non, on relaye
16 tout, OK? L'analyse est anonymisée. On ne dit pas « telle
17 personne a dit » là, de façon générale, on anonymise. On dit,
18 « voici ce qu'on entend, voici ce qu'on voit ». Ça va inclure
19 des choses, des débats partisans, des critiques de certains
20 partis ou de certains candidats, ce sont des choses qui
21 ressortent, c'est les grandes tendances qu'on décèle dans
22 l'environnement des médias sociaux. Et tout est partagé avec
23 tous nos partenaires de sécurité, mais on ne leur dit pas
24 quoi faire avec ça, on ne leur donne pas d'indications,
25 « regardez cet aspect-là », on présume qu'ils font leur
26 travail et qu'ils tiennent compte, selon leur mandat et leurs
27 intérêts, de l'information qu'il y a là.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Maintenant, je vais

1 aborder la dernière partie de cet interrogatoire-là, c'est
2 par rapport à l'intégrité des élections des 43^e et des 44^e
3 élections générales.

4 Si j'aborde dans un premier temps l'intégrité
5 de la 43^e élection générale, est-ce que j'ai raison de dire
6 que vous êtes d'avis qu'élections Canada n'a pas rencontré de
7 problèmes d'ingérence étrangère relevant de votre mandat?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, la nuance est
9 importante avec tout ce qu'on entend, mais dans le cadre de
10 mon mandat pour ce qui a trait à l'administration des
11 élections, je n'ai pas connaissance de situations d'ingérence
12 étrangère dans l'administration des élections.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et le choix de mot,
14 vous dites c'est important, c'est « relevant de votre
15 mandat », vous dites.

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et en vous fondant
18 sur toutes les informations dont vous disposez aujourd'hui,
19 classifiées et non classifiées, pouvez-vous exprimer votre
20 opinion sur l'intégrité globale des élections en général de
21 2019.

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, je vais
23 m'exprimer sur l'intégrité des élections en ce qui a trait à
24 mon mandat.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Et j'ai un haut niveau
27 de confiance dans l'intégrité des élections en ce qui a trait
28 à mon mandat. Pour ce qui est des enjeux plus larges dans ce

1 qu'on pourrait appeler l'écosystème électoral, je pense que
2 c'est à la Commission d'examiner ça à la lumière de
3 l'ensemble des faits dont vous aurez connaissance à ce
4 moment-là. Mais pour ce qui est de l'administration
5 électorale, absolument.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et est-ce que cette
7 réponse est la même, puisque nous avons 338 élections en même
8 temps dans une élection générale, est-ce que c'est la même...
9 votre réponse est la même pour chacune des circonscriptions
10 électorales?

11 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

12 **Me MATTHEW FERGUSON:** Si je tourne maintenant
13 aux 44^e élections générales, là, le contexte est un peu plus
14 différent que la précédente. C'est la pandémie de la COVID-
15 19, donc je pense que c'est une première pour Élections
16 Canada d'avoir tenu une élection pendant une période de
17 pandémie.

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, absolument.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Excusez-moi. Oui?
20 Merci.

21 Donc, il y a aussi une question de réduction
22 du nombre de bureaux de vote aussi.

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Alors, le
24 principal défi que je dirais pour nous d'un point de vue des
25 opérations électorales, c'était de trouver les lieux de
26 scrutin. Les écoles n'étaient pas disponibles dans la plupart
27 des cas; dans certaines provinces, il n'y avait aucune école
28 disponible. Il y avait des lieux comme les grandes tours de

1 condos, qui typiquement accueillent des bureaux de scrutin
2 pour leurs résidents, qui ont décidé de ne pas le recevoir.
3 Donc, il y avait un défi pour trouver les lieux de scrutin.
4 En fin de compte, on a eu 14 500 à peu près lieux de scrutin
5 comparé à 15 500, donc une diminution quand même des lieux de
6 scrutin. On avait des lieux plus grands parfois, mais pas le
7 même nombre, donc pas toujours la même proximité.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Est-ce que... pensez-
9 vous que la réduction du nombre de bureaux de vote est une
10 situation ou un genre de situation qui pourrait accroître la
11 vulnérabilité aux actions d'ingérence étrangère?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je n'ai pas
13 d'informations qui me permettraient de croire ça.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et je comprends
15 également qu'élections Canada n'a pas été confrontée à des
16 problèmes d'ingérence étrangère relevant de votre mandat –
17 encore une fois – relativement à la 44^e élection générale non
18 plus?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et encore une fois
21 sur la base de toutes les informations dont vous disposez
22 aujourd'hui, classifiées et non classifiées, pouvez-vous vous
23 exprimer sur l'intégrité des élections générales de 2021?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, de la même
25 façon, je dirais que dans l'ensemble, l'élection générale,
26 j'ai un haut niveau de confiance dans l'intégrité de
27 l'élection en ce qui a trait aux questions qui relèvent de
28 mon mandat.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et encore une fois, que
2 ce soit l'élection générale *at large* ou les 338
3 circonscriptions électorales, est-ce que votre réponse est la
4 même pour chacune des circonscriptions électorales?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est la même.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et est-ce que je
7 comprends bien que ces déclarations-là lors de votre... des
8 questions posées par mon confrère, Me Sheppard, ces
9 déclarations-là qui portent sur l'intégrité de l'élection, ça
10 porte sur l'intégrité de l'élection, mais pas sur les
11 résultats de l'élection. C'est bien ça que vous avez indiqué
12 tantôt?

13 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Le résultat de
14 l'élection, c'est le dépouillement de l'élection et il n'y a
15 pas d'autres résultats pour moi. Je n'ai pas de moyens de
16 spéculer sur des facteurs qui auraient pu influencer ça. Ce
17 que je peux dire, c'est que dans l'administration, il y a eu
18 dans l'ensemble une conformité aux exigences de la Loi et un
19 haut niveau d'intégrité.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Puis comme dernière
21 question, parce que puisque vous l'abordez dans votre rapport
22 institutionnel et lors de l'entretien avec les avocats de la
23 Commission, vous avez eu connaissance des allégations qui ont
24 circulé dans les médias, qui découlent des médias. Comment
25 conciliez-vous ces déclarations qui caractérisent les
26 élections de 2019 et 2021, votre déclaration à l'effet que
27 vous les qualifiez par un haut degré d'intégrité, avec les
28 allégations selon lesquelles des acteurs hostiles ont tenté

1 de s'ingérer dans ces élections ou à tout le moins dans
2 certaines circonscriptions? Donc, comment vous conciliez les
3 allégations par rapport à votre déclaration?

4 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je ne prétendrai pas
5 que je ne suis pas préoccupé par ce qu'on entend dans la
6 sphère publique par le renseignement qui a été divulgué. Je
7 pense que, comme citoyen et comme directeur général des
8 élections, j'ai cette préoccupation-là.

9 J'ai mis deux bémols ou deux restrictions à
10 mon commentaire, j'ai dit : à la base... sur la base des faits
11 que je connais et quant aux questions qui relèvent de mon
12 administration électorale. Je pense que la Commission va
13 aller plus large pour regarder l'écosystème électoral dans
14 lequel se sont déroulées ces élections-là et va regarder à
15 mieux comprendre des choses qui seront... qui ont pu se passer
16 et se faire une opinion là-dessus. Mais moi, je n'ai pas le
17 mandat ou la capacité de faire ces déterminations-là.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien. Merci.

19 Madame la Commissaire, je crois que je suis à
20 la fin de mes questions. Je...

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, ça serait le temps
22 pour la pause?

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Exactement.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété.)

25 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

26 La séance est en pause jusqu'à 11 h 40.

27 --- La séance est suspendue à 11 h 19

28 --- La séance est reprise à 11 h 45

1 --- M. STÉPHANE PERRAULT, Sous la même affirmation

2 solennelle:

3 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

4 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
5 étrangère a repris.

6 **COMMISSIONAIRE HOGUE:** Qui sera le premier?

7 Un instant, je vais le trouver. Merci, j'ai trouvé.

8 Alors, l'avocat pour Michael Chong, à vous.

9 **Me GIB van ERT:** Merci, Madame la
10 Commissaire.

11 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GIB van ERT:

12 (NON INTERPRÉTÉ)

13 **Me GIB van ERT:** ... que on ne peut vous
14 démettre que par une résolution du Parlement entier?

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact. Une
16 résolution mixte de la Chambre des communes et du Sénat.

17 **Me GIB van ERT:** Merci. Je crois comprendre
18 également que vous êtes pour un mandat de 10 ans non
19 renouvelable?

20 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

21 **Me GIB van ERT:** Et la vertu du fait que
22 c'est non-renouvelable, du point de vue institutionnel,
23 dites-moi si je me trompe, c'est que ça leur enlève tout
24 incitatif de votre part de faire plaisir à qui que ce soit le
25 gouvernement dans l'espoir d'être renouvelé au bout de 10
26 ans?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

28 **Me GIB van ERT:** Donc, vous pouvez leur

1 plaire ou ne pas leur plaire, et d'une façon ou d'une autre,
2 vous allez quitter après 10 ans?

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

4 **Me GIB van ERT:** Donc, Monsieur Perrault,
5 question, je sais que vous en avez mentionné, mais pouvez-
6 vous élaborer pour Madame la Commissaire pourquoi le
7 directeur général des élections a besoin de cette
8 indépendance institutionnelle?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est important que
10 les Canadiens soient rassurés que l'élection n'est pas menée
11 par... sous l'influence d'un intérêt particulier, y compris
12 l'intérêt du parti au pouvoir.

13 **Me GIB van ERT:** Merci beaucoup. Je me rend
14 compte, en passant à travers le matériel, que la phrase
15 « élection générale » en est une que j'avais peut-être pas
16 apprécié l'importance du mot général dans ce cas-là. Mais je
17 commence à le saisir peut-être un peu. Vous allez me dire.

18 L'élection général, si j'ai compris, en est
19 une où il y a une élection dans toutes les circonscriptions
20 électorales simultanément. C'est ça, général, tout le monde
21 participe à l'élection? Donc, toutes les circonscriptions.

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exactement cela.

23 **Me GIB van ERT:** Donc, nous avons en ce
24 moment 338 circonscriptions, donc 338 élections le jour de
25 l'élection, élection générale?

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

27 **Me GIB van ERT:** Quand nous considérons
28 l'intégrité de l'élection générale, ce à quoi il faut penser,

1 c'est l'intégrité de ces 338 élections dans les districts
2 électoraux?

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact. Quand
4 une élection est contestée devant le tribunal, c'est fait sur
5 la base d'une circonscription, pas une contestation de
6 l'ensemble.

7 **Me GIB van ERT:** Donc, il y avait ingérence
8 étrangère, ou quelque ingérence que ce soit, d'ailleurs, dans
9 une pognée de circonscriptions lors de l'élection générale,
10 cela pourrait quand même remettre en cause votre évaluation
11 de l'intégrité générale de l'élection

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je veux apporter
13 quelques bémols ici. On ne m'invite pas à titre de directeur
14 de certifier les élections. Ce que je suis invité à faire,
15 c'est de tenir compte, donner des preuves par rapport à
16 l'administration de l'élection pour d'autres, y compris des
17 participants qui veulent contester les élections, y compris
18 le Parlement ou d'autre, et la Commission.

19 Formellement, mon rôle n'est pas de certifier
20 d'aucune façon une élection particulière. Quand j'ai répondu
21 plus tôt, j'ai fait une évaluation générale, mais ce n'est
22 pas un rôle formel qui m'est confié par la Loi.

23 **Me GIB van ERT:** J'ai compris cela. Je
24 voulais pas suggérer que vous êtes responsable de certifier
25 l'intégrité, mais vous êtes préoccupé bien sûr par
26 l'intégrité?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Bien sûr.

28 **Me GIB van ERT:** Lorsque vous considérez

1 l'intégrité, est-ce que j'ai bien compris en disant que si
2 vous croyez que 330 des circonscriptions étaient intégrité,
3 mais qu'il y en a huit où il y avait pas d'intégrité, vous ne
4 direz pas : « c'est assez bon ça, on est proche de 338 »?
5 Mais vous et votre agence, vous répondez à une norme de tous
6 les 338?

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété)... je
8 connais des incidents qui impactent l'intégrité d'une
9 élection, des données factuelles. Et même si ce n'est que
10 dans un seul district électoral, je le mettrais dans mon
11 rapport au gouvernement.

12 **Me GIB van ERT:** Mais je voulais être sûr que
13 vous êtes d'accord avec moi que votre préoccupation serait
14 l'élection de tous les 338 circonscriptions?

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Absolument.

16 **Me GIB van ERT:** Merci. Vous avez expliqué
17 qu'élections Canada a maintenant adopté un rôle de suivi des
18 médias sociaux. Et vous avez expliqué clairement que le but
19 de ce rôle est de faire un suivi... l'un des buts... un suivi de
20 savoir s'il y a de l'info... de la désinformation,
21 désinformation, au sujet du processus électoral?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

23 **Me GIB van ERT:** Par opposition à des
24 discours politiques?

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

26 **Me GIB van ERT:** Et je sais que vous avez
27 donné l'exemple à maître Ferguson de gens qui répandent de
28 fausses nouvelles au sujet du contenu des crayons pour

1 marquer les bulletins de vote. Laissez-moi vous donner un
2 autre exemple un peu folichon pour être sûr que j'ai bien
3 compris.

4 Si dans une élection générale donnée, vous
5 faites votre suivi des médias sociaux et vous constatez qu'il
6 y a une histoire qui se répand et qui commence à gagner du
7 terrain, devenir... donc, pas simplement un... une petite
8 histoire à quelque part, mais qui commence à attirer plus
9 d'attention, en disant que dans l'élection, il n'y aura pas
10 de vote anticipé pour les gens en Colombie-Britannique. Ce
11 serait faux, bien sûr.

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Bien sûr.

13 **Me GIB van ERT:** C'est la même règle pour
14 toutes les provinces, alors si vous voyez quelque chose de ce
15 genre, si j'ai bien compris, c'est le genre de chose auquel...
16 pour lequel vous avez mandat d'intervenir?

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, tout à fait. Il
18 y a différentes façons de se faire, mais cela relève de
19 m'assurer que les gens, dans votre exemple en Colombie-
20 Britannique, sont au courant de cette fausse nouvelle.

21 **Me GIB van ERT:** Ils ne sont pas informés?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, et ne pas être
23 informé.

24 **Me GIB van ERT:** Si plutôt la désinformation
25 que vous avez détectée touchait quelque chose qui ne touchait
26 pas le contenu de l'élection ou... mais les positions d'un
27 parti ou la vue d'un candidat... le point de vue d'un candidat,
28 ce sera pas une question qu'élections Canada jugerait

1 opportun d'intervenir?

2 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non. Il le devrait
3 pas.

4 **Me GIB van ERT:** Y a-t-il organe
5 institutionnel au pays qui est responsable d'intervenir là où
6 une instance de désinformation grossière est détectée sur les
7 médias sociaux?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Votre question est
9 très large. Il y a beaucoup de choses qui vont opérer même
10 pendant les élections. Il y a des instances qui pourraient
11 être utilisées pour faire face à ça.

12 Mais comme je l'ai dit plus tôt, je ne suis
13 pas en position de savoir si un contenu dans les médias
14 sociaux vient d'un pays étranger, mais je m'imaginerais, mais
15 je laisserais mes partenaires de la sécurité en parler,
16 qu'ils ont un certain intérêt à cet égard. Savoir s'ils
17 peuvent en temps réel détecter cela, ça c'est une autre paire
18 de manche que je n'aborderai pas

19 **Me GIB van ERT:** Y a-t-il un organe... vous
20 avez parlé des lois de diffamation. Bon, la difficulté c'est
21 que corriger la mésinformation par une poursuite à
22 diffamation prendrait beaucoup plus de temps que l'élection.

23 Donc, si quelqu'un a dit quelque chose qui
24 est complètement faux au sujet d'un candidat ou d'un parti
25 pendant l'élection et que vous attendez pour laisser le
26 tribunal trancher dans quelques années, ça n'aide nullement
27 le candidat ou le parti pendant les élections?

28 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, en effet, et cela

1 fait partie des défis de vivre dans un pays avec une société
2 ouverte comme la notre que les mauvais acteurs peuvent
3 exploiter.

4 **Me GIB van ERT:** Oui, ils peuvent les
5 exploiter.

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

7 **Me GIB van ERT:** On veut que les citoyens
8 aient de bonnes élections.

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété)

10 **Me GIB van ERT:** Alors, outre l'intervention
11 de tribunal, vous comme directeur général des élections, pas
12 au courant... est-ce que vous connaissez une autre institution
13 qui existe qui a la capacité... parce que vous avez clairement
14 dit que ce n'est pas le cas... de répondre à une instance de
15 désinformation? Et moi, je veux dire un cas clair. Est-ce
16 qu'il y a quelqu'un qui a le pouvoir pendant la période
17 électorale pour sauvegarder l'élection et empêcher les gens
18 d'être trompés par cette fausse information? Qui a le
19 pouvoir de se faire, s'il y a quelqu'un?

20 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Le protocole
21 d'incident critique a été monté pour traiter de choses qui ne
22 tombent sous mon mandat et, selon l'opinion des membres de ce
23 protocole, menacent la possibilité d'une élection libre et
24 équitable. Alors, selon la qualité de l'information dans
25 leurs mains et le sérieux, ils doivent faire une évaluation
26 d'intervenir ou de ne pas intervenir dans l'élection. Voilà
27 le jugement qu'eux doivent apporter.

28 **Me GIB van ERT:** Donc, vous avez expliqué

1 plus tôt que vous n'êtes pas membre de ce panel de cinq?

2 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété)

3 **Me GIB van ERT:** Car vous devez demeurer,
4 encore une fois, indépendant du gouvernement?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, dans
6 l'administration de mon mandat.

7 **Me GIB van ERT:** Et donc les membres de ce
8 panel sont tous dénommés par le gouvernement?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est un fait.

10 **Me GIB van ERT:** Est-ce qu'il y a un organe
11 qui est vraiment indépendant comme vous l'êtes et qui
12 pourrait intervenir pour contredire ou dissiper de la fausse
13 information pendant une campagne électorale?

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Il n'y en a pas.

15 **Me GIB van ERT:** Merci. Quelques points au
16 sujet des candidats à l'investiture. Donc, vous avez parlé...
17 vous avez dit clairement que Élections Canada administre des
18 règles financières dans... pour les candidats à l'investiture
19 dans les partis politiques. Ça, c'est couvert. Mais outre
20 cela, si j'ai bien compris de votre déclaration, Élections
21 Canada n'a pas de rôle dans les assemblées d'investiture de
22 candidats?

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, nous sommes
24 informés après le fait dans le rapport.

25 **Me GIB van ERT:** Vous êtes informé dans le
26 rapport, est-ce exact?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

28 **Me GIB van ERT:** Pour prendre un exemple qui

1 est peut-être hypothétique ou non, si des électeurs sont
2 apportés de l'extérieur de la circonscription dans une autre
3 circonscription pour voter dans un concours d'investiture
4 d'un parti en contradiction des règles de ce parti politique
5 même, cela ne serait pas question qui relève d'Élections
6 Canada?

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Nous avons aucune
8 autorité pour intervenir. Ce serait aux partis de se
9 débrouiller avec ça.

10 **Me GIB van ERT:** Mais vous vous impliquez
11 pas?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

13 **Me GIB van ERT:** Connaissez-vous une autre
14 institution, autre que le parti, qui pourrait jouer un rôle
15 là-dedans?

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Pour ce qui est du
17 vote à l'investiture, de sa validité, non.

18 **Me GIB van ERT:** Merci, Monsieur Perrault.
19 Fort utile.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci, maitre. Le
21 prochain c'est le conseiller de Erin O'Toole.

22 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS JARMYN:**

23 **Me THOMAS JARMYN:** Monsieur Perrault,
24 beaucoup de questions ont été répondu avant.

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Excusez-moi, je suis
26 en...

27 **Me THOMAS JARMYN:** (Non interprété)

28 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je voyais pas. Alors,

1 je cherchais.

2 **L'INTERPRÈTE:** L'avocat apparaît en virtuel.

3 **Me THOMAS JARMYN:** Pour débiter, je vais
4 débiter où monsieur Ferguson a cédé et monsieur van Ert en a
5 couvert un peu.

6 Lorsque vous parlez de l'intégrité des
7 élections, là on parle des 43^e et 44^e élections, vous avez
8 répondu à la question dans le contexte de votre mandat
9 statutaire selon la *Loi sur les élections*?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

11 **Me THOMAS JARMYN:** Ce n'est pas dans le
12 contexte général que vous avez discuté avec monsieur
13 Sheppard, d'une élection libre et équitable auquel nous
14 songeons tous? Est-ce exact?

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

16 **Me THOMAS JARMYN:** Nous n'avons pas besoin de
17 regarder le document ELC54, votre rapport sur les 43^e et 44^e
18 élections, [*Rencontrer les*] défis et *Recommandations du*
19 *directeur général des élections [...]*, mais ce rapport fait
20 quand même un nombre de recommandations par rapport aux
21 réponses au financement venant de l'étranger, la
22 désinformation et autres activités impliquant des acteurs
23 étatiques. Est-ce exact?

24 **--- PIÈCE No. ELC 54 :**

25 Meeting New Challenges -
26 Recommendations from the Chief
27 Electoral Officer of Canada following
28 the 43rd and 44th General Elections

1 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

2 **Me THOMAS JARMYN:** Est-ce que c'est fondé sur
3 vos préoccupations au sujet du concept général de
4 l'application d'une... du désir d'avoir une élection libre et
5 équitable au Canada?

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, dans ce sens,
7 c'est un exemple où les lois du Canada sont, à mon avis,
8 sujet à amélioration, que je recommande d'ailleurs.

9 **Me THOMAS JARMYN:** Merci. En regardant
10 l'article 282.4 de la Loi électorale qui parle d'influence
11 étrangère indue, que vous avez discuté avec maître Sheppard,
12 si je me souviens bien, cela ne s'applique, me semble-t-il,
13 que pendant la période électorale? Est-ce exact?

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. J'ai recommandé
15 que ce soit élargi au-delà.

16 **Me THOMAS JARMYN:** Si des activités
17 semblables qui seraient peut-être en violation de 282.4 dans..
18 ont lieu pendant un concours à l'investiture, ce ne sera pas
19 une violation à la *Loi sur les élections*?

20 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, ça ne le serait
21 pas.

22 **Me THOMAS JARMYN:** Je veux vous ramener à
23 WIT31. Est-ce qu'on peut l'afficher à l'écran, s'il vous
24 plaît? Je veux regarder le paragraphe 2, notamment.

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Pour revenir à la
26 question antérieure, si vous me permettez, 282.4 ne
27 s'applique pas, mais il peut y avoir d'autres règles qui
28 s'appliquent. Faire une contribution non-monnaire à un...

1 d'une investiture, ça ça s'appliquerait, les règles, là-
2 dessus.

3 Et s'il y a un bénéfice qui a valeur est
4 donné, c'est couvert par les règles de contribution. C'est
5 exclu des contributions de non-Canadiens ou non-résidents
6 permanents. Et notamment des états étatiques.

7 **Me THOMAS JARMYN:** Merci pour cela.

8 Maintenant, document WIT13, paragraphe 2.

9 Dans, là, c'est votre sommaire..

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Interruption, s'il vous
11 plait. (Non interprété)

12 **Me THOMAS JARMYN:** Oui, merci.

13 Alors, il s'agit... c'est une discussion durant
14 votre entrevue par rapport au concours d'investiture dans Don
15 Valley North. Et dans le paragraphe 2, vous dites que la
16 participation dans un concours d'investiture n'est pas
17 règlementé de la même façon que pour une élection?

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

19 **Me THOMAS JARMYN:** Je ne vous demande pas les
20 faits là sous-jacents aux allégations ici. Mais est-ce que
21 d'autres interventions par rapport à ces allégations auraient
22 été considérées si un concours d'investiture était règlementé
23 de la même façon qu'une élection?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je ne pense pas que je
25 puisse répondre à une question hypothétique sans divulguer
26 au-delà des limites de ce que j'ai le droit de dire.

27 **Me THOMAS JARMYN:** Merci.

28 Et en ce qui concerne le contexte des

1 élections générales, vous avez répondu à monsieur Sheppard en
2 disant que les processus d'Élections Canada en matière de
3 préparation consistent entre autres à embaucher 230 000
4 employés pour mener des élections générales, donc tout le
5 personnel nécessaire pour gérer les bureaux de scrutin,
6 directeurs de scrutin, et cetera. C'est exact?

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Seize mille
8 (16 000) bureaux de scrutin, donc il est évident qu'il faut
9 beaucoup d'employés, les personnel de soutien pour appuyer
10 tout le processus.

11 **Me THOMAS JARMYN:** Et tous ces gens-là sont
12 embauchés pendant la période électorale au moment où les
13 brefs sont émis?

14 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

15 **Me THOMAS JARMYN:** Et qu'en est-il des
16 candidats recrutés pour occuper ces postes?

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** On demande aux
18 candidats de signer une déclaration en vertu de laquelle ils
19 certifient qu'ils répondent aux conditions pour être agents.
20 Il faut être canadien... il faut être citoyen canadien, mais
21 au-delà de cela, il n'y a pas de vérification de sécurité.
22 Ce ne serait pas possible compte tenu de l'ampleur de la
23 demande pour les effectifs et les contraintes de temps pour
24 l'embauche. Alors, normalement, on fait de l'embauche même
25 la fin de semaine qui précède l'élection.

26 **Me THOMAS JARMYN:** Oui, c'est un des plus
27 gros employeurs au Canada au moment où les brefs sont émis.
28 J'en suis conscient.

1 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété)

2 **Me THOMAS JARMYN:** Donc, avez-vous la
3 possibilité de vérifier si oui ou non ces gens-là sont
4 affiliés à diverses organisations ou entités?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non.

6 **Me THOMAS JARMYN:** (Non interprété)

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non. Je dirais que le
8 processus électoral est un processus ouvert. Il y a des
9 représentants et des candidats. C'est transparent. Ainsi,
10 on peut assurer l'intégrité du processus. Mais les
11 représentants des candidats ne sont pas non plus sujet à une
12 vérification de sécurité.

13 **Me THOMAS JARMYN:** Ce sont les dernières
14 questions que j'ai à poser, Madame la Commissaire. Merci.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et maintenant, l'avocat
16 pour Jenny Kwan.

17 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bonjour, Monsieur
19 Perrault. Sujit Choudhry. Je suis l'avocat qui représente
20 Jenny Kwan.

21 Monsieur Perrault, j'aimerais parler moi
22 aussi du résumé de l'entrevue qui a été divulgué hier soir et
23 qui contient des allusions aux allégations à la situation
24 factuelle qui pourrait porter sur une ingérence étrangère
25 dans la circonscription de Don Valley North.

26 Et, si j'ai bien compris ce que vous avez dit
27 ce matin en réponse aux questions des avocats de la
28 Commission, vous avez déclaré que peu importe les

1 allégations... et je sais que vous ne pouvez pas nous donner de
2 détails... vous avez dit que cela ne relevait pas du mandat
3 actuel d'Élections Canada, si je ne me trompe pas?

4 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Il faudrait que
5 j'apporte certaines nuances à cela.

6 **Me SUJIT CHOUDHRY:** d'accord. Bon, ben, je
7 vais passer à autre chose. Je pars de l'hypothèse que vous
8 ne pouvez pas en traiter.

9 Et j'aimerais qu'on porte à l'écran un
10 document que vous connaissez bien. C'est-à-dire le manuel
11 que vous avez vous-même en partie rédigé, ELC, beaucoup de
12 zéros, 826. Donc, vous l'avez certainement participé à sa
13 préparation sinon à sa rédaction, de ce manuel. Ça va
14 apparaître à l'écran bientôt.

15 **--- PIÈCE No. ELC 826:**

16 Election Incidence Response Playbook
17 for 44th General Election

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je crois... non, il n'y est
19 pas.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** (Non interprété)

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pourriez-vous répéter?

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** ELC0000826.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, voilà.

24 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, à la page 7, je
25 crois.

26 Je voudrais passer quelques minutes. Alors,
27 on rate le titre. Bon, voilà.

28 Le titre de ce tableau-ci, c'est

1 « Architecture de la réponse lorsqu'il y a un incident
2 électoral ». D'après ce que je crois comprendre, il y aurait
3 une douzaine de comités distincts ou d'organismes qui sont
4 ici décrits, dans ce document. Et dans le texte, on parle
5 d'au moins une douzaine de ministères, d'agences ou d'entités
6 relevant de l'appareil fédéral qui siège à ces diverses
7 instances. Est-ce exact?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

9 **Me EWA KRAJEWSKA:** Ce n'est pas un document
10 dont on nous a avisé qui serait mentionné à monsieur
11 Perrault. C'est un document de...

12 (NON INTERPRÉTÉ)

13 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Oui, je m'en excuse.

14 **L'INTERPRÈTE:** Il n'y a pas eu de préavis au
15 témoin.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais écoutez, moi ce que
17 j'essaie de comprendre, c'est que pour ce qui est des liens
18 entre Don Valley Nord et une ingérence étrangère potentielle,
19 les liens entre ces ministères et ces organismes fédéraux qui
20 sont mentionnés ici, qui aurait eu pour responsabilité de
21 s'attaquer à ce genre de préoccupation, de donner un suivi?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Tout dépend de ce que
23 vous voulez dire par en charge ou s'attaquer... parce que ce
24 qui se passe lors des nominations, qu'il y ait une nomination
25 ou pas lors de l'investiture, les documents, en ce qui
26 concerne le candidat qui est choisi, c'est une chose et ce
27 sont des questions différentes, ce sont des dossiers
28 différents. Et je ne sais pas exactement ou vous voulez en

1 venir quand vous voulez parler de vous attaquer à un dossier.
2 Si vous voulez dire mettre un terme, bloquer?

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Oui, je parle d'un
4 processus d'investiture.

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est seulement le
6 parti qui exerce un contrôle sur ce genre de procédure.
7 L'association de circonscription, peu importe.

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Oui, mais le but de
9 l'exercice, c'est de se projeter dans l'avenir, de voir
10 comment on pourrait réformer la pareille en ce qui concerne
11 l'intégrité électorale. Je crois que c'est au cœur... parce
12 que les processus d'investiture sont au programme.

13 Alors, si vous deviez fournir des conseils au
14 Parlement, et si on vous disait, « Quel est l'organisme qui
15 devrait recevoir pour mandat la réglementation des processus
16 d'investiture? » Est-ce que ce serait Élections Canada ou
17 alors une autre de ces institutions qui semblent avoir voie
18 au chapitre d'une façon ou d'une autre en matière d'intégrité
19 électorale? Ou alors, faudrait-il un nouveau joueur?

20 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Excellente question.
21 Et, en fait, je l'ai posée moi-même aux partis politiques.
22 J'ai dit, « Est-ce que ça vous intéresserait d'avoir des
23 procédures de réglementation dans ce cas? » Et cela pourrait
24 ne pas mettre en cause quelle autre institution que ce soit
25 ou, inversement, un autre organisme. Mais ce que je dirais,
26 c'est qu'il ne semblait pas avoir d'intérêt pour ce qui est
27 de changer les règles ou de réglementer d'avantage la
28 procédure d'investiture et des nominations dans les

1 circonscriptions.

2 Soit-dit-en-passant, il y a très peu de pays
3 qui s'occupent de régler ce type d'instance. C'est
4 exceptionnel, en fait. Personnellement, je n'ai pas tiré de
5 conclusion personnelle à cet égard. Il se peut que je fasse
6 des recommandations à ce comité-ci ou au Parlement, tout
7 dépend des recommandations découlant de la première phase

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Question supplémentaire
9 sur ce thème.

10 Si Élections Canada recevait un tel mandat,
11 en d'autres termes, si on ajoutait une responsabilité en ce
12 sens à celle d'Élections Canada par rapport à ce qui existe
13 déjà, selon vous, est-ce qu'Élections Canada posséderait la
14 capacité, l'expertise et les ressources pour assumer ce
15 mandat? Est-ce qu'on pourrait s'acquitter du mandat?

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Écoutez, il faudrait
17 des changements fondamentaux quant à la façon dont nous
18 fonctionnons. Il faudrait dans chaque circonscription, 343
19 circonscriptions, on nomme des directeurs d'élection, mais
20 ils ne sont pas là en permanence. Donc, il faudrait une
21 capacité permanente si on voulait gérer les processus
22 d'investiture.

23 Évidemment, il y a des règles qui
24 s'appliquent dans le cas de chaque parti. Il y a toutes
25 sortes de façons de régler sans pour autant accroître le
26 rôle joué par Élections Canada.

27 Comme je l'ai dit aux partis, il faudrait que
28 je me penche sur cette possibilité, mais tout dépend des

1 résultats de l'enquête actuellement en cours.

2 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci, Monsieur.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

4 Donc maintenant, l'avocat représentant le
5 Parti conservateur.

6 (COURTE PAUSE)

7 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NANDO de LUCA:**

8 **Me NANDO de LUCA:** Bonjour, Monsieur
9 Perrault.

10 Nando de Luca. Je représente le Parti
11 conservateur du Canada ici. Alors merci d'avoir accepté de
12 répondre à nos questions ici aujourd'hui.

13 Maintenant, j'aimerais mieux comprendre les
14 enjeux pour WIT 31. Pourrions-nous afficher ce document,
15 s'il vous plait?

16 Donc, tout d'abord, vous m'entendez?

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

18 **Me NANDO de LUCA:** Tout d'abord, je crois
19 vous avoir entendu dire ce matin au sujet de ce document que
20 vous avez apporté certains éclaircissements par suite de
21 votre conversation avec les avocats de la Commission.
22 J'aurais quelques questions à vous poser.

23 On pourrait peut-être passer au deuxième
24 paragraphe. Il y a peut-être eu une autre correction. Donc,
25 quand on dit : « À ce moment-là, Monsieur Perrault a
26 déterminé que aucune mesure ne pouvait être prise. » Or,
27 dans ma version, on dit quelque chose de différent.

28 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je ne me souviens pas

1 de cela.

2 **Me EWA KRAJEWSKA:** C'était à l'origine en
3 français, et la correction a été apportée à la traduction
4 anglaise.

5 **Me NANDO de LUCA:** Au sujet de ce deuxième
6 paragraphe et de la correction que vous avez apportée ce
7 matin, avez-vous... pourriez-vous nous parler du contexte dans
8 lequel les corrections en question ont été apportées?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Après avoir lu le
10 document, je me suis dit que certains ajustements étaient
11 nécessaires pour mieux refléter ce que j'avais dit.

12 **Me NANDO de LUCA:** Et avez-vous fait cet
13 examen avant ou après que l'on ait fait ces corrections?

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** J'ai vu certaines
15 versions de ce document.

16 **Me NANDO de LUCA:** Donc, c'est après l'avoir
17 revu et en vue de la comparution d'aujourd'hui que vous avez
18 apporté cette correction et que vous avez révisé le libellé
19 pour mieux refléter ce que vous aviez tenu comme propos?

20 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

21 **Me NANDO de LUCA:** Maintenant, en ce qui
22 concerne le premier paragraphe, vous avez apporté une ou deux
23 corrections aussi. Et, entre autres, vous avez dit tout
24 d'abord que les discussions que vous aviez eu avec le SCRS en
25 2019 vous ont amené à modifier. Le terme en anglais, c'était
26 « informed by ». C'est une question de portée générale, mais
27 comment est-ce que ces discussions... comment est-ce que cette
28 information, ça s'est déroulé? Est-ce que vous avez demandé

1 de l'information ou alors est-ce que le SCRS vous est arrivé
2 sans avoir reçu de demande?

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Le SCRS est venu me
4 présenter de l'information sans que j'en demande.

5 **Me NANDO de LUCA:** Et ce matin, vous avez
6 dit : « en ce qui concerne allégations d'irrégularités » par
7 « situation de fait qui pourrait mettre en cause l'ingérence
8 étrangère ». Quelle distinction établissez-vous entre ces
9 deux libellés?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Irrégularités, ça veut
11 dire que les règles prévues par la Loi ont été violées, alors
12 que ma version corrigée ne comprend pas nécessairement cette
13 connotation.

14 **Me NANDO de LUCA:** Donc, vous tentiez d'être
15 le plus précis possible?

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

17 **Me NANDO de LUCA:** Maintenant, revenons au
18 deuxième paragraphe. Et je remercie l'avocat d'avoir apporté
19 cette correction. Mais ça s'applique peu importe que l'on
20 parle en anglais de « Ruled » ou « Determined ». Quand on
21 dit au paragraphe au paragraphe 2 qu'il y a eu une décision
22 qui a été prise, est-ce qu'il s'agissait d'un processus
23 délibératif ou encore est-ce qu'il s'agissait de ce qui s'est
24 passé avec le SCRS?

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'était une
26 information qui m'avait été transmise par le SCRS et c'est la
27 conclusion à laquelle j'en suis arrivé.

28 **Me NANDO de LUCA:** Mais, est-ce que c'est par

1 suite de délibération? Est-ce que vous avez demandé la vie
2 d'autres personnes?

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, ce n'était pas le
4 cas.

5 **Me NANDO de LUCA:** Maintenant, de façon plus
6 générale. En ce qui concerne le sujet en cause, vous avez
7 fait référence au fait que dans Don Valley Nord, au
8 paragraphe 1, donc vous parlez de cela, vous dites qu'il
9 s'agissait du processus de nomination d'investiture du Parti
10 libéral du Canada?

11 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je pense que je ne
12 suis pas autorisé à aller au-delà de ce qui a été dit dans
13 cette déclaration et je devrais consulter mes avocats avant
14 d'aller plus loin et de me prononcer à ce sujet.

15 **Me NANDO de LUCA:** Maintenant, j'aimerais
16 mieux comprendre, si c'est possible, pourquoi vous en êtes
17 arrivé à la conclusion qu'aucune action ne pouvait être
18 prise. Je crois vous avoir entendu dire que dans la mesure
19 où j'en étais capable, les détails qui vous avaient été
20 fournis et les préoccupations... je vais essayer d'être clair...
21 concernant les préoccupations relevant de votre mandat
22 principal?

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Ça ne concerne
24 pas l'administration des règles prévues dans la Loi.

25 **Me NANDO de LUCA:** Donc, ai-je raison de dire
26 que l'achat de cartes de membre de partis politiques sont
27 régis par la *Loi électorale du Canada*?

28 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Certains aspects

1 le sont, en effet.

2 **Me NANDO de LUCA:** Et, dans ce cas-ci, quand
3 on parle des évènements précis, cet élément n'était pas mis
4 en cause du point de vue règlementaire?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Encore une fois, je ne
6 peux pas aller au-delà de la déclaration publique. Il y a
7 des limites précises qui concernent cette déclaration.

8 **Me NANDO de LUCA:** En ce qui concerne les
9 gens qui veulent voter dans le cadre d'un processus
10 d'investiture à une élection fédérale, pensez-vous que ces
11 gens-là devraient utiliser un compte bancaire ou une carte de
12 crédit du Canada pour payer pour leur statut de membre?

13 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Pourriez-vous répéter
14 votre question?

15 **Me NANDO de LUCA:** En ce qui concerne une
16 position politique par rapport à un processus d'investiture
17 dans une circonscription, comme celui dont il s'agit ici pour
18 la circonscription de Don Valley Nord, il serait préférable
19 d'exiger que les personnes qui veulent participer à ce vote
20 achètent une carte de membre au moyen d'un paiement effectué
21 par carte de crédit ou dans un compte d'épargnes au Canada?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je serais d'accord
23 avec vous.

24 **Me NANDO de LUCA:** Donc, cela contribuerait à
25 dissuader les fonds étrangers qui pourraient être utilisés?

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** J'ai fait des
27 recommandations au Parlement à cet égard.

28 **Me NANDO de LUCA:** Vous avez donc indiqué... et

1 j'attirerais votre attention au troisième paragraphe de votre
2 déclaration, si vous le voulez bien. Pardon, je vais revenir
3 au deuxième paragraphe.

4 Les raisons pour lesquelles vous avez décidé
5 de ne pas prendre de mesure par suite des renseignements qui
6 vous avaient été fournis par le SCRS, l'une de ces raisons,
7 c'était que les règles pour l'investiture étaient
8 différentes. Et vous avez parlé de votre mandat qui était
9 limité à certains aspects financiers de cette procédure.

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

11 **Me NANDO de LUCA:** Et vous avez offert comme
12 autre raison que plutôt que de faire quoi que ce soit à ce
13 moment-là, vous feriez une vérification après les faits?

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Comme on le fait pour
15 tous les processus d'investiture.

16 **Me NANDO de LUCA:** Et vous l'avez fait... donc,
17 comme vous le mentionnez dans le troisième paragraphe, ça a
18 été fait dans ce cas-ci?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété)

20 **Me NANDO de LUCA:** Je tente moi là de
21 comprendre... on est dans une situation où on vous fournit des
22 renseignements crédibles concernant des irrégularités liées à
23 une procédure d'investiture qui relève de votre mandat. Est-
24 ce que vous nous dites qu'à ce moment-là, vous n'auriez pas
25 les pouvoirs nécessaires pour intervenir au moment exact
26 plutôt que de devoir attendre lors de la vérification après
27 coup?

28 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est peu probable que

1 nous puissions le faire. Notre rôle consiste à voir dans les
2 vérifications s'il y a des irrégularités. Auquel cas, on
3 renvoie le dossier à la commissaire.

4 **Me NANDO de LUCA:** Et même si on vous
5 informait, par exemple, de cas évident d'irrégularité au
6 moment du processus d'investiture, vous croyez ne pas avoir
7 les outils pour vous y attaquer en temps réel?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je devrais informer la
9 commissaire, qui déterminerait les mesures à suivre qui sont
10 appropriées, mais je n'ai pas de rôle pour faire appliquer
11 quoi que ce soit au niveau de la Loi.

12 **Me NANDO de LUCA:** Je comprends. Maintenant,
13 en ce qui touche le dossier précis qui vous a été référé, ce
14 n'est pas une décision que vous avez prise en rapport avec ce
15 dossier-ci?

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Ce n'était pas le cas.
17 Et il y aurait beaucoup, beaucoup de réserve. Premièrement,
18 crédibilité, atteinte grave, et cetera. Alors beaucoup de
19 réserves à inclure.

20 **Me NANDO de LUCA:** Très bien. Et c'est
21 inclus d'ailleurs dans votre déclaration au quatrième
22 paragraphe. Vous dites... et là, j'essaie de bien comprendre.

23 En ce qui touche le dossier dans votre
24 témoignage précédent, donc quatrième paragraphe, vous dites
25 avoir renvoyé à la commissaire et... par suite du processus
26 d'audition après coup. C'est exact?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

28 **Me NANDO de LUCA:** Si j'ai bien compris votre

1 témoignage, il s'agissait d'une préoccupation différente de
2 celle dont il avait été question avec le SCRS pendant la
3 période électorale?

4 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Pourriez-vous
5 reformuler votre question?

6 **Me NANDO de LUCA:** Y a-t-il un lien entre ce
7 que vous avez référé à la commissaire par suite du processus
8 de vérification après coup?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Au paragraphe 3, c'est
10 clair. C'est pour d'autres raisons qu'il y a eu un renvoi,
11 une référence.

12 **Me NANDO de LUCA:** Et pouvez-vous nous dire
13 ce que... quel a été le résultat, si vous voulez, du fait que
14 vous avez eu des informations qui vous ont été partagées par
15 le SCRS? Vous dites ne pas avoir pu donner de suivi, mais
16 savez-vous s'il y a eu effectivement ailleurs un suivi?

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je ne peux pas
18 partager cela avec vous.

19 **Me NANDO de LUCA:** Vous avez dit, vers la fin
20 de votre témoignage... et je crois que ça se trouve aux
21 paragraphe 4 et 5... vous avez dit que en ce qui concerne
22 votre mandat, c'est-à-dire ce dont vous êtes responsable au
23 niveau de la gestion et du contrôle prévu dans la *Loi*
24 *électorale du Canada*, vous croyez que les votes au cours des
25 43^e et 44^e élections générales, que vous n'avez pas été
26 informé de quelque incident que ce soit en matière
27 d'ingérence étrangère?

28 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

1 **Me NANDO de LUCA:** Donc, ça veut dire que
2 dans une perspective plus large, votre point de vue, c'est
3 que dans le cas de ces deux élections générales, le niveau
4 d'intégrité était très élevé par rapport à votre mandat?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. En fonction de
6 ce que je sais aujourd'hui, c'est exact.

7 **Me NANDO de LUCA:** Et je me rends bien
8 compte... ben, je ne sais pas si vous pouvez en parler, mais je
9 vais poser ma question quand même.

10 Êtes-vous au courant... et ici je m'inspire de
11 la spécificité de ces conclusions... mais êtes-vous au courant
12 de renseignement qui pourrait remettre en question
13 l'intégrité des 43^e et 44^e élections générales? De
14 renseignements, donc, qui ne mettent pas en cause votre
15 mandat mais qui néanmoins pourrait remettre en question
16 l'intégrité de ces élections générales?

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je pense que tout le
18 monde est au courant des informations qui ont été révélées au
19 public et qui sont de nature sérieuse et qui portent sur la
20 conception élargie de l'intégrité électorale. Et je crois
21 qu'il est important que la Commission rende un jugement à cet
22 égard après l'avoir examiné.

23 Par contre, je ne suis pas en mesure de me
24 prononcer à ce sujet.

25 **Me NANDO de LUCA:** Écoutez, ce que je veux
26 savoir... et je comprends bien que c'est la Commission qui aura
27 à traiter de ces enjeux au bout du compte... mais y a-t-il
28 d'autre information dont vous disposiez qui pourrait être

1 communiquée dans un contexte non public?

2 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, il n'y en a pas.

3 **Me NANDO de LUCA:** Je n'ai pas d'autres
4 questions.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

6 Et maintenant la Coalition des droits de la
7 personne.

8 **Me HANNAH TAYLOR:** Bonjour, Madame la
9 Commissaire.

10 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HANNAH TAYLOR:**

11 **Me HANNAH TAYLOR:** Bonjour.

12 Alors, je représente la Coalition des droits
13 de la personne.

14 Monsieur Perrault, est-ce que je crois
15 comprendre qu'Élections Canada reçoit parfois des plaintes au
16 sujet d'atteintes à la *Loi électorale du Canada* et, à ce
17 moment-là, ce que vous faites, c'est que vous renvoyez cela à
18 la commissaire?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

20 **Me HANNAH TAYLOR:** Y a-t-il des mécanismes
21 protégeant l'identité des gens qui portent plainte au moment
22 où vous recevez les plaintes en question à votre bureau?

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Il s'agit de
24 renseignements confidentiels, personnels, et sauf en ce qui
25 concerne, si vous voulez, l'envoi à la commissaire. Je ne
26 peux pas me prononcer quant à la façon dont les documents
27 sont conservés à mon bureau... ailleurs que mon bureau.

28 **Me HANNAH TAYLOR:** Donc, dans la

1 collectivité, c'est une question qui préoccupe Élections
2 Canada, l'intégrité électorale.

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

4 **Me HANNAH TAYLOR:** Et, si je comprends bien,
5 Élections Canada est ou a tenté de répondre à des
6 préoccupations de ce genre en mettant au point des messages
7 ciblés pour protéger la... l'intégrité des scrutins?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Et c'est ce
9 qu'on fait habituellement en vue d'une prochaine élection.

10 **Me HANNAH TAYLOR:** C'est en cours de
11 développement?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** On élabore du contenu
13 en ce qui concerne par exemple d'autres initiatives pour le
14 prochain scrutin fédéral.

15 **Me HANNAH TAYLOR:** Et en juin 2022, vous avez
16 présenté des recommandations pour des outils supplémentaires
17 pour combattre l'ingérence étrangère par l'entremise du
18 président de la Chambre des communes, y compris l'expansion
19 des règles en ce qui concerne l'influence indue, y compris en
20 dehors de la période électorale, n'est-ce pas?

21 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. En comité, j'ai
22 dit que ça devrait s'appliquer tout le temps.

23 **Me HANNAH TAYLOR:** Et cette recommandation
24 n'a pas encore eu de suivi? C'est peut-être en traitement ou
25 on envisage peut-être de l'accroître, cette période?

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, il y a diverses
27 recommandations dans un document qui a été déposé et, pour
28 l'instant, ce sont des recommandations.

1 **Me HANNAH TAYLOR:** En ce qui concerne
2 l'intégrité, pour éclairer le mandat d'Élections Canada, vous
3 avez mentionné que en ce qui concerne l'intégrité, il
4 s'agirait de maintenir les conditions nécessaires pour
5 maintenir des élections libres et équitables. Et ça, c'est
6 plus utile pour s'occuper du mandat d'Élections Canada plutôt
7 qu'une conception plus limitée?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est vrai. J'ai dit
9 c'est plus utile pour la Commission d'envisager un mandat
10 plus élargi. Quand on parle d'un cadre d'intégrité qui
11 comprend six principes qui sont certainement reflétés dans
12 les dispositions de la Loi, et nous nous en servons quand
13 nous élaborons des programmes ou des initiatives et nous nous
14 mettons au défi pour examiner dans la perspective de ces
15 principes ce que nous faisons pour déterminer les éléments de
16 ce que nous faisons si cela souligne des préoccupations au
17 sujet de ces six principes. Donc, c'est une perspective
18 grâce à laquelle nous évaluons nos initiatives.

19 **Me HANNAH TAYLOR:** Vous êtes d'accord que
20 dans ce cadre plus large pour comprendre l'intégrité est plus
21 utile aussi pour comprendre l'intégrité d'une élection
22 spécifique?

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, je le crois bien.

24 **Me HANNAH TAYLOR:** Vous croyez que les
25 conditions pour une élection libre et juste... que la
26 répression des transactions n'empêche pas l'implication des
27 gens des diasporas dans les élections?

28 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

1 **Me HANNAH TAYLOR:** Je vais passer maintenant
2 à la discussion de votre mandat. Lorsque vous et Élections
3 Canada considérez la question de l'ingérence étrangère dans
4 les élections canadiennes, vous faites des affirmations au
5 sujet de la liberté et de la justesse des élections au
6 Canada... vous le faites dans le cadre du mandat des opérations
7 d'Élections Canada?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

9 **Me HANNAH TAYLOR:** Ce n'est pas le rôle
10 d'Élections Canada d'identifier ou d'enquêter sur l'ingérence
11 étrangère des élections au Canada?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Nous ne faisons aucune
13 enquête à cet... c'est la Commissaire des élections qui fait
14 des enquêtes.

15 **Me HANNAH TAYLOR:** Élections Canada fait
16 l'analyse de l'environnement de l'information au sujet des
17 élections avec ses partenaires de sécurité à haut niveau?
18 Est-ce une façon juste de voir les choses?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Nous recevons
20 des communications d'information au sujet de la menace. J'ai
21 peut-être manqué un élément de votre question, parce que je
22 confondais ça avec le suivi des médias sociaux que nous
23 faisons séparément d'eux, mais que nous partageons avec eux.

24 **Me HANNAH TAYLOR:** Oui, mais lorsque vous
25 discutez de l'information en dehors du suivi des médias
26 sociaux?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

28 **Me HANNAH TAYLOR:** Vous êtes d'accord que ce

1 n'est pas le rôle d'Élections Canada d'évaluer les élections?

2 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Notre rôle, c'est de
3 fournir toute l'information possible en rapport avec notre
4 administration pour permettre à d'autres organes, y compris
5 les tribunaux, la Commission présente, les parlementaires et
6 tous les Canadiens d'en arriver à un jugement.

7 Si vous allez à notre site internet, vous
8 allez voir un segment de l'internet qui montre toutes les
9 études, les sondages et les rapports que je produis pour
10 pouvoir fournir la transparence par rapport à
11 l'administration des élections. Et ça c'est au centre... au
12 coeur même de l'idée de l'intégrité des élections d'un
13 processus juste et équitable permettant aux gens d'en juger.

14 **Me HANNAH TAYLOR:** D'autres organes passent
15 un jugement?

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

17 **Me HANNAH TAYLOR:** Bon, revenons maintenant à
18 votre suivi des médias sociaux que vous menez. Nous avons
19 entendu dire ce matin que vous faites un suivi des médias
20 publics pour l'information qui met l'accent sur les questions
21 par rapport au processus, mais pas de l'information qui
22 pourrait être considérée comment partisane, est-ce exact?

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Le but, comme vous le
24 décrivez, c'est ce que vous avez dit. Et, ce faisant, nous
25 rencontrons du contenu partisan, mais nous le recueillons pas
26 en vertu de cela et ne prenons aucune mesure par rapport à
27 cette information.

28 **Me HANNAH TAYLOR:** Nous savons que vous

1 mettez l'accent sur l'information qui est peut-être trouvée
2 dans des canaux publics plutôt que dans des groupes privés
3 dans les médias sociaux ou les messageries privées. Est-ce
4 exact?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact. Nous ne
6 sommes pas un organisme d'enquête ou de renseignement. Il ne
7 serait pas du tout approprié pour nous d'aller au-delà de ce
8 qui est dans le domaine public.

9 **Me HANNAH TAYLOR:** Élections Canada a pas les
10 outils pour déterminer la source de l'information qu'elle
11 recueille sur les médias sociaux et savoir si c'est intérieur
12 ou étranger?

13 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact. Notre
14 rôle, c'est de considérer de protéger l'écosystème de
15 l'information contre la mésinformation sur le processus
16 électoral, quel que soit la source ou l'intention.

17 **Me HANNAH TAYLOR:** Vous suivez ce contenu
18 public pendant la période du bref électoral... la période
19 électorale. Donc, entre la dissolution du Parlement et
20 l'élection, environ 50 jours. Est-ce exact?

21 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, en fait nous le
22 suivons tout le temps. Tout le temps, nous le suivons.

23 La grandeur de l'équipe pendant la période
24 électorale, nous avons peut-être 25 personnes. On avait 25
25 personnes qui s'y consacraient. Yes. Our -- the size of the
26 theme varies. Maintenant, il y en a moins. Nous faisons des
27 rapports hebdomadaires. Il y a moins de travail, parce qu'on
28 fait des rapports quotidiens dans le temps électoral, mais

1 nos faisons un suivi continu.

2 **Me HANNAH TAYLOR:** Donc, en dehors de la
3 période électorale, c'est 25 personnes, non? Et l'équipe
4 grandit pendant la période électorale. C'est ça la
5 différence?

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Il y en avait 25
7 pendant la période électorale. Maintenant, il y en a moins
8 que cela.

9 **Me DANIEL SHEPPARD:** Excusez-moi
10 d'interrompre, nous avons une question de s'il vous plait
11 ralentir vos questions, Madame.

12 **Me HANNAH TAYLOR:** Merci. Veuillez
13 m'excuser.

14 Alors, merci de m'avoir corrigée, Monsieur
15 Perrault. Donc, la période électorale, vous avez 25 membres
16 du personnel qui font un suivi des médias sociaux?

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je crois qu'il y en a
18 trois ou quatre qui écrivent les rapports et 20 qui font un
19 suivi, mais c'est l'équipe.

20 **Me HANNAH TAYLOR:** Combien font le travail
21 pendant le reste de l'année?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Faudrait que je
23 revienne. Je crois que c'est environ 15 maintenant, mais
24 faudrait que je retourne au bureau pour vérifier... mais je
25 peux vous fournir l'information si vous voulez.

26 **Me HANNAH TAYLOR:** Voilà toutes mes
27 questions. Merci beaucoup.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Prochaine personne, c'est

1 le RCDA.

2 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

3 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bonjour, Monsieur
4 Perrault.

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Bonjour.

6 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bonjour, Madame la
7 Commissaire.

8 Guillaume Sirois, avocat pour l'Alliance
9 démocratique des Canadiens russes.

10 J'aimerais qu'on amène WIT-13. À la page 12,
11 s'il vous plait.

12 **--- PIÈCE No. WIT 13.EN:**

13 Interview Summary: Josée Villeneuve

14 **--- PIÈCE No. WIT 13.FR:**

15 Résumé d'entrevue: Josée Villeneuve

16 Donc, il s'agit du résumé d'entrevue de Josée
17 Villeneuve, la sous-directrice générale des élections par
18 intérim. Vous avez pris connaissance du résumé?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

20 **Me GUILLAUME SIROIS:** À la page 12, s'il vous
21 plait.

22 C'est le paragraphe 48. Page 12. On peut
23 monter un peu ? Parfait, merci. Donc, depuis ce matin, on
24 parle beaucoup d'un point de vue global, de la gestion des
25 Élections Canada. Moi j'aimerais qu'on se rapporte un peu
26 plus à un cas précis, pour essayer de comprendre comment ça
27 fonctionne concrètement sur le terrain, lorsqu'élections
28 Canada reçoit une plainte d'ingérence étrangère dans les

1 élections.

2 Donc, au paragraphe 48, on parle qu'élections
3 Canada a reçu une plainte en provenance d'une personne ayant
4 aperçu publicité en ligne qui provenait présumément de la
5 Fédération de Russie, parce qu'il y avait le URL.ru, qui est
6 un domaine provenant de la Fédération de Russie. On indique
7 aussi que l'affaire a été redirigée vers le BCEF, parce qu'il
8 s'agissait d'une publicité, donc, qui avait nécessairement un
9 coût de placement associé à cette publicité.

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Il pourrait y avoir un
11 coût de placement, effectivement, c'était quelque chose à
12 déterminer, ce n'est pas évident à la face même. Mais on
13 pourrait soupçonner qu'il y avait un coût de placement.

14 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ouais, une publicité,
15 il y a nécessairement un coût lié à une publicité.

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est notre
17 définition, effectivement, de publicité. Mais quand on voit
18 une image, c'est pas toujours évident de savoir s'il y avait
19 ou non un coût de placement pour l'image qu'on voit.

20 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ok. Mais dans ce cas-là
21 précis, il y avait, c'était une publicité, donc, il y avait
22 un coût.

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Ça semblait probable
24 qu'il y en ait. Mais encore là, c'est des choses qui doivent
25 être déterminées par une enquête.

26 **Me GUILLAUME SIROIS:** Donc, et c'est pour ça
27 que vous avez, Élections Canada a considéré que ça pouvait
28 constituer une influence étrangère et que ça méritait peut-

1 être une enquête de la part du BCEF.

2 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

3 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je me demande, si la
4 même information, donc information fausse visant un chef d'un
5 parti politique fédéral pendant une élection, une campagne de
6 désinformation à cet égard, sans aucune apparence de
7 publicité ou de paiement, est-ce que ça, ça mériterait aussi
8 un acheminement vers le BCEF ? Ou ça prend absolument
9 (coupure de son)

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Il faudrait qu'il y
11 ait des éléments, là, d'infractions, là. Alors s'il peut y
12 avoir des messages qui sont intimidants, ça pourrait être un
13 cas d'infraction. Mais en soi, du contenu qui est critique à
14 l'égard d'un chef ou d'un parti, ou qui appuie qui est vu
15 dans les médias sociaux ou les médias, sans plus, ce n'est
16 une infraction à la loi. Donc, normalement, il n'y aurait pas
17 de renvoi au Bureau de la commissaire. Ou de redirection,
18 dans le cas d'une plainte, là.

19 **Me GUILLAUME SIROIS:** Juste pour être sûr de
20 bien comprendre, outre l'apparence de paiement, est-ce qu'il
21 y a d'autres indicateurs... Quels sont les indicateurs qui
22 pourraient justifier, peut-être, un acheminement vers...

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, faut bien
24 comprendre que l'exercice qui se passe quand on reçoit une
25 plainte du public, concernant un cas allégué de violation de
26 la loi, implicitement, ou explicitement, on a parlé, là, tout
27 à l'heure, c'est un exercice assez léger. C'est-à-dire que,
28 dès lors qu'on pense qu'il pourrait y avoir matière à regard

1 par le Bureau de la commissaire, c'est envoyé.

2 Si la personne dit : je veux faire plainte,
3 je veux qu'il y ait enquête, on va le renvoyer, même si, à
4 priori, y a pas matière à enquête, parce qu'il n'y a pas
5 d'enjeux de conformité qui sont apparents, si les gens
6 expriment, essentiellement, s'il ressort de la plainte que la
7 personne souhaite s'adresser à l'entité responsable de faire
8 enquête, qui n'est pas nous, on fait la transmission.

9 Par ailleurs, si ce n'est pas clair, mais
10 qu'il y a des faits allégués qui pourraient constituer une
11 infraction, donc qui pourraient être d'intérêt pour la
12 commissaire, on va rediriger la plainte.

13 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et est-ce que c'est
14 possible que de l'information fausse semblable ait circulé
15 sur les médias sociaux, qu'il y ait eu publicité ou pas de
16 publicité, juste une campagne d'informations fausses qui ait
17 circulé, est-ce que ça se peut que ce genre d'informations là
18 qui circulent, sans que ce soit rapporté à Élections Canada ?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Absolument.

20 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et je me demande, la
21 plainte qu'ont... Dont on parle ici, là, dans la présumée
22 entrevue, est-ce qu'elle a été acheminée à d'autres
23 personnes, ou à d'autres organisations, pardon, que le Bureau
24 du commissaire aux élections fédérales ?

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Pas à ma connaissance,
26 non.

27 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et est-ce que c'est
28 typique, donc à chaque fois qu'il y a une plainte qui

1 justifie une intervention peut-être, du commissaire, on
2 l'achemine vers la commissaire, et non pas vers aucune autre
3 organisation avec laquelle Élections Canada pourrait
4 collaborer ?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Effectivement, la
6 commissaire a des ententes avec la communauté du
7 renseignement, elle peut juger, une fois qu'elle l'examine,
8 qu'il y a matière à renvoyer ou à partager le renseignement,
9 mais ce serait elle qui ferait cette détermination-là.

10 **Me GUILLAUME SIROIS:** Finalement, vous avez
11 confirmé, un peu plus tôt ce matin, qu'il n'y a pas
12 d'organisation qui, indépendante, du moins, qui se concentre
13 sur combattre ce genre de désinformation là. Donc, la plainte
14 dont on parle aujourd'hui, qui était une campagne de
15 désinformation concernant un chef de parti politique fédéral
16 lors d'une élection, ça tombe un peu dans un vide, dans le
17 fond. Qu'il n'y a personne qui est chargé de contrer ce genre
18 de mésinformation là sur les médias sociaux ?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Ça, c'est un point de
20 politique publique qui est intéressant, qui est très riche.
21 On vit dans une société ouverte, je pense qu'on doit avoir
22 des outils de vigilance. Je pense que l'éducation citoyenne
23 joue un rôle là-dedans. Il y a des organismes universitaires,
24 par exemple McGill, qui, à la dernière élection, faisait de
25 la veille médiatique précisément pour ça. Il y a des gens qui
26 font ce rôle-là, le *fact checking*, qu'on dit, là, la
27 vérification des faits.

28 Donc, il y a tout un écosystème autour

1 d'environnement politique qui intervient, pour contrer ça.
2 Les partis, les candidats aussi. La question c'est, est-ce
3 que dans une société ouverte, un organisme devrait être
4 chargé d'examiner et de valider la véracité des informations
5 dans une campagne électorale ?

6 En tout cas, moi je pense que c'est pas Élections Canada qui
7 devrait jouer ce rôle-là. Je pense que... Ça veut pas dire
8 qu'on n'a rien à faire là-dessus, je pense qu'il faut
9 sensibiliser les gens, je pense qu'il y a du travail qui est
10 fait et qui doit continuer d'être fait. Mais, je ne pense pas
11 qu'on souhaite un organisme étatique qui soit la police du
12 contenu en ligne pendant une élection. Surtout que c'est
13 extrêmement difficile, on l'a vu aux États-Unis en 2016, de
14 déterminer si un contenu qui semble être canadien est en fait
15 pas canadien, ou vice versa.

16 **Me GUILLAUME SIROIS:** Est-ce que votre
17 réponse serait la même, disons qu'il y a des apparences,
18 justement, des choses de plus claires, que ça provient de la
19 Russie, par exemple, une publicité... Ben une publicité avec
20 une URL qui finit par... Une URL de la Fédération de Russie,
21 par exemple, est-ce que dans ce cas-là on se fie quand même
22 aux organisations civiles, aux universités, pour contrer
23 cette information-là, ou ça serait peut-être utile d'avoir
24 un bureau indépendant fédéral chargé de contrer la
25 désinformation ?

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors il y un groupe
27 aux Affaires mondiales, et je connais l'acronyme en anglais,
28 *RRM, Rapid Response Mechanism* qui regarde ce qui se passe à

1 l'échelle internationale. Évidemment, il y a le Panel des
2 Cinq, là, qui réunit, qui reçoit des renseignements.

3 Donc, faut pas dire qu'il n'y a pas de
4 mécanismes de surveillance et d'actions, mais avant
5 d'intervenir, avant que l'État, ou des branches de l'État
6 interviennent pour du contenu en ligne qui pourrait être
7 trompeur, je pense que c'est un exercice qui est très
8 délicat.

9 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et juste, peut-être
10 pour conclure, peut-être les deux groupes dont vous venez de
11 mentionner, ce ne sont pas des organismes indépendants du
12 gouvernement comme Élections Canada peut l'être, par
13 exemple ?

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, non.

15 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ça conclue mes
16 questions. Merci Madame la Commissaire. Merci Monsieur
17 Perrault.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)

19 **Me JEFFREY WANG:** (Non interprété)

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Au gouvernement du
21 Canada.

22 **Me BARNEY BRUCKER:** Nous n'avons pas de
23 questions, Madame la Commissaire.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, ré-interrogatoire
25 des avocats de la Commission.

26 **Me DANIEL SHEPPARD:** Merci, Madame la
27 Commissaire. Nous n'avons pas de questions, Madame la
28 Commissaire.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)

2 **Me DANIEL SHEPPARD:** Nos amis d'Élections
3 Canada, j'ai passé par dessus trop rapidement. Avez-vous des
4 questions?

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)

6 **Me EWA KRAJEWSKA:** Je n'ai pas de questions,
7 Madame la Commissaire. Merci.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)

9 **Me DANIEL SHEPPARD:** Non, Madame, je n'ai pas
10 de questions.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, avec cela, je vous
12 remercie beaucoup, Monsieur Perrault.

13 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Avec plaisir.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce sera la pause pour le
15 repas et nous reviendrons à 13 h, disons, 13 h 05.

16 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

17 La séance est en repos...

18 **Me ERIN DANN:** (Non interprété)

19 **LE GREFFIER:** (Non interprété) La séance est
20 en repos jusqu'à 14 h 05.

21 --- La séance est suspendue à 12 h 46

22 --- La séance est reprise à 15 h 06

23 **LE GREFFIER:** A l'ordre, s'il vous plaît.

24 C'est séance du la Commission sur l'ingérence étrangère est
25 reprise.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)

27 **Me DANIEL SHEPPARD:** (Non interprété) ...

28 l'avocat de la Commission voulait rappeler aux parties que,

1 conformément à la Règle 59 des Règles et procédures, les
2 participants doivent demander avant de faire un contre-
3 interrogatoire. Ça n'a pas été fait ce matin et il y
4 l'attente que les participants devraient demander la
5 permission.

6 Par la suite, les témoins ne peuvent pas être
7 contre-interrogés... ne peuvent pas avoir un contre-
8 interrogatoire sur certaines parties.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup. C'est un
10 bon rappel pour tout le monde.

11 **Me DANIEL SHEPPARD:** Madame la Commissaire,
12 nous aimerions appeler Caroline Simard, Yves Côté, et Mylène
13 Gigou.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bonjour.

15 **LE GREFFIER:** Donc, on va commencer avec
16 vous, Monsieur Côté. Veuillez indiquer votre nom et épeler
17 votre nom de famille pour le dossier.

18 **M. YVES CÔTÉ:** Yves Côté. C-Ô-T-É. S'il
19 vous plait.

20 **LE GREFFIER:** Veuillez lever la main droite,
21 s'il vous plait.

22 Jurez-vous de dire la vérité, toute la vérité
23 et rien que la vérité, avec l'aide de Dieu?

24 **M. YVES CÔTÉ:** Je le jure.

25 **--- M. YVES CÔTÉ, Sous serment:**

26 **LE GREFFIER:** Et pour vous, Madame Simard?

27 **Mme CAROLINE SIMARD:** Donc, ce sera une
28 déclaration solennelle.

1 **LE GREFFIER:** Déclaration solennelle. Pas de
2 problème. Veuillez indiquer votre nom pour le dossier et
3 votre nom de famille.

4 **Mme CAROLINE SIMARD:** Caroline Simard. S-I-
5 M-A-R-D.

6 **LE GREFFIER:** Parfait. Donc, veuillez lever
7 la main droite.

8 Jurez-vous de dire la vérité, toute la
9 vérité, et rien que la vérité?

10 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je le jure.

11 **--- Mme CAROLINE SIMARD, Sous affirmation solennelle:**

12 **LE GREFFIER:** Merci beaucoup. Et Madame
13 Gigou, c'est à votre tour. Sur la Bible ou sur affirmation
14 solennelle?

15 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Affirmation solennelle.

16 **LE GREFFIER:** Parfait. Veuillez indiquer
17 votre nom et votre... épeler votre dernier nom pour le dossier.

18 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Mylène Gigou. G-I-G-O-U.

19 **LE GREFFIER:** Excellent. Veuillez lever la
20 main droite.

21 Jurez-vous de dire la vérité, toute la
22 vérité, et rien que la vérité?

23 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui.

24 **--- Mme MYLÈNE GIGOU, Sous affirmation solennelle:**

25 **LE GREFFIER:** Merci beaucoup. Vous pouvez
26 procéder.

27 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me MATTHEW FERGUSON:**

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Bonjour.

1 Bienvenue.

2 Là, messieurs-dames les témoins, je m'adresse
3 à vous... je vais m'adresser à vous en français et en anglais.
4 Je vais vous demander quand même de parler lentement
5 puisqu'on travaille avec des interprètes. Donc, si vous
6 pensez que vous parlez trop lentement, ralentissez encore un
7 peu.

8 Madame la Commissaire Simard, pouvez-vous... et
9 là, je vais m'adresser à vous comme étant madame Simard pour
10 pas créer de confusion avec Madame la Commissaire Hogue.
11 Pouvez-vous confirmer que le Bureau de la commissaire aux
12 élections fédérales a préparé un rapport institutionnel, et
13 ça fait partie de votre preuve devant la Commission?

14 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je le confirme.

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Donc, Monsieur le...
16 pas le greffier, mais *court operator*, est-ce qu'on peut
17 appeler le document CEFIR, plusieurs zéro, 1EN? Alors, c'est
18 bien le document du rapport institutionnel en anglais?

19 **--- PIÈCE No. CEF.IR.1.EN:**

20 Institutional Report OCCE

21 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, c'est bien ça.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Je vais
23 également déposer le CEFIR, plusieurs zéro, 2FR. Et c'est la
24 version française?

25 **--- PIÈCE No. CEF.IR.2.FR:**

26 Rapport institutionnel BCEF

27 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, c'est bien ça.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Donc, Madame

1 Simard, vous avez été interviewé par des avocats de la
2 Commission le 6 mars dernier et un résumé de cette entrevue a
3 été préparé. C'est exact?

4 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, c'est exact.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Avez-vous eu l'occasion
6 d'examiner... je vais appeler le document le WIT, plusieurs
7 zéro, 6. Alors est-ce que c'est bien ce résumé d'entrevue
8 qui apparaît à l'écran?

9 **--- PIÈCE No. WIT 6.EN:**

10 Stage 1 Interview Summary: Caroline
11 Simard and Carmen Boucher

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, c'est bien ça.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Avez-vous eu
14 l'occasion d'examiner ce résumé pour vérifier s'il reflète
15 fidèlement le contenu de la discussion?

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. J'ai eu
17 l'occasion de le faire.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Avez-vous
19 également eu l'occasion d'y apporter des corrections ou des
20 modifications?

21 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et je comprends
23 que vous souhaitez faire une modification aujourd'hui aussi?

24 **Mme CAROLINE SIMARD:** s'il vous plait, oui.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je... si vous me
26 permettez, on pourrait peut-être faire la modification, ce
27 sera pas dans très long, mais je pense que je connais la
28 nature de la modification. De façon générale, est-ce que

1 vous pouvez juste dire c'est quoi la nature de la
2 modification?

3 **Mme CAROLINE SIMARD:** Une petite coquille au
4 paragraphe 16. Donc, on indique environ 5 pour cent pour les
5 élections fédérales de 2021, et la coquille c'est qu'en fait
6 c'est 0,5 pour cent.

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK.

8 **Mme CAROLINE SIMARD:** Pour les élections
9 fédérales.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Il faut mettre la
11 virgule avant le 5.

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est ça. S'il vous
13 plait.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc c'est point ou
15 virgule... point 5.

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Est-ce qu'il y
18 a eu d'autres corrections ou modifications à apporter?

19 **Mme CAROLINE SIMARD:** Non.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Parfait.

21 Monsieur Côté, bonjour.

22 **M. YVES CÔTÉ:** Bonjour.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et Madame Gigou, *hello*.

24 Vous avez été interviewé par les avocats de
25 la Commission le 18 mars dernier et le résumé de cette
26 entrevue a été préparé. Monsieur le Greffier, WIT, plusieurs
27 zéro, 25.

28 **--- PIÈCE No. WIT 25:**

1 Stage 1 Interview Summary: Yves Côté,
2 Mylène Gigou and Al Mathews

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, Monsieur Côté,
4 Madame Gigou, est-ce que vous avez eu l'occasion d'examiner
5 ce résumé pour vérifier s'il reflète fidèlement le contenu de
6 la discussion?

7 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Madame Gigou?

9 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Avez-vous eu l'occasion
11 d'y apporter des corrections ou des modifications.

12 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

13 **Mme CAROLINE SIMARD:** Effectivement.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Est-ce que...
15 souhaitez-vous apporter des modifications ou des corrections
16 aujourd'hui?

17 **M. YVES CÔTÉ:** Non.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien. Alors...

19 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Euh, pardon. Moi.

20 Paragraphe 4.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oh! Très bien.

22 **Mme MYLÈNE GIGOU:** L'avant-dernière ligne :

23 (Non interprété)

24 (RIRES)

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** (Non interprété)

27 Donc, Madame Simard, je vais commencer avec
28 vous. Vous êtes, depuis le mois d'août 2022, la commissaire

1 aux élections fédérales. C'est exact?

2 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est exact.

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** Monsieur Côté, vous,
4 vous êtes le commissaire... vous êtes l'ancien commissaire aux
5 élections fédérales entre les années 2012 jusqu'à juin 2022.
6 C'est exact?

7 **M. YVES CÔTÉ:** Au 30 juin 2022.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** 30 juin 2022. Merci.
9 Et... (non interprété) ... au bureau du
10 Commissaire aux élections?

11 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui.

12 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et avant ça, vous étiez
13 directrice des enquêtes de 2018 à 2021?

14 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui, c'est ça, sauf une
15 absence de six mois dans cette période où j'étais en
16 détachement en février 2022 jusqu'en juillet 2022.

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci de cette
18 spécificité.

19 Madame Simard, je m'adresse à vous comme
20 commissaire aux élections fédérales actuelle. Pouvez-vous
21 expliquer votre rôle et vos responsabilités.

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, vous le disiez,
23 je suis commissaire aux élections fédérales depuis 2022, et à
24 ce titre, j'ai donc un rôle en matière d'observation et
25 contrôle d'application de la loi. En termes simples, ce que
26 ça veut dire, c'est que nous faisons des enquêtes, des
27 enquêtes en lien avec des allégations pour des actes
28 repréhensibles qui sont interdits en vertu de la *Loi*

1 *électorale du Canada.*

2 Je dirais qu'au terme de ces enquêtes-là, je
3 suis habilitée à déposer des accusations ou aussi à imposer
4 des sanctions pécuniaires, sanctions administratives
5 pécuniaires, donc, dans le jargon, on va dire des « SAP » en
6 français, des « AMPS » en anglais, et également il y a des
7 possibilités de signer des... des... pardon, les termes anglais
8 me viennent, donc des « *undertakings* » and des « *compliance*
9 *agreements* », alors ce sont des transactions et des
10 engagements.

11 Il y a aussi la possibilité, donc, d'émettre
12 des mesures informelles, comme des lettres d'avertissement ou
13 d'informations.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et quand vous dites
15 « contrôle d'application de la Loi », vous parlez de quelle
16 loi au juste?

17 **Mme CAROLINE SIMARD:** Donc, de la *Loi*
18 *électorale du Canada* qui est en fait circonscrite aux
19 élections fédérales.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien. Merci.

21 Monsieur Côté, est-ce que vous avez quelque
22 chose à ajouter à cette description de tâches?

23 **M. YVES CÔTÉ:** Non.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Madame Simard, nous
25 avons entendu plus tôt ce matin, le témoignage du directeur
26 des élections, monsieur Perrault. Pouvez-vous brièvement nous
27 éduquer sur la relation entre le BCEF, c'est-à-dire le Bureau
28 de la commissaire aux élections fédérales, et Élections

1 Canada?

2 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je dirais qu'il y a
3 peut-être, pour bien comprendre, je déclinerai ma réponse en
4 deux volets. Donc, le premier, c'est que nous sommes un
5 organisme principalement intitulé basé sur les plaintes que
6 nous recevons et nous recevons, donc, des renvois d'Élections
7 Canada qui occupent 80 % environ de nos activités. Alors, je
8 dirais que c'est un premier volet qui est très important.

9 Puis le deuxième, ce sont... en fait, c'est en
10 lien avec nos rôles respectifs au niveau, donc de
11 l'interprétation de la Loi. Pour assurer une cohérence dans
12 l'interprétation de la Loi, nous allons souvent collaborer.
13 Donc, nous serons consultés pour formuler des commentaires,
14 des suggestions dans des cadres propres à... en lien avec,
15 donc, des modifications possibles à la Loi, ou sinon, des
16 bulletins d'interprétation, on les appelle dans le jargon,
17 les ALI (phon.) Et donc, nous allons... nous contribuons
18 également à ce niveau-là également.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et par rapport à
20 Élections Canada, est-ce que vous êtes une filiale
21 d'Élections Canada ou est-ce que vous êtes un bureau à part
22 entière?

23 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, le Bureau de la
24 commissaire aux élections fédérales est un bureau qui est
25 indépendant, donc ce principe-là est très important. Nous
26 sommes indépendants à l'égard d'Élections Canada, mais
27 également à l'égard du gouvernement en place, des partis
28 politiques, même des partenaires comme, par exemple, la GRC

1 avec qui, en fait, nous pouvons collaborer, et toute autre
2 partie prenante.

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Comment on devient
4 commissaire aux élections fédérales?

5 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oh, bien c'était un
6 processus, donc, il y a eu un processus de sélection, un
7 comité composé de quatre partis, mais je dirais, de façon
8 plus formelle, dans la Loi, on prévoit que c'est le directeur
9 général des élections qui procède à la nomination en
10 consultation avec la directrice des poursuites pénales du
11 Canada.

12 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Alors, pouvez-
13 vous nous renseigner, vous avez un peu parlé du contrôle de
14 l'application de la Loi en vertu de la *Loi électorale du*
15 *Canada*, pouvez-vous mieux nous renseigner sur votre
16 compétence comme organisme et nous définir un peu votre carré
17 de sable.

18 **Mme CAROLINE SIMARD:** Bon. Alors, en fait, ce
19 qui est important de retenir, c'est que le travail qu'on fait
20 est limité aux dispositions de la *Loi électorale du Canada*.
21 Alors, je dirais que c'est important, donc, de retenir qu'il
22 y a souvent, et on va y arriver probablement un peu plus
23 tard, mais une certaine distorsion entre la perception du
24 public de ce qu'on peut faire, de ce qui est prévu dans la
25 Loi, et en réalité, véritablement là, la portée de ces
26 dispositions-là. Alors, je commencerais par vous dire ça puis
27 je pourrai vous communiquer d'autres informations si c'est
28 nécessaire.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien. Est-ce que
2 le BCEF joue un rôle dans le contrôle de l'application des
3 règles entourant les investitures des partis politiques?

4 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, c'est bien que
5 vous le souligniez, donc il y a évidemment de grandes
6 exceptions, c'en est certainement une. Donc, quand on parle
7 de campagne d'investiture, c'est principalement... donc, ce
8 sont les règles des partis politiques qui s'appliquent et non
9 la Loi électorale, sauf pour la partie du financement.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Maintenant, j'aimerais
11 aborder le traitement des vous êtes un organisme qui recevez
12 des plaintes, donc j'aimerais parler de votre traitement des
13 plaintes. Pouvez-vous expliquer brièvement la procédure de
14 traitement des plaintes. Tout d'abord, comment le BCEF reçoit
15 une plainte?

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** Donc, je vous dirais
17 qu'il y a plusieurs façons, mais la façon... la principale
18 façon, et peut-être madame Gigou souhaitera ajouter de
19 l'information par la suite, mais je dirais que la principale
20 façon, c'est via notre site web. Il y a un formulaire que les
21 plaignants peuvent utiliser pour nous communiquer leurs
22 plaintes, et il y a tout un système, donc, de triage qui est
23 fait, d'identification des dossiers qui sont plus routiniers,
24 ceux qui le sont moins, et il y a donc un examen qui est
25 entrepris qui peut varier selon évidemment la nature du
26 dossier, puis par la suite, les dossiers peuvent être dirigés
27 soit directement à l'unité de conformité ou sinon au groupe
28 d'enquête.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Puis en supposant
2 que vous recevez une plainte, qu'elle relève du mandat du
3 BCEF, quelles sont les étapes suivantes à l'intérieur même de
4 votre bureau? Vous recevez une plainte, de prime abord, la
5 plainte, les allégations relèvent de votre mandat, quelles
6 sont les étapes suivantes?

7 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. Alors, je vous
8 dirais qu'encore... c'est-à-dire que la principale, en fait,
9 étape, ça va être de procéder à l'examen, comme je viens de
10 le mentionner. Et donc, au terme de cet examen, en fait dans
11 le cadre de l'examen, ce qui est important d'évaluer, c'est
12 effectivement ce qu'il a des éléments de preuve qui
13 permettent, donc, de prouver les éléments constitutifs des
14 contraventions et, en fait, donc, si on atteint un certain
15 seuil, je ne veux pas rentrer trop dans les technicalités,
16 mais on peut basculer vers l'enquête, auquel cas une lettre
17 sera, sauf exception, acheminée à la personne dont la
18 conduite est visée par l'enquête. Puis il y aura, dans le
19 cadre de cette enquête-là, des outils qui seront à notre
20 disposition pour faire notre travail. On parle, par exemple,
21 des mandats de perquisition, des ordonnances de conservation,
22 des ordonnances de communication.

23 Alors, je vous dirais que ceci décrit de
24 façon très générale, encore une fois, est-ce que...

25 Je regarde madame Gigou.

26 Est-ce qu'il y a d'autres choses qu'on
27 devrait ajouter?

28 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je pense que ça résume

1 bien la situation.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Lorsque la plainte ne
3 relève pas du mandat ou du BCEF, qu'est-ce qui arrive? Je
4 comprends que le dossier est clos et le plaignant en est
5 informé?

6 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, je vous dirais
7 que donc, en fait, j'aimerais même préciser qu'il y a
8 plusieurs des plaintes qui nous sont acheminées qui ne
9 relèvent pas, donc, du mandat. Vous avez donné l'exemple tout
10 à l'heure, vous m'avez questionnée, en fait, sur les
11 campagnes d'investiture, il y a tout le pan aussi de la
12 liberté d'expression.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Mm-mm.

14 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, on pourra peut-
15 être plonger dans ces questions-là par la suite. Et donc,
16 dans des cas comme ceux-là, il y a une pratique qui s'est
17 développée au sein de l'organisation qui est effectivement de
18 communiquer, en fait, le résultat du travail, ou sinon, même
19 un dossier fermé, comme règle générale, je vous dirais, il
20 peut y avoir des exceptions, mais avec les plaignants. Et
21 c'est, pour moi, je pense, une bonne pratique là développée
22 par le Bureau.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Avez-vous le pouvoir
24 d'initier votre propre examen ou enquête?

25 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. La Loi me permet
26 de ma propre initiative de pouvoir, en fait, mener une
27 enquête si l'intérêt public le justifie.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et lorsqu'une plainte

1 est identifiée comme pouvant impliquer une personne ou de
2 l'argent étranger, je crois comprendre qu'il est confié à un
3 enquête et qu'il est traité comme une affaire inhabituelle.
4 Est-ce que c'est bien le cas?

5 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je dirais non
6 routinière. Ce sont des...

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** Non routinière?

8 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. Ce sont des
9 dossiers habituellement... puis encore une fois c'est une
10 question de fait, au cas par cas, mais je dirais que, donc,
11 pour ces dossiers-là qui sont plus complexes, effectivement,
12 donc, ces dossiers-là seront menés par des enquêteurs
13 chevronnés expérimentés. Oui.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Justement, ça
15 m'amène à vous parler maintenant du sujet de l'ingérence
16 étrangère en lien avec le mandat du BCEF. Donc, si vous
17 pouvez nous décrire ou faire un bref inventaire des
18 allégations d'ingérence étrangère qui relèvent de votre
19 mandat.

20 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous dirais, on a
21 peut-être naturellement commencé à le définir. Donc, c'est
22 peut-être plus facile de comprendre, disons, la portée de la
23 Loi en matière d'ingérence étrangère en commençant par
24 exclure ce qui n'est pas considéré comme de l'ingérence
25 étrangère au sens de la *Loi électorale du Canada*. Les deux
26 exemples dont on vient de discuter, que ce soit les campagnes
27 d'investiture pour... à l'exception de la partie financement,
28 c'est certainement un bon exemple, puis le deuxième, c'est la

1 liberté d'expression.

2 Maintenant, lorsqu'on regarde, donc, de plus
3 près, je dirais qu'il y a trois dispositions qui identifient
4 expressément, donc, une composante étrangère. Il y a d'abord
5 l'article 282.4 de la Loi qui parle... qui réfère à l'influence
6 indue des étrangers. Donc, en vertu de cet article, il y a
7 justement, de façon expresse, des exceptions qui sont en lien
8 avec la liberté d'expression, puis sinon, on prévoit une
9 interdiction d'influencer, mais induit, donc des électeurs.

10 Vous comprendrez qu'ici je n'ai pas le texte
11 de la Loi, on...

12 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

13 **Mme CAROLINE SIMARD:** ...vulgarise tout ça, et
14 donc, on prévoit une définition de ce que constitue une
15 influence indue. On parle notamment d'engager sciemment des
16 dépenses pour influencer et on a aussi la... en fait, l'autre
17 possibilité, ce sont des contraventions à une loi, ça peut
18 être aussi notre Loi, mais je vais m'arrêter là pour
19 l'instant.

20 Pour l'influence, donc indue, ce qu'il faut
21 peut-être retenir, c'est que ça se distingue de l'influence
22 tout court, qui est tout à fait normal dans un contexte
23 électoral, de l'influence étrangère qui est aussi quelque
24 chose qui existe dans notre monde – je pense à la diplomatie,
25 par exemple. Alors, c'est vraiment important de garder ça en
26 tête qu'ici on parle d'influence indue par les étrangers.

27 Sinon, le deuxième type de dispositions qui
28 réfèrent expressément à une composante étrangère, on parle

1 des dispositions, donc, pour le financement de l'étranger.
2 J'ai des dispositions que je pourrais vous communiquer, puis
3 enfin, la radiodiffusion étrangère.

4 Puis je complèterais mes explications en vous
5 disant que, dans le rapport institutionnel, on avait prévu
6 une annexe avec toute une liste de dispositions, je vous
7 dirais une trentaine dans la Loi, qui s'appliquent tant à
8 l'égard de Canadiens que de non-Canadiens, et je vous dirais
9 que chez nous, évidemment, c'est du cas par cas, mais dès
10 qu'on colore avec une composante étrangère et lorsqu'il y a
11 des actions organisées, on pourrait à ce moment-là parler
12 d'ingérence étrangère.

13 Et les dispositions se divisent en trois
14 parties. Donc, des contraventions à l'égard des personnes; on
15 parle donc d'intimidation, ici on parle d'intimidation
16 d'électeurs et non de candidats. On réfère à la deuxième,
17 donc, catégorie : l'argent, on en parlait, le financement
18 étranger. Et troisièmement, donc, l'information, et pour
19 cette catégorie, on réfère notamment à la désinformation, et
20 il y a des articles dans la Loi qui peuvent s'appliquer,
21 encore une fois avec des portées souvent beaucoup plus
22 limitées que ce que le public peut penser.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous venez juste de
24 dire l'intimidation d'électeurs, donc la Loi électorale
25 contient des dispositions qui interdisent ou... l'intimidation
26 d'électeurs, mais pas les candidats.

27 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, pouvez-vous un

1 peu parler de ce contraste-là.

2 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. Alors, c'est-à-
3 dire que... c'est l'article 282.8, de mémoire, qui le prévoit,
4 donc la disposition sur l'intimidation des électeurs, et
5 donc, on réfère – là, j'y vais vraiment de mémoire –, donc,
6 on y voit... on parle de contraintes, de forcer, donc, dans une
7 première partie, et dans une deuxième, on réfère à des cas où
8 la ruse ou des prétextes seraient utilisés pour ce faire.

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Mais en fait, ma
10 question portait plus sur le contraste entre le fait qu'on
11 interdit la conduite d'intimidation par rapport à un
12 électeur...

13 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** ...mais pas par rapport à
15 un candidat. Juste peut-être pour nous éduquer là-dessus,
16 est-ce qu'on peut intimider un candidat?

17 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, à ce moment-là –
18 pardon, j'avais mal compris votre question –, c'est le Code
19 criminel qui s'applique.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Elle était peut-être
21 mal posée aussi.

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** Bon. Bien, je vous
23 dirais alors dans ce cas-ci, ça serait le Code criminel...

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Le Code criminel.

25 **Mme CAROLINE SIMARD:** ...qui s'appliquerait,
26 oui.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien.

28 Donc, Monsieur Côté, est-ce que vous avez

1 quelque chose à ajouter à ces explications-là?

2 **M. YVES CÔTÉ:** Bien, la seule chose que je
3 voudrais peut-être mettre sur la table pour peut-être
4 référence ultérieure, c'est le fait que la disposition à
5 laquelle madame Simard a référé là, 282.4, on tient des
6 exceptions qui sont importantes et qui sont souvent mal
7 comprises.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

9 **M. YVES CÔTÉ:** ...dans les médias et par les
10 citoyens et citoyennes en général. Je pense qu'il serait
11 important qu'à un moment donné on ait la chance de clarifier
12 cela un petit peu.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, on peut. On peut
14 le faire immédiatement.

15 Monsieur le greffier, est-ce qu'on peut
16 mettre à l'écran le document COM-plusieurs zéros 9, et je
17 n'ai pas noté la page de l'article 284, puis je comprends que
18 ça peut prendre du temps pour y arriver.

19 **--- PIÈCE No. COM 9:**

20 Canada Elections Act S.C. 2000, c.9

21 **M. YVES CÔTÉ:** Je pense que c'est à la
22 page 154 des... c'est peut-être...

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** 154. Merci, Monsieur
24 Côté.

25 **M. YVES CÔTÉ:** Je vous en prie.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** Non, c'est pas la
27 page 154.

28 **M. YVES CÔTÉ:** Ah ben! Dans ma copie...

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** De votre copie à vous,
2 oui.

3 Donc, c'est l'article deux cent quatre-vingt..
4 non, deux cent quatre-vingt..

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** 2.4.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** 2.4. Merci. On y est
7 presque.

8 Donc, vous faites référence, Monsieur Côté,
9 au paragraphe 3, c'est bien ça?

10 **M. YVES CÔTÉ:** C'était ce que j'avais à
11 l'esprit, oui.

12 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, 282.4. Si on peut
13 descendre au paragraphe 3.

14 Alors, si vous pouvez nous faire un... pas un
15 cours magistral, mais une explication sur ces exceptions-là.

16 **M. YVES CÔTÉ:** Puis peut-être que plus tard,
17 quand vous procéderez avec des questions sur des dossiers
18 spécifiques, on aura l'occasion de revenir là-dessus puis ça
19 servir d'exemple par rapport aux choses qui tombent sous la
20 catégorie des exceptions qui sont prévues au paragraphe 3.

21 Donc, on dit à 3 que :

22 « Il est entendu que le
23 paragraphe (1)... », qui crée
24 l'infraction, « ...ne s'applique pas si
25 le seul acte commis par la personne
26 ou l'entité pour exercer l'influence
27 [...] afin qu'il vote ou s'abstienne de
28 voter [...] consiste... »

1 Puis là, il y a trois choses qui sont
2 mentionnées, donc :

3 « soit en une expression de son
4 opinion quant au résultat, potentiel
5 ou souhaité [...] »

6 Donc, vous auriez un étranger qui dirait
7 « moi, je souhaite que le gouvernement X soit élu » ou « soit
8 défait ».

9 Deuxièmement :

10 « soit en une déclaration
11 encourageant l'électeur à voter pour
12 un candidat ou un parti enregistré
13 [...] »

14 Donc, encore une fois, un étranger qui dirait
15 « vous devriez voter pour le candidat premier ministre X ou
16 Y ».

17 Et troisièmement :

18 « soit en la diffusion par
19 radiodiffusion ou par l'intermédiaire
20 de médias électroniques ou imprimés
21 [...] »

22 Et puis là, il y a toute une gamme de choses
23 qui sont mentionnées, donc les éditoriaux, les débats, les
24 discours, et ça aussi ça tombe dans le cadre d'une exception,
25 donc, disons un journal, un magazine américain, français,
26 britannique, qui écrirait un éditorial dans lequel on dirait,
27 vous devriez, le Canada devrait faire ceci ou cela au cours
28 de la prochaine élection, mais ça aussi ça tombe dans les

1 exceptions.

2 Donc, ce n'est pas attrapé par le
3 paragraphe 1, qui crée les infractions.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Ok. Et donc, si je
5 reprends votre exemple du paragraphe, le sous-paragraphe (d),
6 donc, là vous venez de dire que ,un étranger peut dire, vous
7 devriez voter pour tel candidat de l'élection, et ça, c'est
8 permis par la loi. Mais dans un cas où vous devriez voter
9 pour telle personne, parce que sinon il y aura des
10 conséquences pour votre famille, dans un pays X, ça, est-ce
11 que ça serait capté par 284.3 ?

12 **M. YVES CÔTÉ:** Je pense qu'à sa face même, ce
13 serait capté par le paragraphe b), parce que l'exception
14 parle d'une intervention visant à encourager quelqu'un à
15 voter pour ou contre quelqu'un, pis l'aspect menace, ben
16 évidemment, faudrait regarder ce en quoi ça consiste, dans
17 quelle mesure, par exemple, ça pourrait être une forme
18 d'intimidation. D'intimidation ou de contrainte, et pis ça,
19 c'est un tout autre, une tout autre dimension.

20 Et pis, évidemment, c'est très, comme on dit
21 en bon anglais, *fact dependent* (ph). Il faudrait vraiment
22 voir comment les choses se sont déroulées, qu'est-ce qui a
23 été dit, qu'est-ce qui a été fait, pour voir si la
24 disposition de la contrainte pourrait possiblement
25 s'appliquer.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien. Alors, on va
27 y revenir un peu plus tard, lorsqu'on va regarder des
28 dossiers spécifiques ensemble. Madame Simard, je pense que

1 vous avez adressé la question de tantôt, quand vous avez
2 porté ou apporté une correction à votre résumé d'entretien,
3 mais, vous avez... En fait, votre rapport additionnel parle
4 d'un certain nombre de plaintes, et vous parlez du
5 pourcentage de plaintes en matière d'ingérence étrangère, ou
6 qui concerne des allégations d'ingérence étrangère, et en
7 2021, c'était .5 pour cent des plaintes reçues ?

8 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, je confirme. Donc,
9 pour 4 000, environ 4 000 plaintes en 2021, il y avait donc
10 22 plaintes identifiées, là, alléguant une ingérence
11 étrangère. Et donc, si on fait les mathématiques, on obtient
12 0.5 pour cent.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et quel est le chiffre
14 pour 2019 ?

15 **Mme CAROLINE SIMARD:** Donc, on parle
16 d'environ 8 000 plaintes pour 2019, 201 plaintes identifiées,
17 donc des plaintes alléguant une ingérence étrangère, on
18 obtient donc un pourcentage d'environ deux pour cent des
19 plaintes.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Deux pour cent des
21 plaintes.

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, pour 2019.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Ok. Et de manière
24 générale, madame Simard, comment voyez-vous le mandat du BCE,
25 par rapport à la problématique d'ingérence étrangère ?

26 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, je vous dirais,
27 le mandat, le mandat, c'est vraiment un mandat
28 d'observations, contrôle d'application de la loi, en lien

1 avec les contraventions que j'ai... Dont on vient de
2 discuter. Donc, et qui ont donc un lien avec l'ingérence
3 étrangère.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Monsieur Côté, lors de
5 notre rencontre, vous avez abordé quelques problèmes liés à
6 l'ingérence étrangère, et ce que vous avez qualifié, je ne
7 sais pas si vous vous en rappelez, de (coupure de son) on dit
8 des inconnus, inconnus. En ce qui a trait au camouflage de
9 fonds, pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

10 **M. YVES CÔTÉ:** D'abord, j'aimerais préciser
11 que je me suis mépris, lorsque j'ai parlé de *unknown unknowns*
12 j'aurais dû dire, *known unknowns*.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Les connus inconnus ?

14 **M. YVES CÔTÉ:** Oui. Alors, ce à quoi je
15 faisais référence, c'était, il y a toutes sortes de choses
16 qui peuvent se passer dans le cadre d'une campagne
17 électorale, dont, qu'il est très probable qu'on n'entendra
18 jamais parler. Et, par exemple, si vous aviez un pays
19 étranger, qui donnait de l'argent à un citoyen canadien, une
20 somme X, et qui disait au citoyen canadien, tu vas transférer
21 cet argent-là à la campagne du candidat B. Alors, on présume
22 que dans les circonstances comme celle-là, la personne qui a
23 reçu l'argent du gouvernement étranger est acoquiné, si vous
24 voulez, au gouvernement étranger.

25 Et quand elle se présente à la campagne du
26 candidat B, et remet l'argent, le candidat B n'aura,
27 vraisemblablement, dans la plupart des cas, aucune raison de
28 penser que l'argent qu'on vient de lui verser pour les fins

1 de la campagne, provient d'une source qui est contaminée,
2 sinon, carrément illégale.

3 Alors, ce genre de choses là, je présume,
4 peut très bien se produire. Et lorsque je parlais de *known*
5 *unknowns*, j'aurais dû parler de *known unknowns*, ce que je
6 voulais dire, c'est que des circonstances comme celles-là,
7 ont très peu de chances d'être découvertes par des gens comme
8 nous. On n'a très peu de chance d'avoir des plaintes, parce
9 que la plainte devrait provenir, soit du gouvernement
10 étranger; évidemment, ils ne le feront pas. Ou bien, du
11 complice, qui, lui, est acoquiné, si vous voulez, avec le
12 gouvernement étranger. Donc, ces deux personnes-là ont très
13 peu d'intérêt à manifester le fait qu'il s'est produit des
14 choses douteuses.

15 Donc, quand c'est, des choses comme celles-là
16 se produisent, si elles se produisent, les chances que nous
17 en devenions informés sont, pratiquement, infinitésimales.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et vous n'avez pas des
19 outils, au sein même du Bureau du commissaire aux élections
20 fédérales, pour détecter ces malversations-là.

21 **M. YVES CÔTÉ:** Je ne parlerais pas vraiment
22 d'une question d'outils, parce que j'ai de la difficulté à
23 imaginer quel genre d'outils pourraient nous permettre de
24 faire ça. Parce que, comme vous le savez peut-être, et on y
25 reviendra, on a des pouvoirs d'enquêtes, pis madame Simard en
26 a parlé un peu, qui sont relativement limités. Par exemple,
27 on ne peut pas faire de demande d'interception de
28 communications téléphoniques, des choses comme ça. Donc, on

1 est extrêmement limité d'une part.

2 Mais surtout, et fondamentalement, c'est que
3 le pays, disons, qui agit mal avec son complice, ont tout
4 intérêt à garder ça ouvert et fermé. Et donc, c'est pas
5 nécessairement des techniques d'enquête, c'est simplement que
6 la façon dont les choses se produiraient, encore une fois si
7 elles se produisent, fait que, elles sont pratiquement, non
8 découvrables.

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et ma prochaine
10 question, je ne fais pas de lien avec ce que vous venez de
11 dire, et le sujet de la prochaine question, mais nous avons
12 également appris que le BCEF n'est pas un destinataire
13 désigné d'informations provenant du CANARC (PH), du Find
14 track (ph), en anglais, et pour obtenir des renseignements de
15 la part du CANARC (ph), il faut passer par la GRC. Est-ce que
16 cela a posé problème lors de vos examens ou vos enquêtes
17 portant sur les allégations d'ingérence étrangère en rapport
18 avec les élections de 2019 et de 2021 ?

19 **M. YVES CÔTÉ:** À ma connaissance, et je vais
20 demander à madame Gigou d'ajouter, si elle le souhaite, mais
21 à ma connaissance, cela n'a pas été identifié comme une
22 source de problèmes ou une source d'obstacles qui nous aurait
23 empêchés de faire le travail. Parce que la compréhension que
24 j'en ai, le souvenir que j'en ai, c'est qu'on pouvait passer
25 par la GRC, qui elle, peut recevoir les renseignements de
26 CANARC, *Find Track* (ph). Et donc, dans ces circonstances-là,
27 c'est pas comme si l'avenue nous était complètement fermée.
28 Donc, il est possible que ça vienne, mais, madame Gigou, si

1 vous voulez compléter, ou...

2 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je n'ai rien à ajouter à
3 cette réponse.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Ok. Et on va y revenir
5 un peu plus tard, lorsqu'on abordera un autre dossier, mais
6 je pense que ça concerne plus madame Simard.

7 Monsieur Côté, j'aimerais maintenant aborder
8 la question de l'approche du Bureau, par rapport à
9 l'ingérence étrangère, à l'approche des élections 2019 et
10 2021. Je comprends que l'ingérence étrangère est devenue une
11 préoccupation importante pour votre bureau, au cours de
12 l'année précédant l'élection générale de 2019. Et que vous
13 avez notamment à l'esprit les élections présidentielles aux
14 États-Unis en 2016. Pouvez-vous nous parler de comment le BCF
15 a réfléchi au problème de l'ingérence étrangère, quelles
16 mesures vous avez prises pour s'attaquer, un peu
17 préventivement, au problème ?

18 **M. YVES CÔTÉ:** Est-ce que vous attendez une
19 réponse courte de moi (rires) ? Parce que ça ouvre tellement
20 de choses différentes. Mais peut-être à un haut niveau, et de
21 façon générale, comme vous l'avez laissé entendre, évidemment
22 tout le monde ici au Canada et particulièrement notre bureau
23 avait vu lors de la campagne américaine, en 2016, avec les
24 interventions de pays étrangers, qui étaient tout à fait
25 malveillantes et négatives, et donc, comme toute personne
26 raisonnable, on s'est dit, si ça se passe au sud de la
27 frontière, ça pourrait bien se passer, peut-être que ça se
28 passe déjà au nord de la frontière.

1 Alors, forts de cette conclusion-là, on s'est
2 dit, qu'est-ce qu'on peut faire, pis on a mis en train
3 différentes mesures, on a avancé différentes initiatives pour
4 tenter de nous préparer de la meilleure façon possible. Parmi
5 ces initiatives-là, il y a eu le fait que, et c'est madame
6 Gigou surtout qui s'est occupée de cela, pis elle l'a fait
7 très bien, d'établir puis de renforcer des liens avec les
8 organismes fédéraux, qui ont un rôle à jouer dans ce genre de
9 choses là.

10 Et je pense, de tout évidence, au SCRS, à la
11 Gendarmerie royale, au Centre des télécommunications, CST, et
12 le ministère des Affaires mondiales, étrangères. Donc, on a
13 établi puis renforcé ces liens-là pour voir comment la
14 communication pouvait se faire. Nous avons, puis je pense que
15 ça ressort le rapport institutionnel que madame Simard a
16 déposé, nous avons conclu des ententes avec... renouvelé une
17 entente avec la GRC, conclu une entente avec le SCRS, donc
18 ça, c'est au niveau de, si vous voulez, les acteurs que
19 j'appellerai fédéraux.

20 Ensuite, de façon générale puis de façon très
21 soutenue, à toutes les fois que le directeur général des
22 élections avait une rencontre du comité qu'on appelle le
23 Comité consultatif des partis politiques, qui est un
24 organisme... un organe, si vous voulez, qui a été créé en vertu
25 de la Loi, on s'assurait d'être présent, puis moi, je suis
26 allé très souvent pour rappeler à ces gens-là ce qui était
27 notre rôle puis que la question, je l'ai pas mentionné à
28 toutes les fois, que la question de l'ingérence étrangère

1 était importante, mais je les ai sensibilisés au fait que
2 nous étions là, s'il y avait des préoccupations, qu'ils
3 pouvaient venir nous voir.

4 Ensuite, au niveau de « l'éducation » – entre
5 guillemets –, de la sensibilisation de nos gens, on a fait
6 venir des experts en la matière, des professeurs
7 d'université, on a fait venir un ancien ambassadeur canadien,
8 un ancien directeur du SCRS, qui se sont assis avec nos
9 enquêteurs, avec nos analystes, puis avec nos avocats, et
10 puis qui les ont mis au fait, informés de ce que eux avaient
11 pu percevoir puis avaient pu voir à l'extérieur... dans
12 l'exécution de leurs fonctions, plutôt.

13 Je pense que je m'arrêterai là, sauf que si
14 madame Gigou a quelque chose à ajouter, mais ce que nous
15 voulions faire, c'était vraiment faire en sorte que notre
16 personnel soit le plus informé et le plus éveillé possible au
17 fait que ces choses-là, si elles ne se produisaient pas,
18 pourraient très vraisemblablement se produire dans le cadre
19 d'une campagne ou dans le cadre d'activités électorales
20 fédérales.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** (Non interprété)

22 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Peut-être juste un ajout
23 au Protocole d'entente. Nous nous engageons aussi auprès des
24 divers ministères qui étaient membres... qui étaient les
25 membres de site pour communiquer notre mandat et pour parler
26 des paramètres de notre Loi. Et notamment en ce qui
27 concerne l'ingérence étrangère aussi. Alors, ça c'était un
28 autre aspect ici.

1 Et aussi, nous nous sommes engagés avec
2 l'Australie au niveau des leçons apprises dans leur pays
3 ainsi que les organismes provinciaux qui avaient récemment
4 obtenu des élections afin de pouvoir bâtir sur les élections
5 qu'on y avait appris.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** Pourquoi spécifiquement
7 l'Australie?

8 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je pense qu'en ce qui
9 concerne leur écosystème aussi et la relation avec la Chine
10 aussi, ça a été identifié comme un pays avec lequel nous
11 devrions avoir des communications et nous avons aussi
12 l'avantage d'avoir un de leurs représentants ici au Canada
13 depuis un certain temps. Donc, c'était un engagement en face
14 à face facile avec la personne et une bonne façon de
15 développer la relation. Alors, c'est peut-être ce que
16 j'ajouterais à ça aussi.

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et...

18 **M. YVES CÔTÉ:** Maître Ferguson, j'ajouterais
19 seulement ceci. Aussi, nous avons... oups, puis c'est encore
20 là, comme maintenant, plusieurs de nos enquêteurs qui étaient
21 d'anciens policiers, alors une des choses qu'on a faite aussi
22 de façon très soutenue, c'est d'être en communication avec
23 l'Association des chefs de police qui se réunit annuellement,
24 donc on s'assurait que ces gens-là étaient informés dans
25 toute la mesure du possible en espérant que l'information
26 qu'on transmettait aux chefs de police était retransmise aux
27 policiers sur le terrain, si vous voulez, donc, de ce qui
28 était notre mandat, de ce que nous faisons, puis le message,

1 c'était, « ben, quand on vous approche puis on vous informe
2 qu'il y a peut-être eu une infraction à la Loi électorale,
3 ben, il y a un organisme spécialisé à Ottawa, à Gatineau, qui
4 s'occupe de ces choses-là, et c'est nous ».

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Merci. Donc, dans
6 le fond, vous faisiez du rayonnement de votre bureau au sein...
7 parmi vos... d'autres organismes d'application de la Loi et
8 dans... en matière de renseignement et de sécurité. C'est bien
9 ça?

10 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK.

12 (Non interprété) ... c'est une chose à laquelle
13 vous étiez impliquée, je crois, en ce qui concerne le fait de
14 faire signer les plateformes *l'intégrité électorale en ligne*.
15 Et est-ce qu'on pourrait parler de cela? Et qui était les
16 plateformes avec lesquelles vous vous êtes engagée avant les
17 élections de 2019 et de 2021?

18 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Certainement. Pour
19 préciser en ce qui concerne la question. Toutefois, la
20 déclaration, je n'étais pas spécifiquement impliquée à cela.

21 Mon rôle était de développer une relation
22 avec ses plateformes pour communiquer qui nous étions, ce que
23 nous faisons, et pour comprendre aussi le mécanisme par
24 lequel nous pouvions demander l'information, que ce soit un
25 abonné ou que ce soit le contenu et... ou si il s'agissait de
26 comprendre les paramètres permettant d'enlever du matériel
27 d'une plateforme numérique aussi. Avec la compréhension que
28 ça se ferait dans le contexte d'une contravention à la *Loi*

1 *sur les élections.* Donc, je voulais m'assurer qu'ils sachent
2 qui nous sommes, ce que nous faisons, pourquoi on appelle et
3 pourquoi c'est urgent. Notamment, si ça se passe pendant une
4 période d'élections fédérales où nous voulons assurer la
5 conformité et des résultats rapides.

6 Alors, dans la période menant aux élections
7 générales de 2019, ça a fait partie de mon mandat, m'engager
8 avec Facebook, Microsoft. Il y en a eu d'autres aussi pour
9 avoir cette compréhension. Encore une fois, dans la période
10 menant aux élections fédérales de 2021, ça a fait partie de
11 mon mandat aussi. Et on a fait une expansion à certaines de
12 ces plateformes aussi dans la période avant cette élection
13 précoce.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Dans la période menant
15 aux élections de 2021 ou de 2019, est-ce que vous avez eu un
16 engagement avec des plateformes comme WeChat?

17 **Mme MYLÈNE GIGOU:** En nous préparant pour les
18 élections fédérales, moi ou notre bureau ne nous sommes pas
19 engagés avec WeChat pour... aux fins que j'ai décrites.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et quel type... est-ce
21 que le BCEF s'engage à... la Commissaire aux élections
22 fédérales s'engage pour la surveillance en ligne?

23 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Nous ne le faisons pas.
24 En fait, nous avons une équipe analytique qui effectue la
25 collecte passive, mais nous le faisons en réagissant à une
26 plainte spécifique ou à un examen ou à une enquête que nous
27 avons en cours. Mais c'est la limite de leur mandat. Ils ne
28 font pas une surveillance proactive de l'environnement ou

1 quoi que ce soit de ce genre.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** J'aimerais maintenant
3 passer aux enquêtes et aux relations avec les agences
4 partenaires. Madame Gigou, vous êtes la directrice
5 principale de la mise en application de la Loi, l'ancienne
6 directrice des enquêtes au BCEF, parlez-moi de votre unité
7 d'enquête. Combien êtes-vous et quels sont les outils dont
8 vous disposez pour faire votre travail?

9 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Certainement. Quand j'ai
10 pris le poste en 2018, nous avions une équipe d'environ 12
11 enquêteurs. Depuis lors, mes responsabilités se sont
12 élargies pour inclure non seulement les enquêteurs, mais
13 aussi des personnes paralégales et des analystes qui
14 effectuent les recherches à source ouverte. Notre directorat
15 a eu une croissance pour avoir environ 28 individus, dont
16 notre directeur exécutif... directeur général qui mène le
17 groupe. Et donc... est-ce que vous pouvez répéter la deuxième
18 partie de votre question?

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Quels types d'outils et
20 de pouvoirs d'enquête est-ce que... de quels types est-ce que
21 vous disposez?

22 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Merci. Je crois que c'est
23 la Commissaire Simard qui a mentionné quelques-uns de nos
24 outils avant mai. Essentiellement, nous avons des outils que
25 l'on pourrait s'attendre à avoir à utiliser dans le cours
26 général d'un examen ou d'une enquête. Par exemple, la
27 collecte d'information ou de preuves de témoins, de
28 plaignants, et cetera.

1 Mais nous avons aussi des outils formels où...
2 avec une autorisation judiciaire. Nous pouvons chercher des
3 éléments de preuve, que ce soit une ordonnance de production,
4 une ordonnance de préservation, ou un mandat de perquisition.

5 Toutes ces choses exigent un certain seuil
6 avant de pouvoir les utiliser et nous devons demander une
7 autorisation judiciaire. Notre année récente, notre trousse
8 d'outils a été élargie avec l'ajout à la *Loi sur les*
9 *élections du Canada* la capacité d'obliger le témoignage du
10 témoin sous serment et la capacité de demander un retour
11 écrit.

12 Et cela exige encore une fois l'autorisation
13 judiciaire et... pour atteindre un certain seuil avant de
14 pouvoir utiliser ses outils.

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, lorsque vous
16 dites que vous avez le pouvoir d'obliger, vous faites une
17 demande auprès d'un magistrat pour obtenir le pouvoir
18 d'obliger un témoin à répondre aux questions que vous
19 poserez?

20 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Et pour être clair, c'est
21 pour obliger une personne, mais l'information ne peut être
22 utilisée contre cette personne.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, les dispositions
24 selon la *Loi canadienne sur les éléments de preuve* et la
25 *Charte*?

26 **Mme MYLÈNE GIGOU:** (Non interprété)

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** Quels sont les défis... à
28 tous les trois... pour le BCEF en menant enquête sur des

1 questions portant sur l'ingérence étrangère en matière
2 d'allégation ou de préoccupation d'ingérence étrangère?

3 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je peux y aller la
4 première, si vous préférez. Je sais que notre rapport
5 institutionnel et les résumés des témoins donnent un aperçu
6 de certains de ces défis. Et peut-être pour bâtir là-dessus,
7 de mon point de vue, trois points clés : l'accès aux éléments
8 de preuve, la technologie, et le traçage des fonds.

9 Et pour parler un peu plus de l'accès aux
10 éléments de preuve, je crois que nos enquêteurs peuvent être
11 pris dans une situation où il faut des éléments de preuve
12 pour obtenir des éléments de preuve. Donc, essentiellement,
13 nous recevons des plaintes et des allégations, mais nous
14 avons besoin de quelque chose de concret ou de tangible ou
15 quelque chose nous permettant de poursuivre notre travail.

16 La réalité, c'est que dans certains cas,
17 aucun témoin n'est identifié, ou certains le sont mais ne
18 veulent pas collaborer. Et comme j'ai fait allusion aux
19 outils, il faut pouvoir avoir un motif suffisant pour pouvoir
20 utiliser cet outil, y compris pour obliger quelqu'un à nous
21 parler. Donc, je crois que c'est une des difficultés.

22 Nous savons que plus il est difficile
23 d'obtenir accès à des éléments de preuve ou à de
24 l'information, plus le temps passe, plus il est difficile
25 pour nous.

26 En ce qui concerne la technologie,
27 l'identification de qui est derrière le clavier, c'est un
28 autre défi. Et dépendant du scénario et de comment il se

1 présente, ça c'est une chose. Et un fait corolaire à cela,
2 ce sont les plateformes numériques avec un accès fermé par
3 leur conception. Il faut obtenir une invitation, il y a des
4 pages restreintes ou des groupes qui posent des défis d'un
5 point de vue de l'enquête aussi.

6 Et le troisième élément, ce serait le traçage
7 des fonds. Évidemment, pouvoir identifier la source des
8 fonds et être capable de créer un lien spécifiquement aux
9 allégations posent un défi. Notamment, lorsque nous parlons
10 d'argent illiquide intermédiaire, d'autres moyens d'utiliser
11 des mécanismes non traçables. Des cartes prépayées ou ce
12 genre de chose.

13 Ce que je crois décrire ici, par exemple, ne
14 s'applique pas uniquement aux allégations de l'ingérence
15 étrangère. En principe, ça pourrait s'appliquer aussi à
16 d'autres types d'allégations sans avoir cet élément étranger
17 aussi.

18 Et si je pourrais terminer aussi, je
19 m'attends... j'imagine que ce sont des défis qui ne sont pas
20 uniques à notre bureau, mais qui sont pour... qui sont pour la
21 plupart des agences d'application de la Loi.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous avez
23 quelque chose à ajouter à cette description-là?

24 **M. YVES CÔTÉ:** Moi, j'ajouterais peut-être,
25 Maitre Ferguson, quelque chose qui va de soi mais qui vaut
26 peut-être la peine de mettre sur la table pour que tout le
27 monde s'en souvienne. Il y a toujours, en principe, et je
28 dis bien en principe, le recours possible aux entraides... aux

1 demandes d'entraide. Les MLAT..

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

3 **M. YVES CÔTÉ:** *Mutual Legal Assistance*
4 *Treaties.* Donc, évidemment, c'est un processus qui existe.

5 Pour ceux comme vous, je pense, qui l'avez
6 utilisé, on réalise que c'est très long, c'est très
7 compliqué. Mais surtout, ce qu'il faut garder à l'esprit,
8 c'est que c'est seulement avec les pays avec qui on a conclu
9 des ententes.

10 Donc, il y a bien des pays... puis les pays qui
11 ont été nommés au cours de cette commission et un peu
12 partout, comme la Russie et la Chine... évidemment, avec
13 lesquelles on a aucune entente. Donc, la possibilité pour
14 nous de forcer quelqu'un à l'intérieur de ces pays là qui ne
15 coopèrent pas avec le Canada d'entrée de jeu, de les forcer à
16 nous fournir de l'information où à certains de leurs
17 ressortissants de fournir de l'information, elle est, à toute
18 fin pratique, inexistante.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, dans le fond, ce
20 que vous décrivez, c'est que même si on a un mandat
21 d'entraide internationale avec un pays qui... un pays ami,
22 c'est déjà difficile à avoir l'information. Si c'est un pays
23 avec qui on n'a pas de traité, c'est encore plus difficile.
24 En fait, voire impossible.

25 **M. YVES CÔTÉ:** C'est, je dirais, presque
26 impossible. Oui.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci.

28 **Mme CAROLINE SIMARD:** Pardon. Bien qu'il y a

1 eu de bonnes réponses, est-ce que je pourrais...

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

3 **Mme CAROLINE SIMARD:** ... avoir quelques
4 minutes pour...

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, non, absolument.
6 Excusez-moi.

7 **Mme CAROLINE SIMARD:** Très bien. Alors,
8 j'ajouterais quatre défis à cette longue liste. La première,
9 c'est au niveau donc des modifications législatives. Donc,
10 c'est évidemment de s'assurer qu'on a tous les moyens dont...
11 tous les outils, pardon, dont on a besoin dans la Loi.

12 C'est aussi important, au niveau législatif,
13 de s'assurer que nous soyons consultés lorsqu'il y a des
14 modifications à d'autres lois qui nous concernent. Alors, ça
15 je dirais que c'est le premier défi identifié.

16 Le deuxième, bien sûr, ça va de soi, mais
17 c'est... on voit là, il y a eu beaucoup d'efforts qui ont été
18 faits dans le passé pour se faire connaître du public et de
19 nos partenaires, mais vraiment, il faut continuer ces
20 efforts-là. Déjà, on voit qu'il y a des défis, encore une
21 fois, à ce que les gens viennent nous voir. Et c'est
22 fondamental dans des dossiers comme ceux-là. Vous comprenez,
23 pour déposer la plainte et aussi agir comme témoin.

24 Le troisième défi, c'en est un, certainement,
25 de ressources. C'est-à-dire qu'on a été capable de bien
26 faire le travail jusqu'au bout jusqu'à maintenant. Et il y a
27 cette expertise-là donc pour des dossiers très complexes à
28 l'interne.

1 Malgré tout, évidemment, on anticipe les
2 prochaines élections et potentiellement avec un volume accru.
3 Alors, c'est sûr que j'ai une certaine préoccupation au
4 niveau des ressources. On travaille présentement avec un
5 budget de 6,6 millions \$. Et ce que ça permettra de faire,
6 c'est que on a accès... bien qu'on ait accès à un certain
7 fonds... une certaine, disons, flexibilité pour accéder des
8 fonds, ça nous... ça ne nous assure pas une stabilité au niveau
9 de l'organisation. Ça, c'est fondamental à ce stade-ci du
10 développement de l'organisation.

11 Puis le quatrième, c'est au niveau du
12 renseignement. Donc, il y a des défis évidemment pour bien
13 structurer. Donc, avoir les infrastructures en place pour
14 accueillir la collecte, pour le traitement, pour la
15 conservation, et tout ça en fait est en train de se mettre en
16 place pour compléter ce qui a déjà... été fait encore une fois
17 dans le passé. Merci beaucoup.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et, dans le fonds, en
19 faisant de la promotion de votre bureau, vous risquez d'avoir
20 plus de plaintes aux prochaines élections aussi?

21 **Mme CAROLINE SIMARD:** Aussi, oui,
22 effectivement.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, je comprends
24 aussi que le BCEF a un protocole d'entente, un *memorandum of*
25 *understanding*, avec la GRC. Alors, Monsieur le Greffier,
26 CEF, plusieurs zéros, 41 et 42. Quarante-et-un (41) en
27 premier, s'il vous plait.

28 **--- PIÈCE No. CEF 41:**

1 Protocole d'entente entre GRC et BCEF
2 2019

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, c'est le
4 protocole d'entente, le MOU, *memorandum of understanding*, en
5 anglais, qui est le document 42. Le document 42 aussi, s'il
6 vous plait. Très bien. Alors, pouvez-vous expliquer c'est
7 quoi ce protocole d'entente avec la GRC? Qu'est-ce que ça
8 fait? Monsieur Côté, je pense c'est vous qui l'avez signé,
9 celle... ce protocole?

10 **--- PIÈCE No. CEF 42:**

11 MOU between RCMP and CCE 2019

12 **M. YVES CÔTÉ:** Ça fait différentes choses.
13 Les points principaux, c'est peut-être la chose suivante, que
14 on a voulu... je pense que ça, c'était le renouvellement de
15 quelque chose qui avait existé avant. On a voulu, dans le
16 cadre de cette entente-là, confirmer le fait que lorsque la
17 GRC, par exemple, reçoit de l'information à l'effet que la
18 *Loi électorale* a fait l'objet d'une violation, qu'on nous
19 transfère l'information.

20 Mais surtout, je pense que ce qu'on a voulu
21 faire là-dedans, c'est confirmer certaines règles ou
22 certaines approches entre notre bureau et celui de la GRC
23 pour que, dans les circonstances ou, par exemple, on leur
24 demande de travailler avec nous sur une enquête, qui pourrait
25 être une enquête conjointe... ce qui peut se passer, mais qui
26 se passe rarement... donc, que ce soit là.

27 Une dimension qui était vraiment importante
28 pour nous, madame Simard vient de parler du fait qu'on est

1 relati... le Bureau est relativement petit. Et dans le domaine
2 de la fine technologie, par exemple ce qu'on appelle les *deep*
3 *fake*, c'est ces choses comme celle-là, qu'on puisse avoir
4 accès à l'expertise de la GRC qui existe déjà pour que ils
5 puissent faire du travail pour nous pour nous aider... pour
6 aider nos analystes à aller de l'avant.

7 Il y a aussi, dans certaines circonstances,
8 où nos enquêteurs aimeraient avoir de l'information sur
9 certains citoyens. Puis, à ce moment-là, on va faire la
10 demande à la GRC pour que, par exemple, ils aillent dans le
11 système qu'on appelle en anglais-français CIPIC pour aller
12 chercher de l'information. Je dois souligner, c'est
13 extrêmement important, c'est quand...

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Le CIPIC, c'est le
15 Centre policier d'information criminelle, c'est ça?

16 **M. YVES CÔTÉ:** Bravo, merci. Je dois
17 souligner, puis c'est extrêmement important, que l'entente
18 prévoit spécifiquement que ces échanges d'information là se
19 font conformément au droit applicable. Donc, toutes les lois
20 applicables, y compris évidemment la *Loi sur la protection*
21 *des renseignements personnels*.

22 Et à ce chapitre-là, j'ouvre une petite
23 parenthèse. Quand madame Gigou a parlé de nos outils, un
24 autre outil que nous avons depuis pas si longtemps, c'est que
25 notre bureau, le bureau de madame Simard, a été reconnu comme
26 étant un organisme d'enquête pour les fins de la *Loi sur la*
27 *protection des renseignements personnels*. Ce qui fait que il
28 devient beaucoup plus facile pour notre bureau, dans le cadre

1 d'une enquête ou d'un examen légitime, d'aller voir d'autres
2 organismes de ministères fédéraux, puis de leur demander de
3 nous transmettre de l'information. Donc, je reviens là-
4 dessus, le protocole d'entente avec la GRC est très clair,
5 quant à, tout le monde doit respecter les lois applicables.
6 Et puis, l'autre, peut-être, dimension, du protocole qui me
7 vient à l'esprit, c'est le fait qu'il y a des dispositions
8 financières, donc dans la mesure où la GRC fait du travail
9 pour nous, on s'attend à ce que, éventuellement, il y ait une
10 facture, ou qu'on nous demande de les compenser pour les
11 ressources ou les dépenses qu'ils auront pu encourir.

12 C'est ce que je retiens de l'entente. Madame
13 Gigou, est-ce qu'il y avait autre chose ?

14 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Non, je pense que ça
15 encadre bien la relation avec la GRC.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et vous avez également,
17 Madame Gigou... (non interprété).

18 **--- PIÈCE No. CEF 43:**

19 Protocole d'entente entre SCRS et
20 BCEF 2019

21 **--- PIÈCE No. CEF 44:**

22 MOU between CSIS and CCE 2019

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Quand est-ce que ce
24 protocole d'entente fut mis en place avec la GRC?

25 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je crois que ça a été mis
26 en 2019, mais je n'ai pas la date précise.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors si on peut aller
28 à la fin du document, je crois que c'est le 26 septembre

1 2019. Signature de Monsieur Côté.

2 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** J'espère! (Rires)

4 Alors, 26 septembre 2019, est-ce que je
5 comprends qu'avant ça, il y avait pas de protocole d'entente
6 avec la GRC, c'est ça?

7 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui, c'est ce que je
8 comprends, si la question m'est dirigée.

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je continue avec ma
10 question à vous. Le fait qu'il n'y avait pas de protocole
11 d'entente avant cela, est-ce que ça veut dire qu'il n'y avait
12 pas de relation ou d'engagement avec le Service de
13 renseignement avant ça?

14 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Non. Avant le protocole,
15 il y avait du travail effectué avec le Service de
16 renseignement. Mon premier souvenir d'une réunion avec le
17 Service aurait été juin 2018, si je me souviens bien.

18 Et comme le Commissaire Côté l'a expliqué,
19 étant donné l'environnement, l'écosystème, l'objectif était
20 de bâtir une relation avec le SCRS pour que notre bureau soit
21 mieux informé des menaces générales et des questions dans ce
22 domaine.

23 Cette relation s'est développé avec le SCRS,
24 mais ultimement, demande fut présentée pour parler de la
25 possibilité d'avoir un protocole d'entente formel avec le
26 Service.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** Si on parle de l'objet
28 de ce protocole d'entente, je comprends que, si on va à la

1 page 3 du document, un petit peu plus bas, si on parle de
2 l'objet, le cadre, ça définit :

3 « ...les principes et les exigences
4 entourant le champ d'information
5 entre le Commissaire et le Service... »
6 (Tel qu'interprété)

7 Alors, c'est le Commissaire aux élections.

8 « ... conformément aux lois
9 applicables. » (Tel qu'interprété)

10 Si on va maintenant à la page 4. Pardon, 5.

11 Au paragraphe 4.2 et 4.3, ça dit que :

12 « L'information partagée par le
13 Service ou le Commissaire peut
14 seulement être utilisée dans le cadre
15 des lois et des politiques des
16 participants. »

17 Et :

18 « Le Commissaire peut partager de
19 l'information collectée dans le cadre
20 des fonctions du Service par rapport
21 à une demande dans le cadre du
22 mandat. » (Tel qu'interprété)

23 Bref, donc je comprends que ce protocole
24 d'entente définit un partage d'information... relation de
25 partage d'information entre deux organisations. N'est-ce
26 pas?

27 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui, effectivement.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Si nous passons

1 maintenant à l'engagement avec le SCRS, en amont des
2 élections générales de 2019. Est-ce que vous pouvez nous
3 parler de ça?

4 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui. Alors, il y avait...
5 j'essaie juste de me souvenir au niveau du calendrier.
6 Alors, en 2018, c'est le premier véritable souvenir que j'ai
7 d'une réunion avec le SCRS, où on a été informé de façon
8 générale de l'écosystème et ce genre de chose. Au fil du
9 temps... au fil de temps, ultimement le SITE a été mis sur
10 pied. Et dans le cadre de cette initiative, notre
11 organisation ressentait qu'il était important de travailler
12 avec les membres de SITE qui incluait le SCRS. Et dans le
13 cadre de ces efforts, nous avons organisé une réunion pour
14 parler de notre mandat, de dispositions clés liées à la *Loi*
15 *sur les élections du Canada*, qui incluait le SCRS.

16 Alors c'est la première fois que je me
17 souviens qu'on ait vraiment parlé de notre mandat, de notre
18 rôle à un niveau plus opérationnel.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et maintenant je vais...
20 bon, avant d'appeler le document suivant, par rapport aux
21 plaintes ou aux enquêtes qui découlent des élections de 2019
22 ou 2021, est-ce que le SCRS vous a donné... je crois c'est des
23 renseignements déclencheurs qui vous a amené à faire une
24 enquête ou vous a assisté dans une enquête?

25 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Durant la période de 2018
26 à 2024, le Service a donné des séances d'information et
27 l'occasion d'examiner des documents, le tout était à
28 caractère d'information quant à l'environnement et à la

1 nature de certaines menaces. Aucune des informations que
2 j'ai reçues étaient spécifiquement liées directement à une
3 enquête et l'information qui a été communiquée était
4 simplement aux fins de renseignement.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Si on parle simplement
6 du processus de recevoir au travail au BCEF, mais vous
7 spécifiquement, Madame Gigou, le processus de réception de ce
8 renseignement du Service, comment ça se passe? Pouvez-vous
9 nous expliquer le processus un petit peu?

10 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui, bien sûr. De façon
11 générale, conformément au processus qui a été mis en place
12 et, dans la plupart des cas, si ce n'est tous les cas,
13 c'était à la demande du SCRS qu'on a tenu une réunion. Ou
14 c'était soit une séance d'information orale ou c'était
15 l'occasion de consulter un produit de renseignement, comme on
16 appelle, et l'occasion de poser des questions à propos de ce
17 produit.

18 Dans chacune de ces circonstances, il y avait
19 l'entente qu'il n'y aurait pas de notes prises des documents
20 ou du contenu de la conversation. Et je n'ai pas gardé de
21 documents de ces... venant du Service dans ces circonstances
22 spécifiques.

23 Il y avait un processus au travers duquel
24 j'ai compris que je pouvais demander une lettre. Je crois
25 que dans la période précédente, on appelait ça une lettre de
26 divulgation à l'époque. Et si c'était demandé, alors le
27 Service prendre la demande en compte et, si possible, me le
28 fournirait à une date ultérieure.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** On parle de ces lettres
2 de divulgation. Est-ce qu'on parle de renseignement ou de
3 preuve?

4 **Mme MYLÈNE GIGOU:** On parle de renseignement.
5 Et, en fait, le document qu'on recevrait, si c'est une de ces
6 lettres, ça identifierait spécifiquement l'objet pour lequel
7 je pouvais utiliser ce renseignement et tout cela indique que
8 c'est aux fins de renseignement seulement. Mais je veux
9 juste clarifier que, du meilleur de mon souvenir, c'est ce
10 que chacun de ces lettres indique, mais je n'ai pas
11 spécifiquement examiné ces lettres en préparation de ce
12 témoignage.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci d'avoir spécifié,
14 Madame Gigou. Pouvez-vous estimer combien de fois le SCRS
15 vous a informé depuis 2018?

16 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Alors j'estimerais que
17 pour moi-même ou de façon générale, il y a eu 15 à 20
18 réunions qui auront certainement eu lieu. Ces réunions
19 peuvent également inclure, dans certaines circonstances, des
20 appels ou des discussions sur des questions plus
21 opérationnelles. Par exemple, je me souviens d'avoir eu de
22 façon générale des plateformes numériques, par exemple. Mais
23 parce que je n'ai pas de notes de ces réunions, c'est
24 difficile pour moi de quantifier spécifiquement combien de
25 réunions avec le SCRS il y a eu.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors il y a une série
27 de documents qui ont été donnés publiquement à la Commission
28 aujourd'hui.

1 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Puis-je simplement ajouter
2 quelque chose?

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** Avant que le document
4 soit présenté.

5 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je veux juste clarifier
6 pour le public que la raison pour laquelle je ne me suis pas
7 familiarisée avec les documents en préparation pour ce
8 témoignage, c'était pour que, par inadvertance, je ne partage
9 de l'information qui était classifiée.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, vous n'avez pas
11 préparé cette partie du témoignage, parce que vous ne vouliez
12 pas divulguer par inadvertance de l'information pour laquelle
13 vous êtes tenue au secret?

14 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui, exactement. Merci.

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je vais maintenant
16 afficher un premier document, qui est le CAN 19300.

17 **--- PIÈCE No. CAN 19300:**

18 Memorandum - CCE strategic case
19 management meeting with CSIS

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors nous pouvons
21 survoler rapidement le document. Tout d'abord, Madame Gigou,
22 avant aujourd'hui, aviez-vous déjà vu ce document?

23 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je ne suis pas sûre
24 d'avoir vu ce document avant aujourd'hui. Ce document
25 spécifique.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** Nous voyons votre nom.
27 C'est une réunion. C'est une réunion de gestion stratégique
28 entre le SCRS et le CCE. La personne de votre bureau,

1 c'était vous-même et monsieur Al Matthews. Et l'objet de ce
2 contact, c'était :

3 « Conformément au cadre CCE, cette
4 réunion de gestion de cas stratégique
5 était pour parler d'un cas
6 d'ingérence d'étrangère par la Chine
7 durant les élections fédérales
8 canadiennes 2019. » (Tel
9 qu'interpété)

10 Et, tout d'abord, je veux... avez-vous souvenir
11 de cette réunion spécifique?

12 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je veux clarifier par
13 rapport à si j'avais vu ce document avant ou non. Alors dans
14 le cadre de cette enquête publique, j'ai récemment revu
15 certains documents pour du caviardage potentiel. Je ne me
16 souviens pas spécifiquement si c'est l'un des documents.

17 Mais pour votre question par rapport au
18 contenu des réunions auxquelles j'ai participé avec le SCRS,
19 tout d'abord, ce ne serait pas mes notes. Ce n'est pas mon
20 document. Et je n'ai pas pris de notes durant la réunion.
21 Et, de ce fait, le contenu du document en tant que tel, je ne
22 peux pas vous en parler dans cette pièce.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et juste pour être
24 clair, ceci n'est pas un document qui a été produit ou
25 préparé par le CCE... par le BCEF?

26 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Non, ça n'a pas été généré
27 par notre bureau.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Je vais

1 afficher un autre document. Si vous me permettez un petit
2 moment, Madame la Commissaire.

3 **--- PIÈCE No. CAN 19301:**

4 CCE strategic case management meeting
5 between CSIS and the CSE

6 **(COURTE PAUSE)**

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, je vais survoler
8 ce document, Madame Gigou, qui est à l'écran. Et même
9 question, aviez-vous vu ce document généré par le BCEF
10 auparavant?

11 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Ça, ce n'est pas un
12 document généré par le BCEF.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je vais suggérer que ça
14 fait référence à une même réunion. C'est un différent
15 document qui fait référence à la même réunion. Avez-vous de
16 l'information à ce sujet?

17 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je ne suis pas en mesure
18 de parler du contenu des discussions que j'aurais eues.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Que vous avez eu avec
20 le Service durant cette réunion?

21 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, l'objet ici, si
23 on va juste à... l'objet, c'est:

24 « Conformément au cadre, cette
25 réunion fut contenue pour parler de
26 l'ingérence... des cas d'ingérence
27 étrangère par la Chine durant les
28 élections fédérales de 2019. » (Tel

1 qu'interprété)

2 Alors, je vais afficher le prochain document.

3 **--- PIÈCE No. CAN 19302:**

4 Memorandum - CCE strategic case
5 management meeting with CSIS

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** J'affiche ce document
7 parce que il n'était pas disponible jusqu'à présent pour la
8 Commission et les parties. Alors, si on peut dérouler le
9 document, 2019, siège du Service canadien du renseignement de
10 sécurité. (Non interprété)

11 On a parlé d'une lettre de divulgation qui a
12 été adressée à la Commissaire aux élections fédérales. Vous
13 ne pouvez pas parler du contenu de la lettre?

14 **Mme MYLÈNE GIGOU:** C'est exact.

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je voudrais appeler le
16 CAN 18372.

17 **LE STÉNOGRAPHE:** 18372?

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, c'est exact,
19 18372.

20 **LE STÉNOGRAPHE:** Je n'ai pas ce document.

21 **(COURTE PAUSE)**

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame la
23 Commissaire, je crois qu'on pourrait avoir besoin de cinq
24 minutes.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, on va faire une
26 pause.

27 **LE GREFFIER:** La séance est en pause pour
28 cinq minutes.

1 --- La séance est suspendue à 16h25

2 --- La séance est reprise à 16h33

3 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

4 Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est
5 reprise.

6 **M. YVES CÔTÉ, Sous le même serment:**

7 **MME CAROLINE SIMARD, Sous la même affirmation:**

8 **MME MYLÈNE GIGOU, Sous la même affirmation:**

9 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me MATTHEW FERGUSON (suite):**

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Madame Gigou, on est au
11 document 18... CAN 18372.

12 **--- PIÈCE No. CAN 18372:**

13 Memorandum - Engagement with OCCE

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et maintenant, à
15 l'écran, j'aimerais qu'on le lise parce que je crois savoir
16 que c'est une réunion à laquelle vous avez assisté, mais vous
17 n'êtes pas en mesure de parler du contenu de la réunion au-
18 delà de ce document. Est-ce exact?

19 **Mme MYLÈNE GIGOU:** En le parcourant
20 rapidement, il semble y avoir des dates multiples. Le
21 document...

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** Ah, pardon. J'ai mal
23 encadré ma question.

24 Il s'agit d'un aperçu d'une série de
25 rencontres entre le Service canadien de renseignement de
26 sécurité et le bureau de la Commissaire aux élections
27 fédérales.

28 Donc, le SITE TF a été établi en 2018 afin

1 d'examiner l'ingérence étrangère lors des élections. Les
2 membres du SITE sont le Gouvernement du Canada, la GRC, le
3 SCRS, et cetera.

4 Le Service a parlé avec le CCE à propos de
5 l'élection fédérale 2019, à propos des allégations
6 d'irrégularité. Et puis le 1^{er} novembre 2018, il y a eu... le
7 1^{er} octobre 2018, OCCE a participé à une réunion avec le SCRS
8 et ensuite, le 22 juin 2018, on a parlé de menaces pour les
9 processus et les institutions démocratiques canadiennes avec
10 une attention particulière portée à la Chine.

11 Et ensuite, le SCRS ainsi que le BCEF ont
12 signé un protocole d'entente. Et ensuite, le Service a eu
13 une réunion avec le BCEF pour établir des bureaux
14 opérationnels et pour parler des leçons tirées. Une réunion
15 du SITE TF... pardon, un examen du SITE TF a été réalisé.

16 Le Service a une réunion avec le BCEF le 19
17 janvier 2021 pour l'informer sur des menaces qui ont abouti à
18 une élection fédérale. La réunion d'information n'était pas
19 propre au PRC FI. Et le 25 février 2021, le SCRS a une
20 réunion avec le BCEF pour parler de certaines activités.

21 Et ensuite, le 16 novembre 2022, le SITE TF,
22 qui comprend les membres indiqués à l'écran, une séance
23 d'information avec Caroline Simard, la nouvelle commissaire
24 aux élections fédérales, et son équipe sur le mandat du SITE
25 et a partagé des observations ici de la réunion de 2021 sur
26 les élections fédérales de 2021.

27 Et si on descend un peu, donc la... c'est le
28 SCRS. Il y a eu une réunion avec le BCEF en 2019 aux fins de

1 la *Loi sur les élections*. Et puis ensuite, il y a eu une
2 autre réunion dans lequel on a parlé d'allégations
3 d'irrégularités pendant les élections à Don Valley North lors
4 de l'élection de 2019. C'était un sujet parmi d'autres?

5 **Mme MYLÈNE GIGOU:** J'ai parlé du processus
6 par lequel je n'ai pas pris de notes lors de nos discussions
7 avec le SCRS. Ça, ce ne sont pas mes notes. Ces notes
8 s'appliquent à un certain nombre d'années au vu des dates
9 dans le document. Toute information que j'aurais reçue
10 aurait été classifiée et je ne peux pas en parler dans ce
11 cadre.

12 **Me MATTHEW FERGUSON:** D'accord. Si vous me
13 permettez, Madame la Commissaire.

14 Si je peux m'éloigner un peu du Service
15 canadien du renseignement de sécurité pour parler des
16 relations du SITE RN. C'est-à-dire, dans le cadre du
17 mécanisme de réponse rapide.

18 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Et bien, pendant la
19 période qui a conduit à l'élection de 2019, j'ai convoqué une
20 réunion de notre bureau avec des hauts fonctionnaires du
21 SCRS, de la GRC, la GAC, et au SCC pour parler de l'ingérence
22 étrangère et pour parler que nous envisageons pour nous dans
23 ce domaine.

24 Nous ne faisons pas partie du S-I-T-E, du
25 SITE, mais au cas où il y aurait eu des renseignements ou à
26 hésiter au courant de notre mandat. Donc s'il y avait
27 quelque chose à partager avec notre bureau.

28 Selon mes souvenirs, ils ont trouvé ça

1 informatif et ils ont dit que un exposé à leur personnel
2 pouvait être utile. Alors, quelques semaines plus tard, on a
3 examiné une nouvelle séance à notre bureau. On a communiqué
4 avec le personnel de ces organisations des informations sur
5 notre mandat. Dans ce contexte, également, nous avons
6 communiqué une lettre et les diapositives qui ont été
7 partagées avec ces organisations.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Quand vous dites la
9 présentation qui a été partagée, vous parlez d'une
10 disposition de la *Loi canadienne sur les élections* en ce qui
11 concerne l'ingérence étrangère?

12 **Mme MYLÈNE GIGOU:** C'est juste. Pour bâtir
13 là-dessus, pour les élections générales de 2021, il s'agit
14 d'élections fédérales déclanchées tôt. Mais ce que nous
15 avons fait, encore une fois, pour continuer à bâtir sur ces
16 relations, nous avons invité à chacune de ces organisations à
17 venir parler à notre bureau pour que notre personnel entende
18 parler de leur rôle, de leur mandat, et cetera, pour qu'ils
19 soient mieux informés concernant les différents mandats.

20 Et dans ce forum, si c'était quelqu'un de
21 nouveau dans ces organisations avec qui je n'avais pas déjà
22 une relation, on a eu des échanges au niveau de nos mandats.
23 Nous avons recommuniqué avant les élections fédérales de
24 2021. Nous avons communiqué de l'information sur notre
25 mandat avec des individus clés dans ces organisations-là.
26 Essentiellement, mes homologues.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** Maintenant, j'aimerais
28 aborder, en fait très brièvement, Madame la Commissaire

1 Simard, vous avez fait référence à votre... plusieurs
2 dispositions de la *Loi électorale*... *électo*... voyons, je trébuche
3 sur ce mot-là aujourd'hui... *électorale* en lien avec
4 l'ingérence étrangère ou pour s'attaquer au phénomène de
5 l'ingérence étrangère.

6 Vous avez fait allusion à votre rapport
7 institutionnel. Donc, Monsieur le Greffier, donc CEFIR,
8 plusieurs zéros, 2FR. Et je vais vous référer à la page 27
9 du document. Je pense qu'en fait, c'est page 28 PDF. Oui.
10 Donc, la page 28.

11 Donc, ça c'est l'annexe à votre rapport
12 institutionnel qui fait l'inventaire des dispositions en
13 matière d'ingérence étrangère. Vous parlez de désinformation
14 et mésinformation. Il y a... si on peut descendre un peu le
15 tableau, merci.

16 Donc, il y a des... il y a certaines fausses
17 déclarations qui sont... certaines fausses déclarations qui
18 sont interdites ou proscrites pendant une période électorale
19 dans cette loi-là aussi, sous l'article 91.

20 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et là vous faites
22 aussi à votre tableau, à deux cent... référence à 288 point...
23 282.4. Donc, ça c'est exercer une influence indue par des
24 étrangers.

25 Et ce qui m'amène en fait à vous... donc, ce
26 document est là, on avait abordé plusieurs dispositions tout
27 à l'heure. J'aimerais maintenant aborder la question des...
28 certains dossiers spécifiques. Et, en fait, c'est une

1 question qui vise plus monsieur... l'ancien commissaire,
2 monsieur Côté.

3 Est-ce que vous pouvez décrire... en fait, je
4 vais vous amener à travers certains dossiers et discuter avec
5 vous certains examens ou enquêtes que le BCEF a mené
6 découlant de l'élection générale en 2019. Je vais commencer
7 par quelques dossiers renvoyés par Élections Canada. Et je
8 vais vous demander de décrire, pour chaque dossier, votre
9 processus décisionnel ou le processus décisionnel du BCEF
10 concernant la fermeture... la clôture de ces dossiers.

11 Je vais faire référence à un premier dossier.
12 Donc, CEF, plusieurs zéros, se terminant par 7. Je sais pas
13 si vous... vous connaissez sûrement pas tout cela par cœur. Si
14 je dis le *Time Magazine*, ça vous dit quelque chose?

15 **M. YVES CÔTÉ:** Oui, absolument.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Donc, c'est un
17 dossier qui comprend plusieurs... Monsieur, est-ce que vous
18 l'avez?

19 **LE STÉNOGRAPHE:** C'est CEF 7?

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui. Ça a été retiré.
21 Excusez-moi. Donc, je vais vous parler de... c'est ça. C'est
22 une erreur. On va le remplacer dans... il y a eu une erreur
23 avec ce dossier-là. On va assurer que ça soit alimenté dans
24 la base de données des parties.

25 Mais ici, on parle d'un dossier qui comprend
26 plusieurs plaintes relatives à un article de *Time Magazine*,
27 une publication américaine, au cours du cycle électoral de
28 2019 et faisait état de l'apparition du premier ministre

1 alors qu'il était jeune homme en *black* ou *brown face*,
2 plusieurs années auparavant.

3 Pouvez-vous parler... parler de ce dossier-là
4 et la... le processus décisionnel dans la fermeture de ce
5 dossier?

6 **M. YVES CÔTÉ:** Tout à fait. Je mentionnerai
7 d'abord, Maître Ferguson, que nous avons reçu, je pense que
8 vous l'avez dit, au-delà de 100 plaintes ou 100
9 communications concernant cet article-là. Puis comme vous
10 l'avez dit, ça impliquait la personne qui était alors premier
11 ministre. Et dans une publication américaine, on a fait état
12 de choses qu'il avait fait pendant sa jeunesse.

13 Et je me rapporte tout simplement à ce que je
14 vous disais tout à l'heure lorsque vous et moi avons parcouru
15 les exceptions à 282.4. Donc, dans le paragraphe 3. Et la
16 conclusion à laquelle nous en sommes arrivés peu de temps
17 après la réception de ces plaintes-là, c'était que ça tombait
18 sous une de ces exceptions-là et donc qu'il y avait pas
19 d'infraction qui avait été commise à notre Loi et donc que le
20 dossier devait être fermé, parce qu'il y avait pas
21 d'infraction.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, il y avait pas de
23 contravention à la Loi pour ce dossier-là?

24 **M. YVES CÔTÉ:** Exact.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et maintenant, si
26 je fais allusion ou référence à des plaintes que vous avez
27 reçues directement du public pour la période 2019 ou pour
28 l'élection en 2019, que pouvez-vous nous dire, de manière

1 générale, sur l'expérience du Bureau en matière de réception
2 de plaintes directement du public soulevant des questions ou
3 des allégations d'ingérence étrangère?

4 **M. YVES CÔTÉ:** Je dirais que nous en avons
5 reçu en 2019, je pense que vous avez couvert les chiffres...

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

7 **M. YVES CÔTÉ:** ... tout à l'heure plus tôt avec
8 madame Simard. Nous en avons reçu un grand nombre, donc 200.
9 Mais ce qui est important de garder à l'esprit, c'est que
10 plusieurs de ces plaintes-là, il y a un phénomène de ce que
11 nous appelons de l'amplification, alors que plusieurs
12 citoyens vont nous approcher puis déposer une plainte à
13 l'endroit ou à l'égard d'une chose qui existe déjà.

14 Donc, les chiffres que j'ai en tête, ils sont
15 peut-être pas exacts, mais dans le cadre de l'article que
16 nous venons de discuter dans *Time*, on avait eu une centaine.
17 Il y en avait eu aussi, je pense, 31 ou 32 qui étaient
18 fondées sur l'intervention qu'aurait... qu'avait fait une
19 citoyenne suédoise dans le cours de la campagne, madame
20 Thunberg, qui était venue ici puis qui avait prononcé des
21 discours à, si je me souviens bien, Edmonton, Montréal et
22 Vancouver.

23 Et, troisièmement, il y a eu un autre
24 incident qui impliquait le magazine *Time* où des gens ont
25 trafiqué la couverture du magazine d'une manière qui était
26 trafiquée.

27 Et donc, on a regardé ces plaintes-là. Puis
28 quand vous regardez ces trois là ensemble, je pense qu'on

1 arrive à 160 plaintes ou à peu près sur les 200. Donc, le
2 point que je veux faire valoir, c'est que, oui, le chiffre de
3 200 peut paraître extrêmement considérable, mais dans les
4 faits, ça se résumait à 15 allégations différentes par
5 rapport à l'élection de 2019.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et si je prends un
7 autre dossier, le dossier se termine par... donc, CEF,
8 plusieurs zéros, 17.

9 **--- PIÈCE No. CEF 17 R2:**

10 Compliance or Enforcement
11 Recommendation Report - January 8,
12 2020

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc ici, je vous parle
14 d'un dossier... c'est un exemple d'un tweet, un gazouilli, d'un
15 ancien président américain qui appuie le chef d'un parti
16 politique. Pouvez-vous... est-ce que ça vous dit quelque
17 chose? Ça vous rappelle... est-ce que vous vous rappelez de ce
18 dossier-là?

19 **M. YVES CÔTÉ:** Oui, absolument.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Donc, pouvez-vous
21 me parler de votre processus décisionnel ici?

22 **M. YVES CÔTÉ:** Donc, on a reçu des plaintes
23 du public. J'oublie combien il y en avait. Madame Gigou,
24 est-ce qu'il y en avait une trentaine ou... quelque chose comme
25 ça.

26 Donc, où des personnes ont allégué, en
27 communiquant avec nous, que il y avait de l'ingérence
28 étrangère, entre guillemets, due au fait que un ancien

1 président américain se mêlait de la campagne ou intervenait
2 dans la campagne. Et encore là, et assez rapidement, on est
3 arrivé à la conclusion que ça tombait sous une des exceptions
4 dans 284.2, paragraphe 3. Et ce sont des dossiers qu'on a
5 fermés rapidement.

6 Et je mentionnerais que dans l'élection
7 générale suivante, la même personne, monsieur Obama, a émis
8 un tweet, et on est arrivés, évidemment, à la même conclusion
9 à ce moment-là.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et là où vous avez
11 étudié ou analysé cette... ces plaintes-là, ces allégations-là,
12 sous l'angle de 284.3, qui est l'interdiction de... et l'indue...
13 l'influence indue des étrangers?

14 **M. YVES CÔTÉ:** Deux quatre-vingt-deux point
15 quatre (282.4).

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, vous dites...
17 c'est... donc, un président américain qui appuie un candidat où
18 un parti politique, ce n'est pas interdit par la Loi?

19 **M. YVES CÔTÉ:** Ce n'est pas interdit quand on
20 regarde les trois exceptions qui sont prévues au paragraphe
21 3. Que ce soit un président américain ou un citoyen
22 ordinaire de la France ou de n'importe quel pays, évidemment
23 le statut de l'individu n'a aucun impact.

24 La chose est que quand une personne de
25 l'extérieur, une personne étrangère qui n'est pas citoyenne
26 canadienne ou résidente permanente intervient comme ça, il
27 faut regarder les exceptions. Puis quand on l'a fait ici,
28 nous sommes arrivés à la conclusion que les exceptions

1 s'appliquaient et donc qu'il y avait pas d'infraction à notre
2 Loi.

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. En 2019, je
4 comprends que la disposition 282.4...

5 **M. YVES CÔTÉ:** On a de la misère, hein?

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, j'ai vraiment de
7 la misère avec le... cet article-là.

8 **M. YVES CÔTÉ:** Moi aussi.

9 **(RIRES)**

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je comprends, c'était
11 relativement jeune comme disposition, c'était la première
12 élection dans laquelle... dans laquelle c'était applicable ou
13 en vigueur. Est-ce qu'il y a eu des plaintes ou des examens
14 ou des poursuites entamées en vertu de cet article-là?

15 **M. YVES CÔTÉ:** Il y a pas eu de poursuite,
16 certainement pas. Pas à ma connaissance, en tout cas. Puis,
17 Madame Girou, si je fais erreur... Non.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, il y a eu
19 plusieurs plaintes analysées sous cet angle-là, mais ça a
20 jamais donné lieu à une poursuite?

21 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK.

23 **M. YVES CÔTÉ:** Et, je le mentionnais tout à
24 l'heure, mais peut-être ça vaut la peine d'y revenir très
25 rapidement.

26 Donc, pour bien des gens, des gens
27 bienpensants puis des gens raisonnables, des citoyens
28 canadiens ordinaires, quand ils voient des choses comme ça,

1 ils se disent qu'un ancien président d'un autre pays se
2 permette de faire ça, il faut que ce soit contraire à la Loi,
3 il faut qu'il y ait quelque chose qu'on puisse faire pour
4 empêcher cela.

5 Évidemment, comme madame Simard l'a décrit,
6 le commissaire ou la commissaire opère à l'intérieur des
7 paramètres de la Loi comme elle se lit et non pas comme
8 certaines personnes pourraient vouloir qu'elle se lise. Ce
9 qui fait qu'on aboutit aux résultats qu'on aboutit.

10 Et puis, il y a des gens qui sont sceptiques,
11 à la lumière des décisions qu'on prend, dire, « Mais... »
12 Alors, la réponse, s'il y en a une, c'est évidemment de
13 modifier la Loi. Mais c'est pas mon domaine, mais.. oui.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, c'est ça. Et...

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** À monsieur Côté ou à
18 madame Simard.

19 On peut imaginer des cas de figure où, par
20 exemple, un étranger, que ce soit un ancien président ou une
21 autre personne de l'étranger, fait ce même genre de tweet-là,
22 ou encore faire un commentaire sur Facebook et, par ailleurs,
23 qui fait plus que dire simplement qu'il appuie une personne
24 en particulier, mais donne certaines informations.

25 Prenant pour acquis que certaines de ces
26 informations-là ne seraient pas véridiques, est-ce que par
27 ailleurs, votre analyse va pouvoir comporter deux volets?
28 C'est-à-dire, premièrement, s'interroger à savoir si c'est

1 une infraction pour cette personne-là d'appuyer un candidat?
2 Mais ensuite de regarder également le contenu de ce qui est
3 dit pour voir si elle a de l'information qui pourrait être de
4 la désinformation ou de la mésinformation?

5 **M. YVES CÔTÉ:** Est-ce que, Caroline, tu
6 préfères répondre ou... Non.

7 Vous soulevez un très bon point, Madame la
8 Commissaire. Et, de toute évidence, il faudrait examiner le
9 contenu des allégations ou des propos qui sont tenus par,
10 disons, dans le cas que vous donnez, par le citoyen ou la
11 citoyenne non canadienne. Il y a au moins deux enjeux qu'ils
12 soulèveraient rapidement.

13 Le premier, c'est à 282.8 de la Loi, où on
14 parle du fait qu'il est interdit d'exercer des prétextes ou
15 des ruses pour amener les gens à voter. Et cette
16 disposition-là s'applique évidemment à tout le monde, que ce
17 soit au Canada ou à l'extérieur, tout le monde est assujetti
18 à cela. D'une part.

19 Et d'autre part, il y a l'article 91 de la
20 Loi qui parle du fait que c'est une infraction de communiquer
21 pendant une période électorale certains types d'information
22 fausse concernant des candidats ou des personnes associées à
23 des partis et tout le reste dans le but d'affecter ou
24 d'influencer les gens dans l'exercice de leur franchise.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et ces dispositions-là
26 s'appliquent tant à des étrangers qu'à des gens qui sont sur
27 le territoire canadien.

28 **M. YVES CÔTÉ:** Et en fait, Madame la

1 commissaire, je pense que, si je me souviens bien,
2 l'article 91 et le paragraphe 2 ou 3 où on dit spécifiquement
3 que cette disposition-là s'applique, peu importe où les
4 propos sont tenus ou les affirmations sont faites.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Merci.

6 **Mme CAROLINE SIMARD:** Si je peux me permettre
7 d'ajouter...

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui.

9 **Mme CAROLINE SIMARD:** ...c'est très bien
10 expliqué, juste si on franchit un pas supplémentaire, fausse
11 déclaration, c'est très limité. On parle de fausse
12 déclaration à l'égard de la citoyenneté, du lieu de
13 naissance, des études, les qualifications, alors... et sinon,
14 une contravention à être... en fait, avoir commis une
15 contravention à la loi ou faire l'objet d'une enquête. Alors,
16 c'est très limité comme portée.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, s'il y avait des
18 fausses représentations, mais qui portaient... on peut imaginer
19 une histoire inventée à l'effet qu'un candidat quelconque
20 s'est livré à des activités illicites ou... ça ne serait pas
21 nécessairement couvert par cette disposition-là. Il faut que
22 vous analysiez pour voir sur quoi porte l'information erronée
23 pour déterminer s'il y a ou non une infraction.

24 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je répondrais par
25 l'affirmative en fonction de l'article 91, mais il pourrait y
26 avoir aussi d'autres dispositions qui s'appliquent, bien sûr.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** OK. Merci.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et donc, que ça soit un

1 président américain ou la personne, peu importe l'allégeance
2 du... ou, c'est-à-dire, la relation avec le Canada, ça ne
3 change rien par rapport à l'individu et sa relation avec le
4 Canada, que ce soit un pays allié ou un pays plus hostile.

5 **M. YVES CÔTÉ:** Vous parlez dans le cas,
6 Maître Ferguson?

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** D'un acte de 284 point...
8 282.4.

9 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et là, si je... en
11 2019, Monsieur Côté, est-ce que vous, pendant votre mandat,
12 en 2019, avez-vous mené une enquête sur les allégations
13 d'irrégularités liées à la course à l'investiture libérale
14 dans la circonscription de Don Valley North en 2019?

15 **M. YVES CÔTÉ:** En 2019.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** En 2019.

17 **M. YVES CÔTÉ:** Eum...

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Ou est-ce que vous avez
19 eu un renvoi de... on a eu... on a entendu de la preuve ce matin
20 que vous aviez reçu un renvoi d'Élections Canada par rapport
21 à... quand j'ai dit en 2019, c'est par rapport à l'élection
22 générale de 2019, excusez-moi.

23 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Vous voulez que je prenne
24 la question?

25 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

26 **Mme MYLÈNE GIGOU:** (Non interprété) ... y
27 compris des renvois concernant l'investiture dans Don Valley
28 North. Il y en a qui ne comprennent pas des allégations

1 d'ingérence étrangère. L'information concernant l'examen
2 continu initié par le Commissaire d'Élections Canada a été
3 partagé avec cette enquête publique et nous continuions à
4 recevoir de l'information et de l'évaluer dans le cadre de
5 notre examen continu.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** Mais la question était
7 plus par rapport au renvoi que Élections Canada a envoyé au
8 BCEF en 2019.

9 (Non interprété)

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je comprends qu'il y a
11 un examen continu, mais je parle spécifiquement... je parle pas
12 d'un examen initié par la commissaire actuelle, mais je parle
13 d'un renvoi d'Élections Canada en 2019.

14 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Alors, ma question sur
15 laquelle je cherche des éclaircissements, c'est est-ce que
16 vous êtes certain que la date de 2019 ou est-ce que vous vous
17 référez au concours de mise en candidature de 2019 et à un
18 renvoi qui était peut-être subséquent et non pas
19 nécessairement en 2019?

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Si ma question n'était
21 pas claire, vous avez la bonne compréhension.

22 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Donc, nous avons reçu un
23 renvoi d'Élections Canada par rapport au concours
24 d'investiture du candidat libéral.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que je comprends
26 que ce renvoi n'avait rien à voir avec l'ingérence étrangère?

27 **Mme MYLÈNE GIGOU:** C'est ce que je comprends,
28 oui.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Maintenant, si je passe
2 à 2021, l'élection, et ça va être la dernière... en fait... oui,
3 la dernière partie.

4 Je... Monsieur Côté, je comprends que, si je
5 réfère au dossier CEF, plusieurs zéros, 157.

6 **--- PIÈCE No. CEF 157:**

7 Summary Report 2021-0825

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Ici, est-ce qu'on peut
9 la... le diminuer un peu pour qu'on puisse voir tout le
10 document? Merci.

11 Donc, est-ce que vous... on parle ici d'un
12 résumé qui couvre trois plaintes d'un même plaignant. Une de
13 ces plaintes concerne les déclarations de l'ambassadeur de la
14 Chine au Canada au journal *The Hill Times* décourageant le
15 vote pour le Parti Conservateur. En fait, c'est ça qui est
16 résumé dans ce document-là produit par le BCEF. Après examen
17 des faits, l'affaire a été classée, car les déclarations
18 tombaient sous le coup de l'une des exceptions prévues au
19 paragraphe 3 de l'article 282.4.

20 Donc, encore une fois, je comprends que les
21 commentaires d'un dignitaire pour ou contre un candidat, pour
22 ou contre un parti politique, ouvertement ou à mots couverts,
23 n'engageraient pas sa responsabilité sous le régime de 282.4.

24 **M. YVES CÔTÉ:** Peut-être, Maître Ferguson,
25 pour être un peu plus précis...

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

27 **M. YVES CÔTÉ:** ...je dirais que l'analyse que
28 nous avons faites des propos qui avaient été tenus par

1 l'ambassadeur nous amenait à la conclusion que ces propos-là
2 en particulier tombaient sous l'une des exceptions au
3 paragraphe 3 de 282.4.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Précisément à ces
5 faits-ci.

6 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** À ce ---

8 **M. YVES CÔTÉ:** Absolument.

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, oui, très bien.
10 Ensuite, je vous réfère au... OK. Je vais apporter un deuxième
11 dossier, CEF, plusieurs zéros, 156.

12 **--- PIÈCE No. CEF 156:**

13 Summary Report 2021-0439

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Puis, Monsieur Côté :
15 « (Non interprété)... Vancouver Est
16 durant les élections. »

17 C'est la circonscription électorale de Jenny
18 Kwan qui est partie à cette audience.

19 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Pouvez-vous nous dire
21 un petit peu plus à propos de cette question?

22 **M. YVES CÔTÉ:** Absolument. Donc, nous avons
23 été contactés d'abord, si je me souviens bien, par la
24 personne qui agissait comme conseillère juridique auprès du
25 Parti Néo-démocrate ou en tout cas auprès de la campagne néo-
26 démocrate dont il est question ici. Donc, elle nous a écrit
27 pour nous communiquer le fait qu'il y avait eu un lunch qui
28 avait été organisé et qui, d'après les allégations contenues

1 dans sa lettre, si je me souviens bien, aurait été payé par
2 un homme dont le nom est à consonnance chinoise, et la
3 manière dont la plainte avait été rédigée, ça portait à notre
4 attention qu'il y avait probablement eu des violations aux
5 règles de financement politique étant donné que c'était ou
6 ç'avait pu être vu comme étant une contribution de la part de
7 cette personne-là à la campagne du candidat.

8 Je recule de deux pas. Le candidat, donc on
9 parle du candidat libéral dans ce cas-ci, puis je pense que
10 son nom apparaît, c'est monsieur Vander Vies, et par la
11 suite, lorsqu'on a commencé à tenter de trouver des faits
12 concernant cette chose-là, on a appris que c'est le candidat
13 qui avait approché monsieur Kwok pour lui dire que lui, le
14 candidat, aimerait pouvoir rencontrer des personnes d'origine
15 chinoise pour se familiariser avec elles et aussi,
16 évidemment, pour se faire connaître dans le cadre de la
17 campagne. Et donc, pour moi, c'était un point important,
18 c'est-à-dire que c'est le candidat qui est allé voir le
19 monsieur Kwok en cause, je pense qu'il était décrit dans la
20 lettre de l'avocate du parti comme étant quelqu'un qui était
21 associé à certains organismes, qui était impliqué dans la
22 lutte contre le racisme contre les personnes, disons,
23 d'origine asiatique, si je me souviens bien.

24 Alors, il n'y avait rien dans ça qui
25 m'amenait à l'époque ou qui amenait nos enquêteurs à penser
26 qu'il y avait quelque chose qui était irrégulier, surtout
27 quand on considérait le fait qu'on avait décrit monsieur Kwok
28 comme je viens de le faire. Donc, on a obtenu de

1 l'information, et puis l'information qu'on a obtenue était à
2 l'effet que les sommes qui avaient été payées par monsieur
3 Kwok pour ce banquet-là auraient été de l'ordre de 1 500 \$ ou
4 à peu près, et éventuellement le dossier s'est réglé par
5 l'imposition, je pense, il y a quelques semaines seulement
6 par la commissaire Simard d'une sanction administrative
7 pécuniaire à l'endroit de l'agent financier de la campagne de
8 monsieur Vander Vies pour avoir omis dans les rapports qu'il
9 devait déposer... qu'il avait déposés de faire état de cette
10 contribution-là non monétaire dont la campagne dont il était
11 responsable avait bénéficié.

12 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et là, je comprends
13 que ç'a été conclu, en fait, ce dossier-là a été résolu sous
14 le... j'allais dire le régime, mais votre mandat, Madame
15 Simard.

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, c'est bien ça.

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Si j'aborde un
18 dernier dossier avec vous, Monsieur Côté, là, le dossier CEF,
19 *many zeros*, 159.

20 **--- PIÈCE No. CEF 159:**

21 Summary Report 2021-0553

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** (Non interprété) ...
23 pourraient s'ingérer dans les élections. La plainte contient
24 trois captures de médias sociaux en chinois, des messages de
25 médias sociaux. Ça a été décrit par le personnel du BCEF
26 comme faisant référence à un impact au registre de
27 l'ingérence étrangère, projet de loi déposé par Kenny Chiu.

28 Pouvez-vous nous parler de ce dossier? Quand

1 est-ce que le chapitre a été fermé?

2 **M. YVES CÔTÉ:** À quel moment le dossier a été
3 fermé exactement, je ne sais pas. Je sais pas si madame
4 Gigou a l'information. Puis peut-être que si elle l'a, elle
5 pourra vous la fournir dans un instant. Mais je sais que ça
6 a été fermé pendant que j'étais encore commissaire. Donc,
7 pour utiliser votre expression, pendant mon régime.

8 Donc, c'est un dossier qu'on a examiné de
9 très près. Il y a beaucoup de travail qui a été fait pour
10 aller retrouver pis lire, faire traduire les post, les choses
11 qui avaient été affichées sur les sites de médias sociaux.

12 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

13 **M. YVES CÔTÉ:** On les a regardés avec soin et
14 puis on est arrivé à la conclusion que, oui, il y avait des
15 propos qui étaient obtenus contre... et puis, je pense que le
16 document qui est affiché en parle là, qui avaient été tenus à
17 l'égard de monsieur Sloan. À l'égard de monsieur Chiu,
18 également.

19 Mais on a vu là-dedans, donc, des gens qui
20 affirmaient des choses, qui prenaient des positions, mais on
21 n'a rien vu dans ça qui allait au-delà de ce qui est
22 acceptable dans un débat démocratique électoral. Gardant à
23 l'esprit toujours, évidemment, les dispositions dont nous
24 avons parlées, c'est-à-dire 282.4.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** (Non interprété) dans
26 les mesures entreprises, beaucoup de recherche à source
27 ouverte effectuée, ça c'est le sujet dont on a parlé durant
28 l'entretien par un analyste BCEF qui établit des liens entre

1 les personnes derrière les *post* et des entités associées au
2 Parti communiste chinois. Est-ce bien correct?

3 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** *And I...* et je comprends
5 aussi que, comme a dit le document... (non interprété)

6 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Là, est-ce ce
8 document-là, le *extensive*... le document qui... ...*the opensource*
9 *product*... a été préparé par un de vos analystes? Est-ce que
10 ça a été partagé avec vos agences partenaires?

11 **M. YVES CÔTÉ:** Cela n'a pas été partagé par
12 nous à l'égard de nos partenaires. Il y a une chose qu'il
13 faut garder à l'esprit... en passant, c'est une considération,
14 c'est le fait que nous sommes... nous nous voyons... puis, madame
15 Simard pourra corriger... mais nous nous voyons d'abord et
16 avant tout comme un organisme qui reçoit des plaintes, qui
17 reçoit de l'information, et non pas comme un organisme dont
18 le mandat comprendrait de la... disons, de la distribution ou
19 de la communication d'information venant de nous à d'autres.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Cela dit, vous
21 avez quand même signé un protocole d'entente avec la GRC qui
22 prévoit cette relation bilatérale de partager l'information?

23 **M. YVES CÔTÉ:** Et, ce que je dirais, je n'ai
24 pas revu les rapports ou les analyses qui ont été faites par
25 notre spécialiste en la matière, puis si je me souviens bien,
26 ils étaient très longs. Mais la présomption que j'ai, c'est
27 que les personnes qui étaient en charge du dossier dans notre
28 bureau, les enquêteurs responsables, je connais leur nom, je

1 connais leur background, et ce sont des gens extrêmement
2 avertis.

3 **Me MATTHEW FERGUSION:** Mm-mm.

4 **M. YVES CÔTÉ:** Qui ont, au moins l'un d'entre
5 eux, une formation en droit. Et des anciens membres de la
6 GRC. Donc, s'ils avaient vu dans ça quelque chose qui,
7 d'après eux, aurait du être communiqué, je dois présumer
8 qu'ils seraient venu me voir pis ils auraient demandé
9 l'autorisation du commissaire pour qu'on divulgue ces
10 renseignements-là à la GRC.

11 **Me MATTHEW FERGUSION:** OK.

12 **M. YVES CÔTÉ:** Pis je sais pas Mylène s'il y
13 avait... madame Gigou, pardon... s'il y avait des choses...

14 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Alors, je crois que pour
15 cette question de la source ouverte, la recherche de source
16 ouverte, une des considérations qui aurait pu s'être
17 appliquée... et je dis ça parce que je n'étais pas là
18 spécifiquement durant cette période... mais l'information a été
19 reproduite sur la base de recherche en source ouverte. Donc,
20 c'est de l'information qui est disponible à d'autres
21 organisations également pour ce qui est de la source ouverte.

22 Mais comme l'ancien commissaire l'a
23 mentionné, s'il y avait quelque chose par exemple dans un
24 autre cas où on percevait qu'il y avait une menace
25 importante, c'est quelque chose qu'on... si c'est quelque chose
26 qu'on voyait, on aurait contacté la GRC pour qu'ils soient
27 conscients de cette problématique.

28 Donc, dans ces circonstances, nous le

1 faisons, mais étant donné les dispositions de confidentialité
2 et notre indépendance, comme monsieur l'a expliqué, c'est
3 quelque chose qui est tout à fait spécifique à un cas et, au
4 fait, lorsque nous cherchons des autorisations du Commissaire
5 aux élections pour partager ça avec une autre agence.

6 **Me MATTHEW FERGUSION:** And... je vais terminer
7 avec les examens engagés suivant les allégations d'ingérence
8 étrangère découlant de reportages dans les médias en 2022 et
9 2023. C'est sous votre mandat, Madame Simard.

10 Vous avez initié un examen suivant des
11 informations alléguées lors d'une session... en fait, découlant
12 de ces allégations-là. Je vais parler d'un premier dossier,
13 le dossier... c'est quelque chose qu'on... dont a parlé ensemble
14 lors de l'entretien aussi. Je vais appeler un premier
15 dossier, CEF, plusieurs zéros, 161. Et est-ce que vous
16 pouvez brièvement décrire ce dossier-là?

17 **--- PIÈCE No. CEF 161:**

18 Summary Report 2022-0925-56

19 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. Alors, c'est un
20 dossier que j'ai ouvert de ma propre initiative suite à des
21 allégations exprimées dans le cadre d'un comité
22 parlementaire. Sur le résumé, on indique le comité PROC, et
23 en fait, si je résume très simplement, il y a eu donc un
24 travail là d'examen qui a été fait, témoin rencontré. Puis,
25 au final, il n'y avait pas matière donc à aller plus loin.
26 Alors, j'ai fermé... ce dossier-là est déjà fermé.

27 **Me MATTHEW FERGUSION:** OK. Et je comprends
28 qu'il y a deux autres enquêtes en cours?

1 des allégations de plaintes par rapport à l'élection de 2019.
2 Est-ce qu'il y en a eu en 2021? Est-ce que cette
3 disposition-là a donné lieu à des accusations jusqu'à
4 présent.

5 **M. YVES CÔTÉ:** Jusqu'à présent, ben, quand
6 j'ai quitté au mois de juin 2022, y'en avait pas.

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK.

8 Et c'est toujours le cas, Madame Simard?

9 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est toujours le cas.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien.

11 Alors, merci pour votre temps. J'ai terminé
12 mes questions. Il y aura sûrement des questions des autres
13 parties.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci, Maître Ferguson.

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous sommes en retard,
17 donc je suggère qu'on prenne une courte pause, très courte,
18 juste pour le nécessaire. Donc, cinq minutes et on revient
19 pour le contre-interrogatoire.

20 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

21 La séance est en pause jusqu'à 5 h 20.

22 --- La séance est suspendue à 17 h 15

23 --- La séance est reprise à 17 h 21

24 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

25 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
26 étrangère a repris.

27 **M. YVES CÔTÉ, Sous le même serment:**

28 **MME CAROLINE SIMARD, Sous la même affirmation:**

1 **MME MYLÈNE GIGOU, Sous la même affirmation:**

2 (Non interprété).

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non, demain on ne siège
4 pas.

5 **Me GIB van ERT:** Oui, on vient de me le
6 rappeler. Mais on pourra le faire mardi.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui.

8 **Me GIB van ERT:** Enfin, on espère que ce ne
9 sera pas nécessaire.

10 **(COURTE PAUSE)**

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous pouvez y aller.

12 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GIB van ERT:**

13 **Me GIB van ERT:** Merci, Commissaire.

14 Mesdames et Messieurs, pour commencer, je
15 voudrais essayer de donner un sommaire de qu'est-ce que j'ai
16 compris de votre preuve, et je regarde monsieur Côté en
17 particulier, mais je vous invite tous les trois, s'il y a
18 lieu, mais c'est la question de comprendre l'ampleur des
19 dispositions de la Loi, les contraventions des dispositions
20 de la loi, les contraventions prévues par la loi, et leur
21 chevauchement, disons, avec l'ingérence étrangère. Si je vous
22 ai bien compris, sans rentrer dans tous les détails, mais si
23 je vous ai bien compris, il y a un chevauchement possible,
24 entre les contraventions prévues par la loi, et l'idée
25 d'ingérence étrangère comme nous le comprenons. Et comme la
26 Commission considère.

27 Mais, bien qu'il y ait peut-être un
28 chevauchement de temps en temps, il est aussi le cas que

1 l'idée d'ingérence étrangère, comme prévu par la Commission
2 semble être plus vaste, disons, et le résultat, c'est que, il
3 n'est pas clair. En fait, il est peut-être clair que ce n'est
4 pas le cas, que toute instance d'ingérence étrangère risque
5 d'être une infraction de la loi.

6 Est-ce que vous êtes d'accord avec... Je sais
7 que j'ai pas beaucoup de temps pour expliquer, mais est-ce
8 que vous comprenez ce que je suis en train de dire ?

9 **M. YVES CÔTÉ:** Je pense que je comprends,
10 monsieur, et je pense que je suis parfaitement d'accord avec
11 vous.

12 **Me GIB van ERT:** Merci! Et j'ajouterais,
13 encore si j'ai bien compris, même si la loi avait d'autres
14 compréhensions, et une plus grande ampleur, disons, il y
15 aurait quand même le problème, deux problèmes. Premièrement,
16 celui ou celle qui est responsable de la contravention risque
17 de ne pas être dans le pays, n'est-ce pas ?

18 **M. YVES CÔTÉ:** Absolument. Oui. Non seulement
19 risque-t-il ou risque-t-elle de ne pas être dans le pays,
20 mais ils se retrouvent parfois, et souvent même, dans une
21 situation où il est impossible de le faire venir au pays.

22 **Me GIB van ERT:** Exact, merci. Oui, je suis
23 d'accord. Et en plus, et là c'est une question de droit, et
24 peut-être moins pertinente, mais en général, nos lois
25 criminelles n'ont pas une application hors du pays,
26 exterritoriale. Ça, c'est quelque chose que le Parlement
27 pourrait ajuster, bien entendu, mais en principe, c'est un
28 autre défi. Vous êtes d'accord ?

1 **M. YVES CÔTÉ:** C'est juste.

2 **Me GIB van ERT:** Merci.

3 Madame Gigou. Madame la Commissaire, je vais
4 peut-être poser la question procédurale que je voulais
5 soulever, mais je vais tenter de poser ma question et mes
6 collègues soulèveront toute question qu'ils pourraient avoir
7 en retour.

8 Est-ce qu'il y a eu une réunion entre le SCRS
9 et la CEF la veille des élections d'octobre 2019?

10 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui. Je crois que c'est
11 reflété dans ma déclaration.

12 **Me GIB van ERT:** Oui. Je crois aussi.

13 Et dans votre déclaration de témoin, donc, je
14 crois que je n'ai pas besoin de votre permission, Madame la
15 Commissaire. Et, en fait, vous avez parlé du processus
16 unique... vous avez dit que le SCRS a fait appel à la
17 Commissaire aux élections fédérales dans le cadre du
18 processus de vision unique.

19 **Mme MYLÈNE GIGOU:** C'est un processus dans
20 lequel le Service canadien du renseignement de sécurité
21 partage des renseignements avec notre bureau.

22 **Me GIB van ERT:** Seulement avec votre bureau?

23 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Ça peut être aussi avec
24 d'autres organisations, mais si je comprends bien... c'est un
25 modèle qui est aussi utilisé avec la GRC... et évidemment, nous
26 ne sommes pas une organisation aussi mure que la GRC... mais
27 essentiellement, c'est un processus par lequel des
28 renseignements sont partagés avec notre bureau.

1 **Me GIB van ERT:** Merci. Et je vais inviter
2 toute personne à répondre à cette question. Je crois
3 comprendre qu'il s'agit d'une plainte qui alléguait que des
4 agents chinois incitaient les électeurs à ne pas voter pour le
5 Parti conservateur. C'était en lien avec la 44^e élection.
6 La Commission a déterminé qu'il n'y avait pas de termes
7 violents ni offensants qui avaient été utilisés et que
8 l'affaire était classée. Est-ce que c'est exact?

9 **M. YVES CÔTÉ:** Pas tout à fait, maître. La
10 question n'était pas celle de savoir s'il y avait du langage
11 qui était violent ou non, la question était plutôt celle de
12 déterminer si, à la lecture de ces messages-là, on va
13 utiliser ce terme-là, il y avait une nature à conclure que la
14 loi avait fait l'objet d'une violation. Et la conclusion à
15 laquelle nous en sommes arrivés, c'est que les échanges
16 étaient parfois musclés, parfois des propos des propos qui
17 étaient offensants, parfois des gens qui se renvoyaient la
18 balle. Mais, en bout de ligne, la conclusion à laquelle nous
19 en sommes arrivés, c'était que, même s'il y a eu beaucoup de
20 vigueur dans certains des propos qui ont été exprimés, puis
21 j'attirerais votre attention à, je pense que c'est le
22 deuxième, la deuxième puce dans Step frequent (ph), alors on
23 dit là-dedans que, « They did not identify any overt threats
24 of violence ».

25 Ça, c'était, évidemment nos enquêteurs qui
26 sont arrivés à cette conclusion-là.

27 **Me GIB van ERT:** Merci pour la précision. Et
28 le fait qu'il n'y avait pas de menace de violence, c'était

1 quoi la pertinence de cela, pour votre examen ?

2 **M. YVES CÔTÉ:** Si il y avait eu des messages
3 de violence, disons en termes très clairs, ou des menaces
4 réelles à l'intégrité des gens, indépendamment du contexte,
5 dépendamment de la preuve, dépendamment de qui a pu être
6 exposé à ces messages-là, on aurait pu ou non se retrouver
7 dans une situation où il y aurait possiblement eu une
8 violation, à l'alinéa 282.8 qui parle de l'intimidation et de
9 la contrainte.

10 **Me GIB van ERT:** Je vais juste retourner au
11 début, ça dit, deuxième phrase :

12 « Vous remarquez que dans les médias
13 sociaux chinois, on avait tenté de
14 manipuler les élections en affirmant
15 que des Chinois seraient
16 assassinés. » (Tel qu'interprété)

17 Alors, si je vous ai bien compris, vous avez
18 considéré la plainte, et vous avez fait la détermination que
19 ça ne tombait pas dans vos pouvoirs, sous la *Loi électorale*,
20 avec le résultat que c'était un dossier que vous étiez obligé
21 de fermer.

22 **M. YVES CÔTÉ:** Oui, et j'ajouterais que le
23 souvenir que j'ai du dossier, c'est que, nos enquêteurs ont
24 procédé avec beaucoup de soin.

25 Les messages qui apparaissaient en chinois,
26 qui est traduit par des traducteurs professionnels.

27 Ensuite, nos enquêteurs se sont assis avec la
28 personne qui avait déposée la plainte pour revoir avec cette

1 dossier-là, on a essayé, donc, le fait... en fait, de faire du
2 travail supplémentaire. Ce qui a été fait. Malgré, encore
3 une fois, le travail bien accompli dans le passé, c'était
4 sous l'éclairage nouveau. Donc, de nouvelles circonstances.
5 Et, malgré tout, nous sommes arrivés à la même conclusion.
6 Le dossier a dû être demeuré fermé.

7 **Me GIB van ERT:** Merci. Oui.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre van Ert, votre
9 temps est écoulé, mais je vais vous laisser une dernière
10 question, parce que c'est un peu plus long.

11 **Me GIB van ERT:** Merci. Oui, d'accord.

12 Merci bien.

13 Je n'ai plus besoin du document. Même si la
14 *Loi sur les élections du Canada* était modifiée pour y
15 introduire des interdictions plus vastes et pour couvrir
16 certaines formes d'ingérence étrangère qui ne sont pas visées
17 actuellement, est-ce que vous convenez que le temps qu'il
18 faudrait pour recevoir une plainte, faire une enquête et
19 déterminer si elle est fondée, et puis ensuite pour passer
20 aux mesures d'application, serait beaucoup plus long que la
21 période électorale et que aucune application de la Loi ne
22 pourrait être effectuée avant le jour des élections?
23 N'importe qui peut...

24 **M. YVES CÔTÉ:** Moi, comme je ne suis pu en
25 poste, je préférerais peut-être que mes collègues répondent à
26 la question.

27 **Mme CAROLINE SIMARD:** Étant donné le temps
28 limité, je sais pas si Madame Gigou?

1 **Mme MYLÈNE GIGOU:** (Non interprété)... c'est
2 que on essaie d'atteindre la conformité aussi vite que
3 possible. Lorsque divers scénarios se présentent, on essaie
4 de s'outiller le mieux possible pour répondre vite,
5 rapidement. On veut aussi s'assurer qu'on ne fait pas
6 d'erreur. Donc, les enquêtes ou les examens peuvent prendre
7 du temps.

8 **Me GIB van ERT:** Je vous remercie, mais c'est
9 pas la question que j'ai posée. Est-ce que vous convenez que
10 même si vous aviez des pouvoirs de prendre des mesures à
11 l'égard d'autres formes d'ingérence étrangère, ce serait
12 pratiquement impossible de recevoir une plainte pendant la
13 période électorale pour rendre une décision et faire quelque
14 chose avant la date des élections. On parle de 45 à 50...

15 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, ce que je vous
16 dirais, c'est que ce que vous exprimez, logiquement,
17 effectivement, ce serait difficile de le faire. Mais, en
18 fait, encore une fois, c'est qu'on... c'est-à-dire que je pense
19 que le jeu en vaut malgré tout la chandelle. C'est ce que je
20 répondrais.

21 **Me GIB van ERT:** Merci.

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** Merci.

23 **Me GIB van ERT:** (Non interprété).

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS JARMYN:**

26 **Me THOMAS JARMYN:** Je suis Tom Jarmyn, avocat
27 d'Erin O'Toole. J'ai quelques questions.

28 Lorsque des enquêteurs reçoivent un rapport

1 pour mener une enquête, est-ce qu'il y a des directives qui
2 sont données pour savoir si le dossier est filtré en vertu...
3 s'il y a des violations en vertu de la *Loi sur la sécurité de*
4 *l'information* ou du *Code criminel*?

5 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, de façon
6 générale, c'est la Loi... les contraventions à la *Loi*
7 *électorale du Canada* qui s'appliquent. Exceptionnellement,
8 certaines dispositions du *Code criminel* pourraient
9 s'appliquer si elles sont liées à... aux contraventions de la
10 *Loi électorale du Canada*.

11 Je donne l'exemple, la fraude. On se trouve
12 avec des contraventions en financement politique, par
13 exemple, puis on pourrait aller chercher, par exemple, la
14 disposition pour fraude dans le *Code criminel*. Là, c'est un
15 exemple.

16 **Me THOMAS JARMYN:** Je pense à l'article 20 de
17 la *Loi sur la sécurité des élections*, qui interdit à une
18 entité étrangère de pousser quelqu'un par la menace à agir.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)

20 **Me THOMAS JARMYN:** (Non interprété)

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je vois que les témoins
22 essaient de comprendre ce que vous recherchez.

23 **Me THOMAS JARMYN:** Alors l'article 20 de la
24 *Loi sur la sécurité de l'information* dit que une personne
25 commet une infraction si une entité étrangère essaie, sous la
26 menace, d'amener une personne à agir qui... afin d'accroître
27 les capacités d'une entité étrangère. Donc, lorsqu'un état
28 étranger menace... par exemple, dans le cas de CEF158, lorsque

1 cet état utilise la violence, est-ce que vous avez essayé
2 d'utiliser l'article 20 pour signaler cela à une organisation
3 ou est-ce que vous avez pu invoquer cet article? Je
4 comprends que vous ne pouvez pas...

5 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, je vous dirais
6 peut-être, dans des termes généraux, je reviens à la... aux
7 dispositions de la *Loi électorale du Canada*. Donc, ce sont
8 ces dispositions-là qui s'appliquent. Et je vous dirais que
9 moi, à ma connaissance, c'est-à-dire que c'est ça, notre
10 carré de sable. Alors, je... et quelques exceptions en lien
11 avec les dispositions du *Code criminel*, que j'ai expliquées
12 plus tôt. Je me tourne vers mes collègues pour voir s'il y a
13 des informations additionnelles qui pourraient être
14 partagées.

15 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Simplement pour
16 complémenter la réponse de madame Simard. Si j'ai bien
17 compris, vous demandez s'il y a eu un triage en fonction de
18 cette optique? Si c'est bien la question, le triage qui est
19 fait par notre unité d'accueil est fait en... ça se fait en
20 fonction de la *Loi électorale du Canada*.

21 Si quelque chose relève de notre mandat et
22 fait l'objet d'une... d'un examen ou d'une enquête par des
23 enquêteurs, on travaille en une petite équipe avec des
24 enquêteurs expérimentés et aussi en étroite collaboration
25 avec nos services du contentieux interne. Donc, par exemple,
26 il faut savoir si on peut appliquer le *Code criminel*. On
27 peut avoir ce genre de discussion. Mais il n'y a pas
28 d'instruction précise dont j'ai connaissance personnellement

1 dans notre bureau à propos de la *Loi sur la sécurité de*
2 *l'information.*

3 **Me THOMAS JARMYN:** Merci.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, je crois
5 qu'ensuite, nous avons Jenny Kwan.

6 Maitre Choudhry.

7 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Madame la Commissaire, je
9 crois que je voudrais poser des questions au panel à propos
10 du lunch de Vancouver East qui a fait partie... qui a fait
11 l'objet d'une enquête. Et les deux résumés de témoignage
12 font référence à ce lunch. Et je voudrais qu'on parle de
13 l'enquête sur ce lunch, parce que je crois que, en fait,
14 c'est un petit peu plus complexe que ce qu'a dit monsieur
15 Côté.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et vous voulez attirer
17 notre attention sur ce qui a été dit dans le résumé?

18 (Non interprété)

19 **Me ERIN DANN:** Bon, alors, je voudrais
20 clarifier les règles à propos des résumés de témoin. Dans ce
21 cas, l'avocat peut citer au résumé du témoin. Lorsqu'on a
22 besoin de l'autorisation, c'est s'il y a un contre-
23 interrogatoire. C'est à dire on ne peut pas invoquer des
24 incohérences. On n'a pas besoin d'autorisation pour citer
25 une partie d'un résumé de témoin.

26 **Me SUJIT CHOUDHRY:** D'accord. Je crois que
27 nous sommes d'accord.

28 Pour commencer, le document c'est JKW, quatre

1 zéros, 82.

2 --- PIÈCE No. JKW 82:

3 Email from Jenny Kwan to CCE -
4 Foreign Interference Investigation

5 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et si vous pouvez
6 descendre, s'il vous plait, à la page 2... 3, en fait. En
7 fait, c'est au-dessus.

8 Il s'agit d'un courriel, comme vous verrez,
9 d'un enquêteur à l'OCCE, et c'est au député Kwan. Et c'est
10 en date de juillet 2023 et c'est une demande pour avoir une
11 discussion concernant une plainte qu'elle avait posée. Et je
12 vais demander à monsieur Côté en particulier, mais au panel,
13 que c'est la plainte auquel a fait... à laquelle a fait
14 référence dans son témoignage.

15 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais maintenant
17 signaler JKW, quatre zéros, 73 (sic).

18 --- PIÈCE No. JKW 83:

19 Email from Jenny Kwan to CCE - Office
20 of the Commissioner Canada Elections
21 Report - SITE TF SITREP: 16 September
22 2021

23 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Désolée, si je peux
24 préciser votre question, encore une fois, le message au bas
25 de la page.

26 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que vous pouvez
27 retourner au document précédent, s'il vous plait? Merci.

28 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Donc, ce courriel du lundi

1 17 juillet 2023, vous suggérez que ça porte sur quel numéro
2 de dossier, s'il vous plait?

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Ça se réfère à une
4 plainte déposée par madame Kwan pendant la campagne de 2021.

5 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Est-ce que vous avez le
6 numéro de dossier pour cela? Parce que je ne crois pas que
7 ça portait sur ces allégations là.

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bien, ce document... bien,
9 en fait, monsieur Ferguson, je crois que vous avez affiché ce
10 document à l'écran.

11 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Si vous vous référez à CEF
12 156.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je crois que c'est le
14 document auquel se réfère maître.

15 **Mme MYLÈNE GIGOU:** L'enquête... le courriel à
16 madame Kwan n'était pas destiné à cette fin.

17 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bon, est-ce que je peux
18 vous faire regarder la correspondance suivante?

19 Alors, j'aimerais vous référer au courriel de
20 madame Kwan en date du 10 août. Donc, si vous pouvez
21 descendre.

22 Alors, j'aimerais passer un peu de temps sur
23 ce courriel. Et la première chose que j'aimerais noter,
24 c'est qu'au bas de cette page, madame Kwan... pardon, si vous
25 pouvez monter un peu lentement. Il y a du texte en
26 italiques.

27 Bon, ce que madame Kwan a inséré dans ce
28 courriel, en coupant et en collant, c'est une correspondance

1 que son équipe a envoyé au CCEF en octobre 2021 concernant
2 les prix au restaurant où le déjeuner... c'était la base de sa
3 plainte en 2021... a eu lieu.

4 Et si je peux résumer ici. Le cout de ce
5 déjeuner était de 1 500 \$ et l'équipe de madame Kwan a fait
6 une évaluation du marché concernant ce qu'un déjeuner de
7 cette taille aurait du couté et pour le nombre de personnes,
8 cela aurait du être en 2 500 et 3 000 \$.

9 Donc, madame Kwan... et ceci a été présenté au
10 CCEF à ce moment-là... et madame Kwan a témoigné qu'il n'y a
11 pas eu de suivi sur cette question jusqu'en juillet 2023.
12 Mais si vous pouvez monter dans le texte s'il vous plait.
13 Lentement, un peu plus. Arrêtez là, s'il vous plait.

14 Il y a un paragraphe ici où on dit :

15 « Quand j'ai soulevé la question du
16 déjeuner de Fred Kwok dans l'appel
17 téléphonique récemment, votre
18 réponse, c'est que vous vous
19 intéressez moins à cette question
20 avec votre visite. Mais j'aimerais
21 souligner que suite à cette plainte a
22 été entamé la révélation du SCRS
23 qu'il est cible d'une enquête
24 d'ingérence étrangère et il serait
25 approprié d'avoir une enquête pour
26 assurer qu'il n'y ait eu aucune
27 contravention à la *Loi électorale*
28 *canadienne.* » (Tel qu'interprété)

1 Si vous pouvez descendre à la page suivante.
2 Encore une fois, désolé de vous faire déplacer si souvent.
3 Regardez ce paragraphe ici qui commence par :
4 « To date » :
5 « Jusqu'à présent, nous n'avons pas
6 reçu de renseignement d'Élections
7 Canada... »
8 Elle veut dire le CCE.
9 « ...concernant la conclusion de leur
10 enquête. La couverture récente de
11 fuites chez le SCRS a soulevé à notre
12 attention l'implication alléguée et
13 l'ingérence de la part du Consul
14 général chinois à Vancouver pendant
15 les élections fédérales de 2021. Les
16 médias aussi ont fait état d'un
17 complot effectué par le consulat
18 chinois de Toronto qui a envoyé des
19 fonds par le billet de figures
20 importantes de la communauté chinoise
21 pour les campagnes électorales. Ces
22 rapports nous ont rappelé l'incident
23 de Fred Kwok et amène à la lumière
24 des questions qui demeurent
25 concernant le déjeuner qu'il a tenu
26 pour le candidat libéral pendant les
27 élections de 2021. » (Tel
28 qu'interprété)

1 Donc, cela veut dire que si le consulat
2 chinois de Vancouver avait fourni du financement pour un
3 déjeuner ou qui a été offert par un citoyen canadien pour un
4 candidat pendant une période électorale, est-ce que cela ne
5 constituerait pas une violation de l'article 282.4 de la *Loi*
6 *électorale du Canada*? Est-ce qu'il ne s'agirait pas
7 d'influence indue de la part d'étrangers?

8 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, je commencerais
9 la réponse en vous disant peut-être que, ici, donc, c'est un
10 dossier qui a pris naissance... c'est-à-dire, au niveau des
11 faits là, ce qui est important de rappeler, c'est de
12 l'initiative, donc, du candidat, il y a donc eu un lunch, et
13 ce dossier-là, c'est un dossier pour lequel une décision a
14 été rendue, donc une décision en matière administrative, une
15 sanction administrative pécuniaire a été imposée à l'agent
16 officiel pour une contribution non monétaire, non déclarée,
17 au montant de 500 \$, puis ce montant-là a été payé. Donc,
18 chez nous, au bureau, il s'agit, donc, d'un dossier de
19 contribution non monétaire, non déclarée.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** (Non interprété)

21 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** (Non interprété)... pour un
23 candidat aux élections fédérales de 2021, est-ce que cela ne
24 constituerait pas une influence indue de la part d'étrangers
25 et serait une contravention à la *Loi électorale canadienne*?
26 C'est une question simple.

27 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, mais vous
28 comprendrez que pour analyser une question comme celle-là, je

1 veux dire, il faut regarder la disposition de plus près,
2 puis, je veux dire..

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** C'est une question
4 juridique.

5 **Mme MYLÈNE GIGOU:** J'ajouterais à la réponse
6 de la commissaire que même s'il y a des allégations, personne
7 n'a donné d'information spécifique à l'effet que l'argent a
8 été utilisé pour payer ce déjeuner.. que l'argent utilisé pour
9 payer ce déjeuner venait de qui que ce soit à part monsieur
10 Kwok.

11 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais y arriver,
12 mais j'aimerais que ce soit noté que j'ai posé une question à
13 savoir si les paiements par un gouvernement étranger pour
14 offrir un déjeuner pour un candidat politique serait en
15 violation à la *Loi électorale canadienne* et je n'ai pas reçu
16 de réponse à cette question.

17 Donc, j'aimerais maintenant passer à
18 l'enquête qui a été menée. Je reconnais que... je pense que
19 vous avez dit que il n'y a pas d'élément de preuve à l'effet
20 que les fonds soient venus d'un gouvernement étranger. Donc,
21 j'aimerais vous faire regarder l'énoncé... la déclaration d'un
22 témoin numéro 6... c'est-à-dire 25, page 18. C'est au
23 paragraphe 96. Regardons donc le paragraphe 96.

24 **M. YVES CÔTÉ:** C'est la déclaration de qui?

25 **Me SUJIT CHOUDHRY:** C'est la déclaration
26 fournie par Côté, Gigou et Matthews. Donc, je crois que ça
27 vient de vous, Monsieur.

28 **M. YVES CÔTÉ:** Merci.

1 **Me SUJI CHOUDHRY:** Donc, si on veut regarder
2 les deux dernières phrases du paragraphe 96, ça dit que :
3 « L'organisateur du déjeuner a
4 indiqué par biais de son avocat qu'il
5 a payé 1 500 \$ pour le déjeuner. Le
6 restaurant en question a refusé de
7 fournir un reçu pour le déjeuner. »

8 Donc, je dois présumer que vous n'avez pas
9 utilisé les pouvoirs disponibles en vertu de la Loi pour
10 exiger ce document?

11 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, pour répondre à
12 cette question, je comprends que la question m'était
13 adressée, nous sommes dans un contexte administratif. Donc,
14 dans un contexte administratif, nous n'avons pas les outils
15 qui sont disponibles dans le régime pénal.

16 Par conséquent, il n'y avait pas donc
17 d'ordonnance de... il y a pas de pouvoir d'ordonnance, par
18 exemple, de communication qui existe. Alors, c'est une des...
19 je vous dirais, peut-être, des lacunes là de... du régime comme
20 tel dans la Loi. Au niveau des pouvoirs administratifs, ça
21 n'existe tout simplement pas.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Vous ne disposiez pas le
23 pouvoir d'exiger cette documentation?

24 **Mme CAROLINE SIMARD:** Tout à fait, en vertu
25 du règlement administratif.

26 **Me SUJIT CHOUDHRY:** (Non interprété) le
27 pouvoir d'exiger que monsieur Kwok comparaisse pour une
28 entrevue?

1 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est-à-dire, il y a un
2 pouvoir de contraindre les témoins, effectivement.

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** (Non interprété)

4 **Mme CAROLINE SIMARD:** Mais ici, Monsieur,
5 encore une fois, c'est important de se rappeler les faits et
6 les... le contexte dans lequel nous évoluons. C'est-à-dire que
7 dans ce dossier-ci, c'est de l'initiative du candidat.
8 Alors, on se trouve dans une position, en fait, où il faut
9 apprécier les faits.

10 Et les faits, ici on a quelqu'un qui est un
11 citoyen canadien et qui paie un lunch, alors je ne vois pas...
12 je veux dire je peux pas spéculer ici, mais c'est important
13 de rappeler, encore une fois, qu'il s'agit d'un citoyen
14 canadien.

15 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Madame la Commissaire, je
16 vous soumetts que comme vous n'aviez pas d'élément de preuve
17 provenant de l'individu en question qui a organisé le
18 déjeuner ou du restaurant, vous n'avez pas la capacité de
19 passer outre à l'allégation qu'il y avait potentiellement une
20 ingérence étrangère pour financer ce déjeuner-là où il y a un
21 écart entre le prix du marché pour ce déjeuner et le montant
22 qui a été déployé par l'organisateur. Et vous ne disposiez
23 pas des outils pour trouver ces éléments de preuve.

24 Donc, plutôt que de dire qu'il n'y a pas eu
25 d'ingérence étrangère, à tout le plus, vous pouvez dire que
26 vous ne pouvez pas... vous étiez incapable de conclure qu'il
27 n'y a pas eu d'ingérence étrangère.

28 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, si je peux me

1 permettre, si vous voulez avoir une réponse complète, je vais
2 me tourner vers mon collègue pour voir ce qui a pu être fait.

3 Moi, tout le travail d'enquête a été fait
4 quand je suis entrée en fonction. Je peux parler pour moi
5 puis vous dire que avant de rendre la décision, encore une
6 fois, moi je suis dans un contexte administratif, puis je ne
7 vois pas... c'est-à-dire qu'en fait, c'est toujours de
8 l'initiative du candidat. Et on est en régime administratif.

9 Il y a des partenaires qui font leur travail
10 et qui... en qui on a confiance, en fait, qui font bien leur
11 travail. Et nous, dans ce cas-ci, c'est un exemple où c'est
12 limité et c'est dans un régime administratif.

13 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Madame la Commissaire
14 Simard, j'aimerais vous faire regarder votre déclaration de...

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur Choudhry, je
16 vais juste vous prévenir. Je vous ai déjà laissé pas mal
17 plus de minutes. Je vous laisse une dernière question.

18 (Non interprété)

19 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Ça va, c'est un
20 compliment.

21 Dans ce cas, j'aimerais vous faire regarder...
22 j'aimerais avoir dans les notes, parce que je ne pourrai pas
23 référer aux deux. Est-ce que 10... CAN 1088 et 1075. Et
24 notamment, j'aimerais que le panel regarde CAN 1088.

25 **--- PIÈCE No. CAN 1088:**

26 Report - SITE TF SITREP: 16 September
27 2021

28 **--- PIÈCE No. CAN 1075:**

1 Report - SITE TF SITREP: 07 September
2 2021

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Il s'agit d'un rapport de
4 SITE qui... au moment des élections fédérales de 2021 en date
5 du 16 septembre 2021. Et si vous voulez bien regarder la
6 page 2. Vous verrez que sous... si vous descendez... j'ai la
7 mauvaise page. Attendez un moment. Excusez-moi, c'est à la
8 page 1.

9 Vous verrez au deuxième point qu'il y a une
10 référence, une allusion à ce déjeuner, et ça dit que :
11 « ...il y a un évènement de campagne pour le candidat de
12 Vancouver Est par un individu pro-Beijing avec des connexions
13 à la Chine. »

14 J'aimerais présumer... est-ce qu'on peut dire
15 que ce document, que vous ne l'avez jamais vu auparavant?

16 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je n'ai pas vu ce document
17 jusqu'à peut-être plus tôt aujourd'hui. Je ne sais pas si
18 c'est un document qui m'a été montré très brièvement un peu
19 plus tôt, il y a quelques heures.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Si vous aviez vu ce
21 document quand vous avez reçu la plainte du député (sic)
22 Kwan, est-ce que vous auriez considéré son allégation
23 d'ingérence étrangère différemment étant donné qu'une autre
24 entité du gouvernement canadien a signalé cet évènement
25 pendant la période électorale et a soulevé la préoccupation
26 d'un lien possible à des éléments pro-Beijing?

27 **M. YVES CÔTÉ :** La question, c'est celle de
28 savoir si?

1 **Me SUJI CHOUDHRY:** Puis-je reposer la
2 question, Madame la Commissaire?

3 (Non interprété)

4 **Me SUJIT CHOUDHRY:** La question est la
5 suivante. C'est que, de façon contemporaine, durant les
6 élections, un organisme spécifique désigné pour détecter
7 l'ingérence étrangère a soulevé... a signalé l'évènement même
8 qui était la base d'une plainte auprès de votre bureau comme
9 soulevant des préoccupations comme ayant des signes
10 d'ingérence étrangère potentielle. On ne dit pas qu'il y
11 avait, mais il y avait des indications comme quoi il aurait
12 pu y avoir. Si vous aviez vu ce rapport de renseignement
13 lorsque vous avez reçu la plainte de la députée Kwan durant
14 les élections, n'auriez-vous pas envisagé la possibilité
15 d'ingérence étrangère un peu plus sérieusement que vous ne
16 l'avez fait?

17 **M. YVES CÔTÉ:** C'est la toute première fois
18 que je vois ce document-ci. Ce que je vous dirais, c'est que
19 de toute évidence, nos enquêteurs auraient pris compte et
20 considéré le contenu des informations, des allégations qui
21 sont contenues dans ce paragraphe-là. Et ça aurait fait
22 partie de l'analyse qu'ils ont faite du dossier. Et
23 possiblement que ça les aurait amenés dans la même direction
24 ou dans une autre direction.

25 (Non interprété)

26 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NANDO de LUCA:**

27 **Me NANDO de LUCA:** En l'intérêt du temps
28 limité que nous avons, je vais poser les questions suivantes

1 à Madame Simard. Je demanderais qu'elle réponde, mais dans
2 le cas où vous, Monsieur Côté, ou vous, Madame Gigou,
3 donneriez une réponse différente ou avez quelque chose à
4 ajouter à ce que Madame Simard dirait, je vous donnerai
5 l'occasion d'ajouter. Mais sinon, je vais présumer que vous
6 acceptez la réponse les uns des autres.

7 Donc, la première question, c'est tel
8 qu'indiqué sur le site Web de la Commissaire aux élections du
9 Canada, il est indiqué que :
10 « La Commissaire et son personnel doivent travailler pour
11 s'assurer que les entités politiques et tierces parties et
12 d'autres individus et entités qui participent au processus
13 électoral le fassent en conformité avec les règles. » (Tel
14 qu'interprété)

15 Êtes-vous d'accord que c'est le mandat de la
16 commissaire?

17 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

18 **Me NANDO de LUCA:** Madame Simard, si une
19 société canadienne ou un syndicat commençait à payer du
20 personnel pour faire la promotion ou s'opposer à un candidat
21 durant une élection fédérale, est-ce que ce serait dans le
22 cadre de votre mandat d'examiner et d'enquêter là-dessus?

23 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

24 **Me NANDO de LUCA:** Et est-ce que j'ai raison
25 que comme provision générale, cette activité par une
26 corporation ou un syndicat est hors des règles de la *Loi*
27 *électorale du Canada*?

28 **Mme CAROLINE SIMARD:** Euh... je vous dirais, on

1 parle de tiers, oui.

2 **Me NANDO de LUCA:** Et j'ai confiance que dans
3 ces circonstances, dans les cas où une corporation ou un
4 syndicat paie activement du personnel pour faire campagne
5 dans une élection fédérale, c'est une enquête que vous
6 effectuerez agressivement, s'il y avait des preuves?

7 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vais me tourner vers
8 madame Gigou.

9 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Alors, pour clarifier, la
10 *Loi sur les élections du Canada* est extrêmement complexe. Et
11 des faits hypothétiques avec des scénarios, à cette vitesse,
12 seraient difficiles... il serait difficile de répondre à ce
13 stade. Nous travaillons dans une petite équipe. On
14 travaille avec les conseils juridiques pour s'assurer que les
15 faits spécifiques qui sont présentés soient examinés.

16 **Me NANDO de LUCA:** Mais de façon générale,
17 j'ai raison à dire que les sociétés et les syndicats peuvent
18 pas dépenser de l'argent pour soutenir une campagne?

19 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Il y a des règles qui
20 entourent ces activités.

21 **Me NANDO de LUCA:** Donc, comme proposition
22 générale, est-ce que la question que j'ai déposée est
23 correcte?

24 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui.

25 **Me NANDO de LUCA:** Et est-ce que je pourrais
26 dire, par exemple, si vous vous souvenez autour de mai 2020,
27 la commissaire a signé une entente de conformité avec
28 l'entreprise Norda Stelo Inc. pour assurer la conformité avec

1 la Loi. Ça, c'était une enquête qui était liée à des
2 tentatives de contourner les règles de la Loi?

3 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Pardon, vous avez dit mai
4 2020?

5 **M. YVES CÔTÉ:** *So that was -- c'était... ça*
6 *s'est produit pendant que j'étais en poste. Je n'ai pas de*
7 *souvenir particulier de la transaction à laquelle vous faites*
8 *référence. Donc, je présume que ce que vous dites est juste,*
9 *mais...*

10 **Me NANDO de LUCA:** Mais il y a des exemples
11 où des mesures d'application ont été prises contre des
12 sociétés ou des syndicats?

13 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

14 **Me NANDO de LUCA:** Merci.

15 Madame Simard, acceptez-vous que l'ingérence
16 étrangère par des acteurs étatiques est une menace à la
17 démocratie canadienne?

18 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

19 **Me NANDO de LUCA:** Et accepteriez-vous que
20 même si ça peut être difficile de faire le suivi, lorsqu'un
21 état étranger fait de l'ingérence étrangère, ils le font en
22 utilisant du personnel de l'état ou des opérateurs de l'état?

23 **Mme CAROLINE SIMARD:** Entre autres choses,
24 oui.

25 **Me NANDO de LUCA:** Et seriez-vous d'accord
26 que ça fait partie de vos obligations et de votre devoir de
27 suivre les dépenses des tierces parties en profondeur de
28 votre mandat, que ces dépenses de tierces parties viennent de

1 l'intérieur du pays ou de l'extérieur du pays?

2 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je suis désolée. Un
3 peu... je vais reprendre un peu le commentaire de madame Gigou.
4 Je veux dire, c'est très complexe, la Loi a 550 articles,
5 c'est difficile de répondre à une question comme celle-là
6 présentement.

7 **Me NANDO de LUCA:** Madame Gigou?

8 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui, comme la Commissaire
9 Simard le dit.

10 **Me NANDO de LUCA:** Pardon, peut-être que je
11 n'ai pas compris la réponse.

12 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Peut-être on pourrait ovus
13 demander de ralentir un petit peu? Désolée, il commence à
14 être tard.

15 **Me NANDO de LUCA:** Pardon. La question est
16 essentiellement la suivante, que vos obligations d'enquêter
17 des contraventions à la Loi, y compris des dépenses de
18 tierces parties, ne dépend pas de savoir si ces dépenses
19 viennent de l'intérieur du Canada ou de l'étranger, n'est-ce
20 pas?

21 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Alors, juste pour être
22 claire, lorsqu'il y a des accusations qui sont présentées à
23 notre bureau, une plainte est soumise, s'il y a des
24 allégations qui tombent dans le cadre de notre mandat, on
25 l'examine. Dans certaines circonstances, nous faisons
26 enquête. Ça dépend du scénario.

27 **Me NANDO de LUCA:** Mais votre mandat n'est
28 pas limité aux acteurs nationaux ou étrangers?

1 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui.

2 **Me NANDO de LUCA:** Votre mandat inclut les
3 deux?

4 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui.

5 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

6 **M. YVES CÔTÉ:** J'aimerais, Monsieur, si vous
7 me permettez...

8 **Me NANDO de LUCA:** Oui.

9 **M. YVES CÔTÉ:** ... peut-être qualifier une des
10 affirmations que vous avez faites. Je ne crois pas que la Loi
11 impose à la commissaire le devoir d'enquêter. Elle a le
12 devoir d'exercer ses fonctions de manière à favoriser et
13 maximiser la conformité avec la Loi, mais vous comprendrez,
14 je présume, qu'il y a toutes sortes de choses qu'on peut
15 choisir de ne pas enquêter : parce qu'il y a d'autres
16 priorités, ou parce que les ressources sont limitées, ou
17 parce que le degré de sévérité de l'infraction, si vous
18 voulez, n'est pas très élevé. Donc, je voulais seulement dire
19 qu'il n'y a pas de devoir de tout enquêter.

20 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

21 **M. YVES CÔTÉ:** (Non interprété)

22 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

23 **Mme CAROLINE SIMARD:** On en a parlé tout à
24 l'heure, alors il s'agit du dossier Richardson chez nous,
25 c'est publié sur notre site web, une SAP imposée au montant
26 de 500 \$ et qui a été payée à ce jour.

27 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

28 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'était avant moi.

1 **M. YVES CÔTÉ:** Ça s'est ouvert, Monsieur, si
2 je me souviens bien, on a reçu la plainte de l'avocate du
3 Parti néo-démocrate aux alentours du 10 ou 11 septembre et je
4 pense que l'enquête, je n'ai pas de mémoire spécifique, mais
5 je pense que l'enquête a dû être ouverte peu de temps après
6 la réception. Sauf que je qualifierais ce que je viens de
7 dire par la chose suivante : donc, en campagne électorale,
8 par définition, le Bureau est toujours super occupé, il y a
9 toutes sortes de choses qui nous viennent, puis c'est
10 vraiment comme une mitrailleuse là, ça n'arrête pas, alors
11 peut-être que l'enquête a été lancée plus tard, mais ç'aurait
12 pas été plusieurs semaines ou plusieurs mois après. Je pense
13 que ça s'est fait relativement rapidement.

14 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)... n'est
15 pas parfait, mais ma question suivante allait être combien de
16 temps est-ce que l'enquête a duré? Est-ce que ça a été
17 fermé? Je ne sais pas si vous avez répondu ça dans la
18 dernière réponse. Peut-être que vous avez répondu.

19 **M. YVES CÔTÉ:** Moi, quand j'ai quitté en juin
20 2022, je crois que le dossier n'était pas encore clos.

21 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Le moment où l'enquête fut
22 fermée et la mesure de conformité ultime fut émise, il y a
23 une certaine période couverte ici. Mais la période de
24 collecte effective, le 14 juin 2022.

25 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

26 **M. YVES CÔTÉ:** Certainement. Sur la
27 question... (non interprété).

28 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

1 **Mme MYLÈNE GIGOU:** (Non interprété)

2 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

3 **Mme CAROLINE SIMARD:** Bien sûr.

4 **M. YVES CÔTÉ:** Sur la question des heures ---

5 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je ne suis pas sûre qu'on
6 puisse le quantifier ainsi sur les heures.

7 **Me NANDO de LUCA:** Est-ce qu'on pourrait
8 demander même si c'est d'ordre informatif?

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)...

10 **Me LUC BOUCHER:** Madame la Commissaire, juste
11 sur la pertinence de faire un tel exercice, il y aurait une
12 objection.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je comprends que ça
14 serait basé... (non interprété)

15 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, ils peuvent
17 regarder et voir s'ils peuvent obtenir l'information.

18 **Me NANDO de LUCA:** Merci.

19 J'ai des questions similaires à propos d'un
20 autre dossier. Connaissez-vous une enquête par votre bureau
21 dans des questions d'intimidation contre un candidat du Parti
22 conservateur par un représentant du consulat chinois?

23 **Mme CAROLINE SIMARD:** En fait, je cherche le..
24 c'est-à-dire vous parlez d'un dossier en particulier?

25 **Me NANDO de LUCA:** Oui, dans WIT 6,
26 paragraphe 55.

27 **Mme CAROLINE SIMARD:** Est-ce que c'est
28 possible de le montrer à l'écran? Je suis désolée.

1 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

2 **Mme CAROLINE SIMARD:** Même... en fait, là
3 j'essaie juste de me repérer là dans l'espace et dans le
4 temps par rapport à ce dossier précis-là, mais je vais vous
5 fournir la même réponse. C'est-à-dire, je vais fournir les
6 meilleurs efforts possibles pour vous fournir l'information.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce qui est disponible.

8 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. C'est... oui.

9 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété) ... BCEF a
10 lancé une enquête auprès de certaines activités entreprises
11 par *Rebel News* en lien avec la 43^e élection générale?

12 **M. YVES CÔTÉ:** Quelle était la date?

13 **Me NANDO de LUCA:** Je crois que c'était...
14 l'élection fut déclenchée le 11 septembre 2019 et tenue le 21
15 octobre 2019. Je crois que la plainte est venue d'activités
16 qui ont commencé juste avant le 11 septembre.

17 **M. YVES CÔTÉ:** Je peux certainement confirmer
18 qu'à cette époque-là, j'étais le commissaire en poste.

19 **Me NANDO de LUCA:** Et cette enquête en
20 particulier, pour rafraichir votre souvenir, *Rebel News*,
21 c'est une organisation associée avec l'individu qui est Ezra
22 Levant? Est-ce que...

23 **M. YVES CÔTÉ:** C'est une question? Oui.

24 **Me NANDO de LUCA:** Et est-ce raison à dire
25 qu'il y a eu une enquête qui a mené au commissaire adjoint
26 qui a émis deux avis de violation contre *Rebel News* et une
27 pénalité administrative monétaire d'un montant de 1 500 \$
28 pour chaque pénalité? Est-ce que ça vous paraît bon?

1 **M. YVES CÔTÉ:** Deux commentaires. La
2 première, c'est que je... le lien avec une ingérence étrangère
3 m'échappe pour le moment.

4 **Me NANDO de LUCA:** Not getting ---

5 **M. YVES CÔTÉ:** (Non interprété)

6 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

7 **M. YVES CÔTÉ:** Ceci étant dit, oui, il y
8 avait une pénalité imposée à *Rebel News*.

9 **Me NANDO de LUCA:** Ai-je raison, Monsieur
10 Côté, que on vous a demandé de revoir la décision de la
11 commissaire adjointe?

12 **M. YVES CÔTÉ:** Je continue à mentionner que,
13 à ma connaissance, il y a pas d'ingérence étrangère. (Non
14 interprété)

15 **Me NANDO de LUCA:** On y arrivera.

16 **M. YVES CÔTÉ:** OK.

17 **Me NANDO de LUCA:** Et ai-je raison que vous
18 avez fini par être d'accord avec la détermination de la
19 commissaire adjointe?

20 **M. YVES CÔTÉ:** Je me souviens j'ai rejeté
21 l'appel sur la demande de reconsidération, oui.

22 **Me NANDO de LUCA:** Et ai-je raison à dire que
23 c'était autour de juillet 2021?

24 **M. YVES CÔTÉ:** Je ne me souviens pas.

25 **Me NANDO de LUCA:** Et est-ce que *Rebel News* a
26 demandé un examen judiciaire au niveau du tribunal par
27 rapport aux pénalités qui avaient été imposées par le BCEF?

28 **M. YVES CÔTÉ:** C'est ce que je comprends,

1 oui.

2 **Me NANDO de LUCA:** Et la demande d'examen
3 judiciaire a été rejetée. Votre décision a été maintenue,
4 Monsieur Côté, n'est-ce pas?

5 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

6 **Me NANDO de LUCA:** Et cette décision a été
7 donnée autour de décembre 2023, n'est-ce pas?

8 **M. YVES CÔTÉ:** Je ne crois pas. Je pense que
9 c'était un peu plus tôt, mais je n'ai pas de souvenir.

10 **Me NANDO de LUCA:** Et est-ce que Madame
11 Simard était devenue la commissaire à cette date?

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

13 **Me NANDO de LUCA:** Donc, entre le moment de
14 réception de la plainte initiale, dans ce cas-ci, de
15 septembre 2019 jusqu'à l'enquête et les actions
16 administratives, l'examen interne et judiciaire de la
17 décision, on parle d'une période de plus de quatre ans où le
18 BCEF a dévoué des ressources en lien à ce cas de
19 contravention de la *Loi sur les élections*?

20 **Mme CAROLINE SIMARD:** Ben là, je veux dire...
21 la question s'adresse à qui?

22 **Me NANDO de LUCA:** Donc, entre l'enquête
23 initiale et la conclusion ultime, quatre ans sont passés
24 durant lesquels votre bureau a dû dévouer des ressources et
25 du temps à la fois pour enquêter et porter ça à des
26 conclusions finales. Est-ce bien cela.

27 **Mme CAROLINE SIMARD:** J'ai pas les dates
28 devant moi. C'est-à-dire que si les dates que vous êtes en

1 train de dire sont exactes, j'imagine que le calcul
2 mathématique est exact aussi.

3 **Me NANDO de LUCA:** Il serait juste de dire
4 que pour les enquêtes des violations par des acteurs
5 nationaux, le BCEF a alloué plus de ressources et a dépensé
6 plus de temps dans ces activités d'application que par
7 rapport aux violations alléguées par des acteurs étrangers?

8 **Mme CAROLINE SIMARD:** Mais vous comprendrez,
9 dans l'abstrait, c'est difficile là de répondre à une
10 question comme celle-là. Il faudrait réconcilier le travail
11 qui a été fait donc durant toute cette période-là. Je suis
12 entrée en fonction au mois d'août 2022, depuis un an et demi,
13 un petit peu plus. Alors, il faudrait juste, en fait, pour
14 vous répondre avec exactitude, recenser toutes ces
15 informations-là.

16 Moi, ce que je peux vous dire, c'est que
17 depuis que je suis entré en fonction au mois d'août 2022, je
18 l'ai dit publiquement, chaque pierre serait retournée. C'est
19 ce qui a été fait en matière d'ingérence étrangère.
20 L'ingérence étrangère dans les élections, c'est un enjeu que
21 je prends et que mon personnel prend très au sérieux.

22 Je vous parlais tout à l'heure, je sais pas
23 si c'est vous ou à l'avocat précédent, il y a eu donc du
24 travail même qui a été fait par rapport aux dossiers qui
25 étaient fermés. Il y a des enquêtes... en fait, des examens
26 qui ont été lancés de ma propre initiative, alors qu'on
27 n'avait pas reçu de plainte. Vraiment, chaque pierre est
28 retournée présentement et, encore une fois, cet enjeu-là est

1 pris très au sérieux.

2 **Me NANDO de LUCA:** Est-ce qu'on peut dire à
3 propos des plaintes que vous pensez être reliées à
4 l'ingérence étrangère, vous voulez traiter dans des délais
5 plus courts que d'autres plaintes liées à des acteurs...

6 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous dirais que pour
7 ce qui est donc des dossiers d'ingérence étrangère, ce sont
8 des dossiers, habituellement, je vous dirais, complexes, et
9 qui vont nécessiter du temps. Alors, le rapport entre un... un
10 dossier, disons, domestique, et là d'ingérence étrangère, en
11 termes de temps, je pense pas que cette... en fait, cette
12 comparaison m'apparaît plutôt... ben, en fait, inadéquate. Et
13 je cherche l'utilité là de faire cet exercice.

14 Mais je vous dirais que, essentiellement,
15 dans les dossiers d'ingérence étrangère, ça prend du temps,
16 parce que c'est complexe puis il y a beaucoup de travail qui
17 doit être fait en profondeur.

18 **Me NANDO de LUCA:** Je crois que vous avez dit
19 que pour la 44^e élection fédérale, vous avez reçu une
20 quarantaine de plaintes. Et pour la 43^e élection, il y a eu
21 200 plaintes liées à l'Agence étrangère. Je crois que c'est
22 exact, n'est-ce pas?

23 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

24 **Me NANDO de LUCA:** OK. Et est-ce que votre
25 bureau a essayé d'enquêter pour savoir pourquoi il y a eu 10
26 fois plus de plaintes pour la 43^e...

27 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous dirais que, en
28 fait, pour répondre à votre question, non. C'est-à-dire, de

1 façon générale, mais je peux me tourner vers mes collègues
2 pour voir s'il y a de l'information qui m'échappe.

3 **M. YVES CÔTÉ:** Je voudrais revenir à une
4 remarque que j'ai déjà fait lorsque j'étais interrogé par
5 maître Ferguson.

6 En 2019, oui, on a reçu 201 plaintes, mais
7 160 plaintes étaient liées à trois allégations : un article
8 dans le *Time*, la couverture du *Time*, et ensuite Thunberg.

9 Donc, en fait, il y a eu 15 allégations
10 d'ingérence étrangère même si le nombre de plaintes paraît
11 beaucoup.

12 **Me NANDO de LUCA:** Merci. (Non interprété) ...
13 à votre bureau aboutissent à des enquêtes?

14 **M. YVES CÔTÉ:** (Non interprété)

15 **Me NANDO de LUCA:** Je répète. Est-ce que
16 toutes les plaintes que vous recevez aboutissent à des
17 enquêtes?

18 **M. YVES CÔTÉ:** À mon époque, non.

19 **Me NANDO de LUCA:** Est-il exact qu'il y a un
20 processus de filtrage administratif ou est-ce qu'il y a une
21 détermination préliminaire pour voir... pour déterminer s'il y
22 aura enquête ou pas?

23 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

24 **Me NANDO de LUCA:** À propos des plaintes qui
25 sont devenues... qui ont donné lieu à des enquêtes formelles,
26 parce que vous avez dit que vous avez beaucoup de plaintes
27 qui sont liées. Au même fait, dans le cadre des 43 et 44^e
28 élections, est-ce que vous avez engagé des enquêtes

1 officielles à l'égard d'une ingérence étrangère?

2 **M. YVES CÔTÉ:** Je crois qu'il y en a eu trois
3 pour chacune des deux campagnes.

4 **Me NANDO de LUCA:** Donc, six au total pour
5 les deux périodes d'élection?

6 (Non interprété)

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maître de Luca, vous avez
8 déjà épuisé votre temps de parole. Mais ça sera votre
9 dernière question.

10 **Me NANDO de LUCA:** Madame Simard, plus tôt
11 dans votre témoignage, vous avez passé en revue les
12 différents mécanismes d'application dont dispose votre
13 bureau. Et vous avez parlé d'une trousse d'outils
14 d'application.

15 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je n'ai pas bien
16 compris.

17 **Me NANDO de LUCA:** La boîte à outils en
18 matière de l'application de la Loi. À propos des mécanismes
19 de l'application de la Loi, à l'article 16 de la Loi, ce qui
20 permet à la commissaire de demander une injonction du
21 tribunal pour amener un individu à se conformer à la Loi si
22 le processus électoral est en jeu.

23 **Mme CAROLINE SIMARD:** Ben, c'est-à-dire, je
24 sais qu'elle fait partie de la Loi.

25 **Me NANDO de LUCA:** Selon vous, est-ce que
26 c'est un mécanisme d'application dont le commissaire a tenté
27 de faire usage par le passé?

28 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vais me tourner vers

1 mes collègues parce que je suis entrée en fonction après les
2 élections, alors je ne le sais pas si...

3 **M. YVES CÔTÉ:** (Non interprété)

4 **Me NANDO de LUCA:** Merci beaucoup.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors ensuite, Coalition
6 des droits de la personne.

7 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SARAH TEICH:**

8 **Me SARAH TEICH:** Bon après-midi. Je
9 m'adresse à Madame Gigou.

10 Vous avez dit que en préparation pour les 43
11 et 44^e élections, le bureau de la Commissaire aux élections
12 fédérales a renforcé des relations avec le gouvernement et
13 avec des experts et des universitaires. Est-ce que vous avez
14 aussi essayé de renforcer vos relations avec les membres de
15 la communauté de la diaspora?

16 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Pas à ma connaissance.

17 **Me SARAH TEICH:** Vous pensez que ce serait
18 utile?

19 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je pense que c'est quelque
20 chose à quoi nous devons réfléchir lorsque nous préparons
21 d'autres activités.

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** Si je peux me
23 permettre, donc, dans le cas de la revue qui a été
24 entreprise, donc l'examen qui a été entrepris suite aux
25 cinquantaines de plaintes que nous avons reçues, déjà on peut
26 tirer cette conclusion-là. Donc, depuis que ce travail a été
27 amorcé, c'est certainement un constat qui se dégage du
28 travail qui a été accompli jusqu'à maintenant.

1 **Me SARAH TEICH:** (Non interprété)... utile?

2 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, c'est ce que j'ai
3 dit.

4 **Me SARAH TEICH:** Mes prochaines questions
5 s'adressent à Madame Simard.

6 Vous avez dit que votre organisation repose
7 sur des plaintes que vous recevez. Est-ce que le bureau de
8 la Commissaire aux élections fédérales peut garantir la
9 confidentialité des témoins, par exemple un programme?

10 **Mme CAROLINE SIMARD:** Non.

11 **Me SARAH TEICH:** (Non interprété)

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est certainement
13 quelque chose qu'on peut, c'est-à-dire, regarder, mais
14 présentement, c'est pas possible. C'est pas... c'est pas... ça ne
15 fait partie des protections.

16 Je vais me tourner vers mes collègues s'ils
17 ont quelque chose d'autre à ajouter à ce sujet.

18 **M. YVES CÔTÉ:** Non.

19 **Mme CAROLINE SIMARD:** Parfait. Rien d'autre à
20 ajouter.

21 **Me SARAH TEICH:** Est-ce que votre bureau peut
22 recevoir (non interprété).

23 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, je dirais qu'à
24 l'interne, on a du personnel qui parle, je vais dire, des
25 langages tierces, mais on a aussi accès à un fonds, disons,
26 discrétionnaire auquel... en fait, qui me permet d'avoir accès
27 à des ressources financières pour retenir les services de
28 consultants si le besoin se présentait. J'ai également eu

1 dans le passé, au courant, je pense, de la dernière année,
2 des échanges avec mes homologues de la GRC et du SCRS pour
3 voir s'ils pouvaient me prêter main forte si le besoin se
4 présentait et la réponse a été oui dans les deux cas.

5 **M. YVES CÔTÉ:** Et je voudrais ajouter, et
6 j'en ai parlé dans mon témoignage aujourd'hui à propos d'une
7 plainte au moins dont j'ai parlée où les documents de base
8 étaient en chinois. Nous avons eu accès à des traducteurs
9 professionnels qui sont parfaitement qualifiés pour effectuer
10 ce travail. Et lorsque ça se produise, que ce soit du
11 chinois, du russe, ou autre, l'accès aux traducteurs serait
12 assuré.

13 **Me SARAH TEICH:** Madame Simard, (non
14 interprété) qui permet de déposer des plaintes. Est-ce que
15 c'est disponible (non interprété)?

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est disponible en
17 français et en anglais présentement.

18 **Me SARAH TEICH:** Est-ce que vous pensez que
19 ce serait utile le fait qu'il soit disponible en (non
20 interprété).

21 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous dirais que je
22 prends note de la suggestion.

23 **Me SARAH TEICH:** Est-ce que vous convenez que
24 la capacité limitée du Bureau du commissaire aux élections
25 d'assurer la confidentialité ou l'accès à d'autres langues
26 limite la capacité de (non interprété).

27 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous dirais que
28 c'est certainement une considération, mais du même souffle,

1 j'aimerais vous rappeler que la protection en matière de
2 confidentialité qui est prévue dans la Loi, c'est une de ces
3 deux raisons-là, c'est pour protéger les gens, pour
4 s'assurer, donc, qu'ils aient confiance évidemment dans le
5 travail qu'on fait, la confidentialité de ce qui sera
6 communiqué chez nous, donc tant de la partie... des plaignants
7 que des témoins. Alors, c'est certainement une considération.

8 **M. YVES CÔTÉ:** Si je peux me permettre, je
9 voudrais rajouter que si un plaignant potentiel ne parlait ni
10 l'anglais, ni le français, il ou elle pourrait trouver une
11 façon d'écrire quelque chose sur le site dans sa langue. Et
12 je suppose que les personnes qui... de notre organisation qui
13 s'occupent de la réception feraient traduire le message.

14 **Me SARAH TEICH:** Est-ce que vous savez si ça
15 s'est produit par le passé?

16 **M. YVES CÔTÉ:** Pas à connaissance.

17 **Me SARAH TEICH:** Ma prochaine question
18 s'adresse aussi à Madame Simard.

19 Vous avez dit que votre bureau a pour
20 habitude d'informer les témoins si vous classez une affaire.
21 Est-ce que vous donnez aussi les raisons?

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** En fait, pour ça, je
23 devrai me tourner vers madame Gigou pour répondre.

24 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Ça dépend des
25 circonstances. Ça dépend des circonstances, des documents
26 qui ont été soumis dans le cadre de la plainte. On essaie
27 d'être aussi transparent que possible tout en préservant la
28 confidentialité des détails du travail pour protéger, par

1 exemple, le processus d'enquête. Le contenu ou l'information
2 qui est partagée est fondé sur les faits du scénario.

3 **Me SARAH TEICH:** Merci, Madame Simard. Vous
4 avez dit que le bureau examine les plaintes au cas par cas,
5 est-ce que le bureau examine aussi des schémas de
6 comportement?

7 **Mme CAROLINE SIMARD:** Si je peux me
8 permettre, c'est une excellent question. Elles sont toutes
9 excellentes, mais celle-ci permet de mettre en relief
10 justement le travail qui peut se faire plus largement que
11 dans un seul... dans un dossier de façon isolée. Ce qu'on
12 remarque, c'est la possibilité... je prendrais encore l'exemple
13 de l'examen qui est en cours, donc la possibilité, donc, de
14 retirer des apprentissages du travail qui se fait sur le
15 terrain, notamment au sein de certaines communautés puis
16 certaines pratiques.

17 Alors, je vous dirais qu'en fait, pour moi,
18 c'est un travail continu et les apprentissages dans un
19 dossier pourraient éventuellement servir pour identifier des
20 patrons, qu'on dit en français, dont « *patterns* », puis voir
21 s'il n'y pas, en fait, des liens à faire là entre tout ça,
22 entre certains dossiers fermés et d'autres en cours même. Je
23 ne sais pas si... je me tourne vers madame Gigou si elle a
24 quelque chose à ajouter ou monsieur Côté.

25 **M. YVES CÔTÉ:** J'ajouterais que lorsque
26 j'étais en poste, et je pense que ça continue, les enquêteurs
27 se réunissaient régulièrement. Il y avait des échanges
28 d'information entre eux. Et l'un des objectifs de tels

1 échanges était exactement ce à quoi vous pensiez, pour voir
2 si on identifiait des schémas. Alors que si on examine les
3 dossiers isolément, ce serait différent, mais lorsqu'on les
4 rassemble... et je crois que c'est ce que faisait les
5 enquêteurs, et c'était exactement pour atteindre l'objectif
6 dont vous parlez.

7 **Me SARAH TEICH:** Merci.

8 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Et en fait, même... si je
9 peux compléter alors que j'avais dit que je voulais rien
10 ajouter. Mais, en particulier, lorsqu'il s'agit de dossiers
11 complexes, on examine aussi les enseignements que nous en
12 tirons pour tirer parti de ces enseignements et les partager
13 au sein de l'organisation.

14 **Me SARAH TEICH:** Merci. À tout le monde.
15 Sans les dispositions de la Loi qui interdisent une influence
16 indue, par exemple on peut dire : « Vous devriez voter pour
17 telle ou telle personne », mais si on dit : « Sinon il y aura
18 des conséquences pour votre famille », là c'est une
19 infraction à la Loi?

20 **M. YVES CÔTÉ:** Non, ce n'est pas ce que j'ai
21 dit.

22 **Me SARAH TEICH:** Qu'est-ce que vous avez dit?

23 **M. YVES CÔTÉ:** J'ai dit s'il y a une menace
24 implicite, il faudrait examiner notre disposition de la Loi
25 qui parle d'intimidation et de coercition... je ne sais plus
26 quel est le terme anglais... donc, intimidation ou coercition.
27 Il faudrait voir la façon dont le message a été exprimé et
28 l'effet que ça peut avoir sur les personnes qui ont reçu ce

1 message, il faut voir si cela correspondrait à ce moment-là à
2 une intimidation et une coercition. Je ne sais pas si c'est
3 ce que j'ai dit, mais c'est ce que je veux dire maintenant

4 **Me SARAH TEICH:** C'est intéressant de voir
5 que vous avez dit « implicitement », parce que vous avez
6 anticipé sur ma question.

7 **M. YVES CÔTÉ:** (Non interprété)

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce sera la dernière
9 question.

10 **Me SARAH TEICH:** Hier, nous avons entendu de
11 la part de plusieurs membres des communautés que s'ils ne
12 respectent pas les souhaits de leur régime autoritaire, les
13 membres de leur famille peuvent en faire des frais, soit en
14 vertu de l'influence indue ou de l'intimidation ou de la
15 coercition. Si on dit simplement : « Vous devriez voter pour
16 telle ou telle personne », mais que la personne a de la
17 famille en Russie ou en Chine, à ce moment-là, qu'est-ce qui
18 se passe?

19 **M. YVES CÔTÉ:** La question que vous posez est
20 une question très, très complexe. Il faut regarder la Loi.
21 Dans ce cas, on serait dans un contexte de droit pénal, donc
22 il faudrait obtenir des preuves hors de tout doute
23 raisonnable. Il faudrait examiner l'article 8 pour voir si...
24 quel serait le niveau de preuve. S'il a été atteint,
25 lorsqu'on examine l'article 288.2(a), on parle d'empêcher
26 quelqu'un de voter.

27 Et, évidemment, au Canada, dans 99,9 pour
28 cent des cas, le scrutin est secret ou... sauf s'il s'agit d'un

1 bulletin de vote spécial. Donc, c'est une partie très
2 importante de cela. Parce que on ne peut forcer personne de
3 dire pour qui il a voté parce que le scrutin est secret.
4 Donc, c'est une autre dimension du problème qui, pour moi,
5 est un problème tout à fait complexe.

6 **Me SARAH TEICH:** Merci.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alliance démocratique.

8 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

9 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bonsoir.

10 **M. YVES CÔTÉ:** Bonsoir.

11 **Me GUILLAUME SIROIS:** Guillaume Sirois,
12 avocat pour l'Alliance démocratique des Russes canadiens.

13 Je vais poser mes questions dans les deux
14 langues officielles, sentez-vous libre de répondre dans la
15 langue de votre choix.

16 Ce matin, on a entendu parler d'une plainte
17 qui a été déposée au directeur général des élections
18 concernant une fausse publicité ou une campagne de
19 désinformation concernant un chef d'un parti politique lors
20 de l'élection de 2021. Est-ce que vous êtes au courant de
21 cette plainte qui aurait été acheminée vers votre bureau?

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** Donc, je n'ai
23 malheureusement pas été en mesure d'écouter ce matin, mais je
24 pense que je sais de quel dossier vous faites référence, mais
25 si vous pouvez donner un numéro, ça nous aiderait
26 certainement pour s'assurer qu'on parle du même dossier.

27 **Me GUILLAUME SIROIS:** Certainement. Bien, on
28 peut peut-être apporter WIT 25 au paragraphe 78, c'est la

1 page 15.

2 C'est écrit en anglais, donc je présume que
3 c'est peut-être vous, Madame Gigou. Ça dit...

4 (Non interprété)

5 **Me GUILLAUME SIROIS:** (Non interprété)... une
6 campagne de désinformation supposément avec la Russie comme
7 origine. J'ai des questions semblables à d'autres qu'on a
8 déjà déposées concernant quand ces plaintes ont été reçues,
9 quand ça a été fermé, quelles mesures ont été prises en
10 réaction?

11 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je peux certainement...

12 **M. YVES CÔTÉ:** Mais oui.

13 **Mme MYLÈNE GIGOU:** ... prendre la première
14 partie de la réponse, peut-être. Encore une fois, de
15 mémoire, sans avoir un dossier particulier devant moi, je
16 crois que notre bureau a reçu une plainte d'un individu
17 indiquant qu'on avait vu une annonce popup ou quelque chose
18 du genre. Il y avait peut-être une URL qui était associée à
19 la Russie. La personne a pas capté l'annonce, n'avait pas la
20 captation d'écran ou ce genre de chose. Et plus tard, nous
21 avons reçu une deuxième plainte, mais je crois que, dans ce
22 cas, le plaignant a été suffisamment rapide pour capter
23 l'image à l'écran. Et c'est basé sur ce que nous avons vu.
24 Nous avons pu l'associer à peut-être la même chose dont avait
25 fait état un autre individu à notre bureau. Nous avons
26 consacré des ressources à ce dossier en ce qui concerne notre
27 équipe d'analytique pour essayer de retrouver l'information.
28 Ça a été extrêmement difficile. En fait, nous n'avons pas pu

1 le faire.

2 Mais, à un certain point, j'ai recommandé... je
3 crois que j'ai recommandé au commissaire Côté qu'il autorise
4 la divulgation au RRM d'affaires mondiales pour déterminer
5 s'ils auraient de l'information qui pourrait nous aider.

6 **Me GUILLAUME SIROIS:** Est-ce que vous avez
7 une idée de quand... de l'échéancier entre la réception de la
8 plainte et le renvoi?

9 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je n'ai pas les dates
10 spécifiques devant moi.

11 **Me GUILLAUME SIROIS:** C'est pas un problème.
12 Peut-être que nous pourrions obtenir cette information plus
13 tard.

14 Est-ce que je peux avoir un engagement pour...

15 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je suis en train de
16 regarder voir si j'ai cette information dans la déclaration
17 du ou de la témoin.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous n'avez pas
19 l'information?

20 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Non, je ne l'ai pas.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Si l'information est
22 facilement disponible, nous allez nous la fournir?

23 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Et pour être clair, c'est
24 la date initiale de la réception de chacune des deux plaintes
25 et la date à laquelle nous avons communiqué avec le RRM
26 d'affaires mondiales?

27 **Mme CAROLINE SIMARD:** Et si je peux me
28 permettre, Madame la Commissaire, le... la date limite pour

1 soumettre cette information?

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est une bonne question.
3 Je dirais le plus tôt possible. Mais ayant dit cela, c'est
4 ce que vous pouvez.

5 **Mme CAROLINE SIMARD:** Parfait. Merci
6 beaucoup.

7 **Me GUILLAUME SIROIS:** Si on passe à des
8 questions plus larges, peut-être.

9 Comme vous le savez, les algorithmes de
10 réseaux sociaux présentent de l'information que l'utilisateur
11 veut voir, d'une certaine façon. Donc, il essaie de
12 satisfaire un peu au besoin de l'utilisateur, à ses goûts et
13 ses préférences.

14 En matière politique, ça peut... on a entendu
15 le témoignage hier de certains témoins de la diaspora russe,
16 que ça peut mener vers progressivement plus... dans plus
17 d'extrémisme vis-à-vis certaines positions politiques.

18 Dans ce contexte-là, est-ce qu'il est
19 raisonnable d'assumer que les gens qui sont exposés à cette
20 information-là ne porteraient pas plainte contre
21 l'information qui sont... auxquelles ils sont exposés?

22 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je ne pourrais pas vous
23 répondre. Ce que je peux vous dire, c'est que par rapport à
24 la situation dont vous m'avez présentée spécifiquement, c'est
25 qu'on a juste eu deux instances de plainte dans ce cas-là qui
26 nous a été rapporté.

27 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ma question, je vais
28 reformuler différemment. Est-ce que c'est possible que ce

1 problème-là, d'ingérence étrangère, soit sous-reporté au
2 Bureau?

3 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est une...

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** I...

5 **Mme CAROLINE SIMARD:** Excusez-moi.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non, non, allez-y,
7 Commissaire.

8 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est une possibilité,
9 je veux dire... mais encore une fois, on... personne... c'est-à-
10 dire que on prend... on a pris toutes les mesures possibles
11 jusqu'à maintenant pour passer un message clair. C'est-à-
12 dire, si vous avez de l'information, contactez notre bureau.
13 Alors... et ce message-là a été répété à chaque occasion qui
14 nous a été présentée.

15 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. J'aimerais peut-
16 être apporter maintenant JKW 07, à la page 36. Page 36,
17 paragraphe 56.

18 **--- PIÈCE No. JKW 7:**

19 Special Report on the Government of
20 Canada's Framework and Activities to
21 Defend its Systems and Networks from
22 Cyber Attack

23 **Me GUILLAUME SIROIS:** On y parle d'ingérence
24 é... d'ingérence de la Russie. Je vais lire en anglais, parce
25 que le document est en anglais, le deuxième... la deuxième
26 phrase :

27 « La Russie s'engage à des activités
28 de menaces... cybermenaces malicieuses,

1 y compris le cyber espionnage et
2 l'ingérence étrangère pour soutenir
3 toute une gamme de priorités de
4 renseignement de sécurité
5 stratégique. » (Tel qu'interprété)

6 On comprend que ce genre de campagne
7 d'influence se passe beaucoup sur les réseaux sociaux. Et ça
8 affecte surtout les membres de la diaspora qui sont peut-être
9 plus liés avec leur pays d'origine par rapport à la relation
10 médiatique.

11 Ma question, c'est dans un contexte où le
12 Bureau n'a pas les moyens de... ne fait pas l'exercice de
13 surveiller les réseaux sociaux ou encore moins les réseaux...
14 les groupes privés là, comme WeChat, mais aussi sur Facebook
15 il y a des groupes qu'il faut avoir une certaine permission
16 pour accéder. Est-ce que... est-ce que c'est facile
17 d'identifier ce genre d'action là d'influence de la part d'un
18 régime étranger comme la Russie?

19 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous ramènerais au
20 mandat de la Loi. C'est-à-dire que, vous l'avez dit, on ne
21 fait pas de surveillance au Bureau. Ça ne fait pas partie du
22 mandat. C'est un mandat d'observation, contrôle
23 d'application de la Loi. Puis c'est vraiment sous cet angle-
24 là qu'on... en fait, qu'on approche les choses.

25 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Et je pense que nous
26 sommes une organisation dans un écosystème plus large aussi
27 avec différents mandats dans ce domaine d'activité.

28 **Me GUILLAUME SIROIS:** À qui est-ce que je

1 peux poser cette même question?

2 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Non, je dis simplement que
3 nous avons notre rôle comme l'a expliqué la commissaire
4 Simard. C'est une tranche de la tarte, si vous voulez, mais
5 il y a beaucoup d'autres organisations au niveau de la
6 sécurité nationale et de la cybersécurité qui fonctionne dans
7 ce domaine aussi.

8 **Me GUILLAUME SIROIS:** Donc, ce serait plus
9 une question pour le SCRS ou pour le CST?

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bien, c'est à vous de
11 trouver la réponse à cette question.

12 **Me GUILLAUME SIROIS:** (Non interprété)

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

14 Han Dong?

15 **Me JEFFREY WANG:** Pas de questions ici.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Gouvernement?

17 **Me NANCY MILES:** Merci, Madame la
18 Commissaire. Pas de questions.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre Boucher?

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LUC BOUCHER:**

21 **Me LUC BOUCHER:** Bon, avant d'être obligé de
22 dire bonne nuit, on va y aller rapidement.

23 **(RIRES)**

24 **Me LUC BOUCHER:** Afin d'éviter toute
25 spéculation dans les journaux demain, vous avez parlé d'un
26 dossier... pis je vais adresser à madame Gigou la question...
27 vous avez adressé un dossier qui avait été référé par
28 Élections Canada et qui avait été fermé par la suite. Et

1 c'est suite... les questions venaient suite au témoignage de
2 monsieur Perrault, ce matin, qui nous avait parlé d'un
3 dossier d'Élections Canada qui vous avait été référé mais qui
4 avait rien à voir avec l'ingérence étrangère.

5 Alors, pouvez-vous nous dire pourquoi, quelle
6 était la nature de ce dossier qui était référé et pourquoi il
7 a été fermé?

8 **Mme MYLÈNE GIGOU:** (Non interprété)

9 **Me LUC BOUCHER:** Merci. Maintenant, aux
10 questions de mon collègue qui représentait monsieur Chong, il
11 a fait une série d'allégations... et je vais diriger au panel,
12 pour ceux qui se... la personne qui jugera la mieux appropriée
13 pour répondre.

14 Au niveau de... il y avait une série de
15 questions comme quoi vos enquêtes prenaient beaucoup de
16 temps, que même si on vous donnait plus de pouvoir vis-à-vis
17 l'ingérence étrangère, par le temps qu'on arriverait à la fin
18 de l'enquête, l'élection serait terminée.

19 N'est-il pas exact aussi qu'il y a un autre
20 volet à votre travail qui a été peu exploré durant les
21 interrogatoires, soit celui de rendre... de ramener les choses
22 à la conformité le plus rapidement possible et, si oui, il y
23 a un autre volet, est-ce que vous avez un exemple comme, sans
24 vous diriger exactement, un exemple de radio qui serait peut-
25 être approprié dans... à l'instance.

26 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vais commencer à
27 répondre, et je vais me tourner vers mes collègues pour
28 poursuivre la réponse. Donc, effectivement... c'est-à-dire que

1 je commencerais en disant que la conformité, évidemment,
2 c'est ce qu'on recherche. Et en matière électorale, ça
3 répondra pas directement à votre question, Maitre Boucher,
4 mais on a des exemples où... en fait, il y a des actions
5 rapides qui se font pour agir rapidement là durant la période
6 électorale. Encore une fois, je me tourne vers mes collègues
7 pour répondre plus précisément. Ils l'ont vécu durant les
8 élections.

9 Et j'ajouterais que c'est important, encore
10 une fois, s'il y a un message qui doit être clair, c'est
11 celui où bien que... bien qu'on recherche la conformité
12 rapidement, surtout en période électorale, une grande partie
13 du travail au bureau se fait par la suite. Et la conformité,
14 ou sinon la pénalité ou la punition qui viendra par la suite
15 est également très importante pour lancer les messages forts.
16 Alors, je m'arrêterai à ce niveau-là pour l'instant.

17 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Peut-être à titre
18 d'exemple, en ce qui concerne la radiotélédiffusion, ce sont
19 des questions bien complexes, mais je me rappelle par exemple
20 un scénario où il n'était pas clair si les annonces que l'on
21 diffusait étaient en fait d'origine américaine ou d'origine
22 canadienne. Mais une fois ce fait établi, on a pris contact
23 avec la campagne pour communiquer nos préoccupations et, très
24 rapidement, les annonces auraient été enlevées et retirées
25 dans ces cas.

26 En bout de ligne, je crois que nous avons
27 déterminé que l'arrangement contractuel pour les annonces
28 avait été fait avec une compagnie canadienne. Et, en fait,

1 on a été remboursé pour la partie des annonces qui a été
2 annulée, encore une fois, par une compagnie canadienne.

3 Mais néanmoins, même si nous ne disposions
4 pas de toute l'information, nous avons pris des mesures
5 actives très rapidement pour essayer de résoudre la
6 situation.

7 Encore une fois, je n'ai pas le dossier
8 spécifique devant moi, mais du mieux que je me rappelle, je
9 crois que c'est un des scénarios.

10 **Me ERIN DANN:** Madame la Commissaire, désolée
11 de vous interrompre. Nos interprètes sont limités à 19 h.
12 Donc, je dois vous avertir.

13 **Me LUC BOUCHER:** On va s'en tenir à bonne
14 soirée.

15 Juste pour revenir, très rapidement, dernière
16 question sur le fameux lunch de monsieur Vander Vies. Est-
17 il... malgré tous les qu'en dira... qu'en dira-t-on ou les
18 rumeurs ou les articles de journaux, est-il exact d'affirmer
19 que vos enquêteurs ont rencontré des témoins et aussi
20 monsieur Vander Vies et il a été clairement établi que tout
21 ce luncheon-là était fait à sa demande?

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

23 **Me LUC BOUCHER:** C'est tout.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. (Non interprété)

25 **M. YVES CÔTÉ:** (Non interprété)

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété). Merci
27 beaucoup. Alors, bon weekend.

28 **M. YVES CÔTÉ:** Merci, Madame.

1 **LE GREFFIER:** Cette séance de la Commission
2 de l'ingérence étrangère est levée. Merci.

3 --- La séance est suspendue à 18 h 56
4

5 **C E R T I F I C A T I O N**
6

7 I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,
8 hereby certify the foregoing pages to be an accurate
9 transcription of my notes/records to the best of my skill and
10 ability, and I so swear.
11

12 Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,
13 certifie que les pages ci-hauts sont une transcription
14 conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes
15 capacités, et je le jure.

16 
17 _____

18 Sandrine Marineau-Lupien
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28